



## FINALITÉ 1 : la lutte contre le changement climatique

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande en énergie, de l'étalement urbain, et recours aux énergies renouvelables et aux modes de déplacements alternatifs devront orienter les choix de développement territorial. Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines. Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante. Elle implique des conséquences directes en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie, c'est-à-dire d'atteinte à l'état de santé général de la population.

## Pertinence

La lutte contre les changements climatiques impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi ceux-ci, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), émis essentiellement au travers de la consommation et de la production d'énergie, représente plus de la moitié des émissions de GES en Midi-Pyrénées, soit nettement moins toutefois qu'en moyenne nationale (respectivement 57 % et 71 % en 2011). Les autres principaux GES sont le méthane et le protoxyde d'azote essentiellement liés à l'activité agricole dans la région.

Dans le modèle économique mondial actuel, les émissions de gaz à effet de serre sont d'autant plus importantes que l'économie est développée. Fort de ce constat, des mesures tendant à découpler croissance économique et émissions ont été prises au niveau planétaire, pour être déclinées ensuite à des échelons inférieurs : Protocole de Kyoto en 1997 au niveau mondial, paquet énergie-climat en 2008 au niveau européen, lois Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010 en France, Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) adopté en Midi-Pyrénées en juin 2012... Le paquet législatif européen prévoit en particulier de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des pays de l'Union de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, et de 14 % pour la France : les objectifs étant fonction des émissions de chaque pays, la France émettant moins, en raison notamment de son parc nucléaire, a un objectif de réduction moindre.

Pour mesurer l'efficacité de ces mesures, l'indicateur retenu est l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> rapportée à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) en valeur, le PIB étant assimilé ici au développement économique. La croissance est alors considérée comme « viable », c'est-à-dire conciliant les enjeux de développement économique et de préservation de l'environnement, si elle ne génère pas ou peu de nouvelles émissions de CO<sub>2</sub>.

## Analyse

**De 1990 à 2000, les émissions de CO<sub>2</sub> par la région avaient progressé au même rythme que son PIB. Le découplage amorcé entre les émissions de CO<sub>2</sub> et le PIB en 2001 se confirme entre 2005 et 2010.**

En 2011, la région Midi-Pyrénées émet 11,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de pétrole, de charbon et de gaz naturel. La majorité de ces émissions d'origine énergétique proviennent du transport

routier (53 %) et des secteurs résidentiels et du tertiaire (32 %) ; l'industrie et l'agriculture ayant un poids plus limité (respectivement 9 % et 6 % contre 27 % et 3 % pour la France). Les émissions d'origine non énergétique, relevant de la production de ciments et de plastiques, représentent quant à elles environ 1 million de tonnes.

Alors que les émissions de CO<sub>2</sub> progressaient au même rythme que le PIB dans les années 1990, elles commencent à décrocher par rapport au PIB au début des années 2000. Ce découplage se confirme depuis 2005 : elles baissent dans la région de 1,8 % par an entre 2005 et 2010 tandis que dans le même temps le PIB régional en valeur progresse encore de 2 % par an. Le développement des énergies renouvelables et les efforts en matière d'efficacité énergétique notamment ont vraisemblablement contribué à ce résultat.

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont orientées à la baisse dans tous les grands secteurs d'activité économique sur les années récentes : dès 2006 pour le secteur le plus émetteur des transports ainsi que pour celui de l'agriculture, suivis en 2007 par le secteur résidentiel-tertiaire, puis en 2008 par l'industrie. La crise économique et financière démarrée en 2008 contribue certes à ces diminutions.

Dans les transports, à la baisse des consommations de carburants enregistrée par le Comité professionnel du pétrole (CPDP), s'ajoute la part croissante des biocarburants considérés comme des énergies renouvelables non émettrices de CO<sub>2</sub>. Le taux d'incorporation en biocarburant passe en effet de 1 % en 2005 à 7 % en 2011. Les émissions dues à ce secteur diminuent ainsi de 1,7 % par an en moyenne entre 2005 et 2011.

Dans le secteur résidentiel-tertiaire, les émissions diminuent de 3,3 % par an en moyenne entre 2006 et 2011. Cette baisse semble due notamment d'une part à une évolution des comportements dans un contexte de hausse de prix et de promotion de l'efficacité énergétique, d'autre part à un recul de l'utilisation du fioul, fortement émetteur de CO<sub>2</sub>, au profit de l'électricité et des énergies renouvelables.

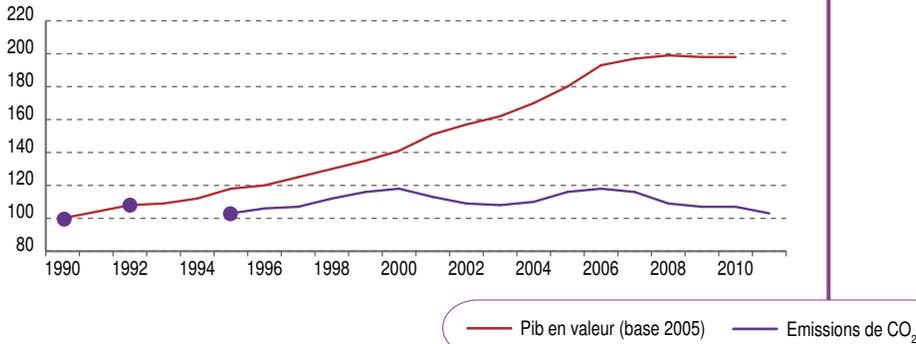
Dans l'industrie, la disparition progressive des combustibles minéraux fossiles (lignite, charbon) et la chute des consommations de produits pétroliers contribuent fortement à la diminution des rejets de CO<sub>2</sub> : la baisse s'établit à 10,8 % par an en moyenne entre 2007 et 2011. En

outre, le ralentissement de l'activité industrielle (notamment en 2009) entraîne une moindre utilisation du gaz naturel et de l'électricité. L'augmentation de consom-

mation de biomasse dans l'industrie régionale reste à consolider.

### Le découplage entre émissions de CO<sub>2</sub> et PIB se confirme depuis 2005

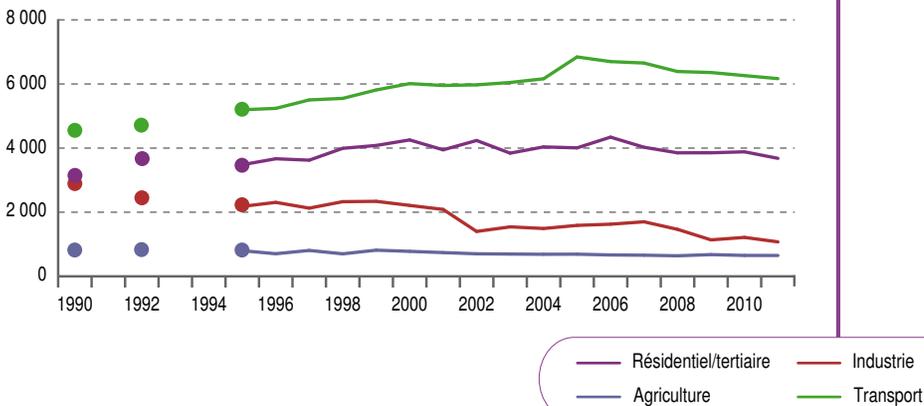
*Les émissions de CO<sub>2</sub> et le PIB en Midi-Pyrénées (base 100 en 1990)*



Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP) - Insee, comptes régionaux, base 2005, estimations définitives et semi-définitives pour 2010

### Depuis 2008, les émissions de CO<sub>2</sub> diminuent dans tous les grands secteurs d'activités économiques

*Les émissions de CO<sub>2</sub> par secteur en Midi-Pyrénées (en milliers de tonnes)*



Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP)

## Pour en savoir plus

- SRCAE : <http://www.midipyrenees.fr/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie>
- OREMIP : [www.oremip.fr](http://www.oremip.fr)
- Transition énergétique : <http://www.transition-energetique.gouv.fr>
- Lois Grenelle :
- [http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie\\_loi\\_grenelle\\_1.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdf)
- [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle\\_Loi-2.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf)

## Pertinence

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu prioritaire en termes de développement durable. Il s'agit de limiter l'utilisation des ressources, notamment non renouvelables, tout en répondant aux besoins élémentaires tels que le chauffage, le transport ou encore l'industrie.

La loi du 13 juillet 2005 portant sur les orientations de la politique énergétique de la France fixe pour objectif de réduire l'intensité énergétique finale (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique nationale) de 2 % par d'ici à 2015 et de 2,5 % d'ici à 2030. La Région Midi-Pyrénées en partenariat avec l'État a élaboré un Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), adopté en juin 2012 après une large concertation, afin de mener une action cohérente dans ces domaines sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi la réduction des consommations énergétiques fait partie des cinq objectifs stratégiques retenus à l'horizon 2020. Sont notamment visées une réduction de 15 % des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et de 10 % dans les transports en 2020 par rapport à 2005.

La prise de conscience de l'impact de nos consommations énergétiques sur le changement climatique nous

incite à les réduire tout en continuant à croître économiquement. Une croissance soutenable suppose en effet le découplage entre développement économique et consommation d'énergie. L'indicateur proposé présente l'évolution comparée de la consommation énergétique finale depuis 1990 en Midi-Pyrénées et de la croissance économique régionale mesurée par le produit intérieur brut (PIB) en euros courants.

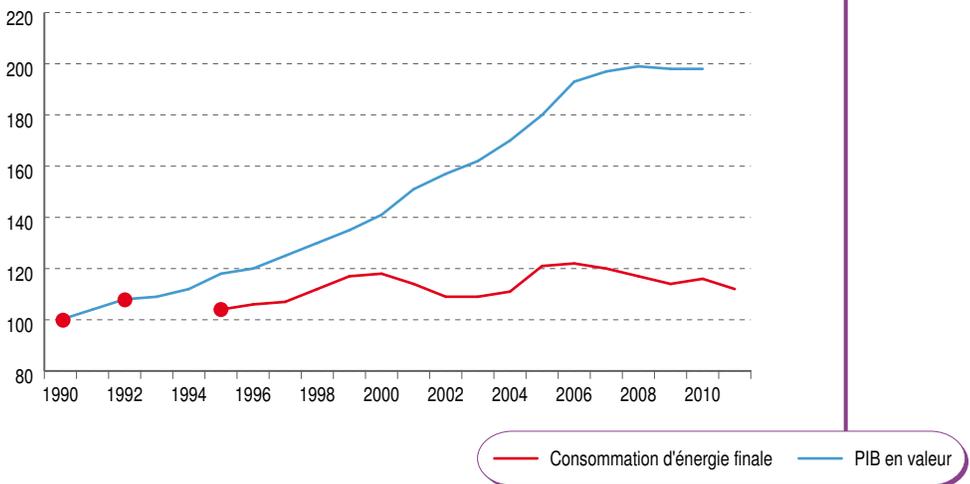
## Analyse

**En Midi-Pyrénées, le découplage entre l'évolution des consommations d'énergie finale et celle du PIB, amorcé en 2001-2002 puis remis en cause sur la période 2003-2005, semble se confirmer depuis.**

En Midi-Pyrénées, la consommation finale de produits énergétiques s'établit à 5,7 millions de tonnes en équivalent pétrole (Mtep). Elle reste supérieure au niveau atteint en 1990 (5,1 Mtep) mais inférieure à celui de 2005 (6,2 Mtep). Ainsi depuis cette date, la croissance économique est découplée en Midi-Pyrénées des consommations énergétiques. Entre 2005 et 2010, ces dernières sont en baisse de 0,9 % par an en moyenne tandis que le PIB progresse de 2 % par an.

### Le découplage entre consommation énergétique et PIB\* se confirme depuis 2005

Consommation d'énergie finale et PIB (base 100 en 1990)



\* estimations définitives et pour le PIB 2010 semi-définitives

Sources : Soes - Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP) - Insee, comptes régionaux, base 2005

Depuis 2005, les consommations énergétiques dans le secteur des transports sont en diminution en Midi-Pyrénées (- 4,8 % entre 2005 et 2011 dont - 0,9 % entre 2009 et 2010 et - 1,4 % entre 2010 et 2011). Cette tendance s'oppose à celle observée en France métropolitaine depuis 2010 : + 1 % entre 2009 et 2010 et + 1,5 % entre 2010 et 2011. La baisse dans le secteur des transports en Midi-Pyrénées concerne principalement les carburants routiers.

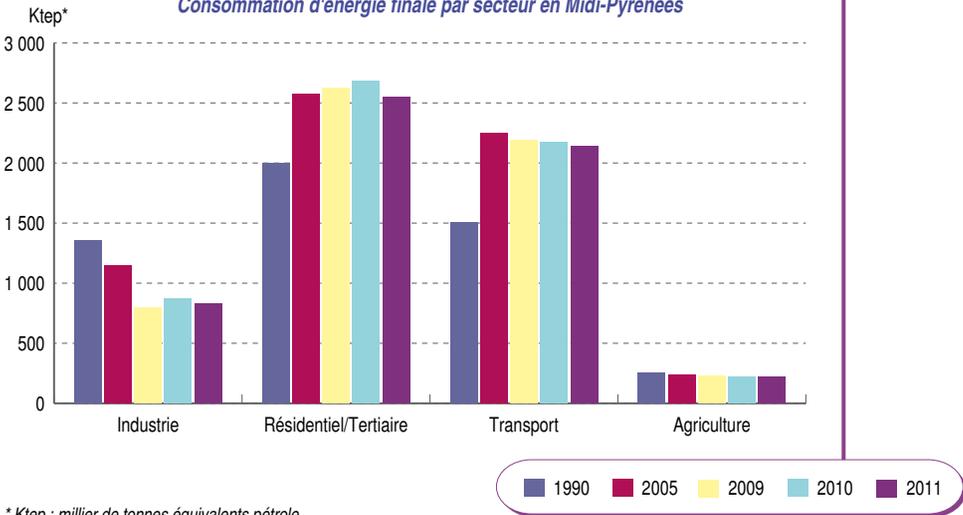
Depuis 2005, les consommations énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire semblent maîtrisées et ce malgré l'augmentation continue de la population dans la région : elles progressent de seulement 0,9 % entre 2005 et 2011 tandis que dans le même temps la population s'accroît de 6,2 %. Les fluctuations annuelles des consommations dans ce secteur sont fortement impactées par les conditions climatiques. Ainsi, après avoir connu une hausse en 2010 (+ 2,4 %), l'année 2011 est marquée par une diminution deux fois plus importante

des consommations d'énergie finale (- 5 %). Ces tendances s'expliquent en partie par un hiver rigoureux en 2010 mais doux en 2011. Cependant ce retournement marqué à la baisse pourrait aussi traduire une évolution des comportements impulsée d'une part par la hausse, perçue comme durable, des prix de l'énergie, d'autre part par les mesures de promotion des économies d'énergie (dispositifs fiscaux visant à favoriser les travaux de rénovation, diagnostics de performance énergétique, certificats d'économie d'énergie, renforcement de la réglementation thermique...).

En Midi-Pyrénées, les consommations énergétiques du secteur industriel sont en recul sur les années récentes au regard de 2005 (- 27 % entre 2005 et 2011), avec des à-coups en lien avec la conjoncture économique. Le décrochage de 2009 (- 19 %), dû notamment à la chute de l'activité métallurgique en cette année de crise, est partiellement compensé par la hausse de 9 % en 2010 suivie d'une nouvelle baisse en 2011 (- 4 %).

### Baisse tendancielle des consommations d'énergie dans tous les secteurs

Consommation d'énergie finale par secteur en Midi-Pyrénées



\* Ktep : millier de tonnes équivalents pétrole

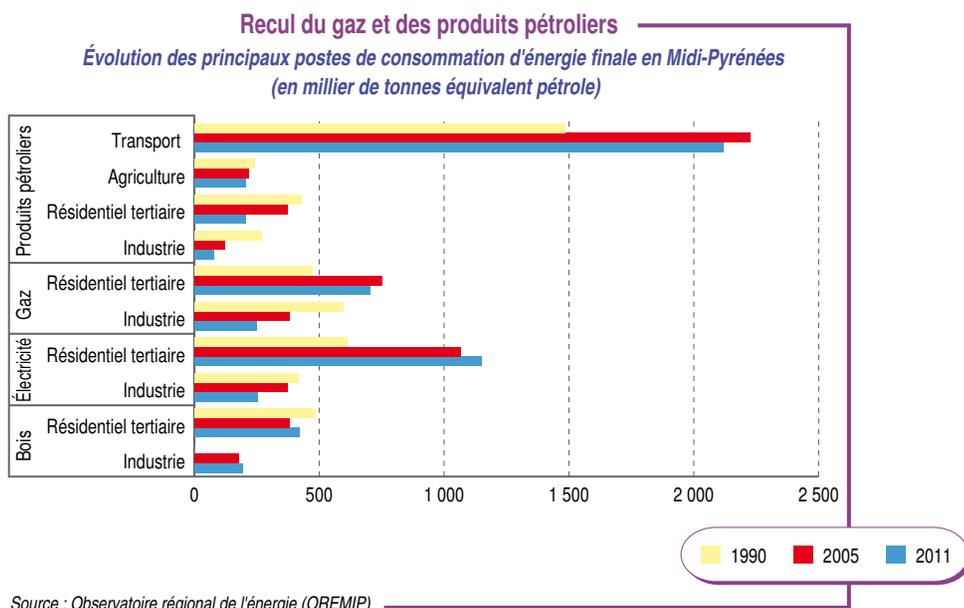
Sources : OREMI, EACEI-Insee, SOes, CPDP, RTE

Premier poste de consommation en énergie finale, les produits pétroliers sont moins utilisés en 2010 (- 2,2 %) et en 2011 (- 2,1 %) prolongeant la tendance observée depuis 2005. Ceci est fortement lié à la diminution de la consommation dans le secteur des transports qui représentent pratiquement 80 % de la consommation finale de produits pétroliers. Dans l'habitat individuel, le fioul domestique a quasiment disparu de la construction neuve. L'effort de réduction suite à la politique d'économie d'énergie dans le tertiaire conduit à un abandon progressif du fioul dans le parc.

La consommation d'électricité, deuxième poste en importance, diminue de 5,2 % en 2011, alors qu'elle évolue tendanciellement à la hausse entre 2005 et 2011. Le secteur résidentiel et tertiaire, qui représente près de 80 % de la consommation totale d'électricité, joue un rôle essentiel dans ces évolutions. L'année 2011 sa consommation marque une rupture, sans doute temporaire,

avec une baisse de 7,4 %. En effet, une partie relativement importante de ce recul peut s'expliquer par la douceur du climat cette année-là. D'ailleurs, même en 2009, au plus fort de la crise économique, la consommation régionale d'électricité n'avait diminué que de 1,8 %.

En Midi-Pyrénées, un recul de la consommation de gaz naturel, troisième poste de consommation en énergie finale, est à nouveau enregistré en 2011 (- 7,6 %) après une hausse de 3 % en 2010. Le secteur résidentiel et tertiaire représente près de la moitié des consommations régionales de gaz naturel. La tendance à la baisse est vraisemblablement due à un recul du gaz au profit d'autres énergies depuis quelques années, ainsi qu'aux effets de la crise économique amorcée en 2008 sur les consommations des ménages et des entreprises. La période d'expansion du gaz naturel semble désormais terminée.



## Pour en savoir plus

- Le débat national sur la transition énergétique sur <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>
- Observatoire régional de l'énergie en Midi-Pyrénées : [www.oremip.fr](http://www.oremip.fr)



## Pertinence

Le recours important aux énergies renouvelables (EnR) est une nécessité pour permettre à nos sociétés de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter ainsi contre le réchauffement climatique. Si certaines énergies renouvelables ont atteint une maturité certaine (notamment l'hydroélectricité, le chauffage au bois...), d'autres technologies sont en cours de maturation ou bien en voie de développement (solaire photovoltaïque, biocarburants...). Le système énergétique doit donc s'adapter pour permettre l'intégration optimale des énergies renouvelables. Des engagements ont été pris au niveau mondial, et déclinés à des mailles allant jusqu'à la commune, pour le développement des énergies non fossiles. L'objectif français pour 2020 issu de la loi Grenelle 1 d'août 2009 est que la production d'énergie renouvelable corresponde à 23 % de la consommation finale, au-delà de l'objectif de la directive européenne d'avril 2009 (20 %).

Le rôle des régions est important dans cette évolution. En effet, le propre de beaucoup de ces énergies est de ne pas pouvoir être transportées ou stockées. Le suivi des productions locales est donc des plus importants.

Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées, signé en juin 2012, fixe lui aussi des orientations à l'horizon 2020. La production d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération représente 25 % de la consommation d'énergie finale dans la région en 2008, essentiellement grâce à l'hydroélectricité et au bois-énergie. Midi-Pyrénées dispose d'un fort potentiel pour le développement de ce type d'énergie, avec des territoires ventés pour l'éolien, un soleil généreux pour le solaire thermique et photovoltaïque, un parc d'installations hydroélectriques à optimiser, un tissu agricole et agroindustriel très présent et une importante ressource forestière pour la méthanisation et la valorisation de la biomasse notamment.

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable ont été établis en tenant compte de ces potentialités régionales importantes. Le but est ainsi d'augmenter de 50 % la production d'énergie renouvelable entre 2008 et 2020 en Midi-Pyrénées, ce qui amènerait à une part des énergies renouvelables dans la consommation finale de 43 % en 2020. Des objectifs d'évolution par filière ont également été fixés.

Afin d'être en capacité d'accueillir cette nouvelle production d'électricité, le Réseau de transport d'électricité

(RTE), qui gère le réseau public de transport d'électricité français, a élaboré le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) en Midi-Pyrénées, qui a été approuvé en février 2013. Ce type de schéma est indispensable dans le nouveau paysage énergétique.

En effet, les énergies renouvelables produisent, pour beaucoup, de manière intermittente, et/ou ont des pics de production ne correspondant pas à ceux de consommation. Il est donc important de repenser les modes de gestion de l'énergie, en particulier ceux liés à l'électricité. Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables retenues ici sont :

- pour la production électrique : l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque, les déchets urbains, les déchets de bois ;
- pour la production thermique : le solaire thermique, la géothermie, les déchets urbains, les bois et les déchets de bois, les résidus de récolte, le biogaz et les biocarburants.

La production s'entend nette (ou finale) c'est-à-dire déduction faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs.

## Analyse

**En Midi-Pyrénées, la part des énergies renouvelables dans la production finale d'énergie oscille entre 20 et 26 % depuis 15 ans, en raison de la prépondérance de la production hydraulique et en lien avec la météo. Mais de nouvelles sources d'énergie renouvelable progressent régulièrement depuis dix ans, en particulier l'éolien et le photovoltaïque qui a connu une augmentation record de ses installations depuis deux ans, en Midi-Pyrénées comme au niveau national.**

En Midi-Pyrénées, la production d'énergie à partir de sources renouvelables repose essentiellement sur la production d'hydroélectricité (46 % de la production d'énergie renouvelable en 2011), et sur la production thermique (43 %). Mais de nouvelles sources d'énergie renouvelable progressent régulièrement depuis dix ans (deux ans seulement pour le photovoltaïque). Ain-

si, les énergies produites par l'éolien, le traitement des déchets et le solaire thermique et photovoltaïque représentent 10,4 % de la production d'énergie renouvelable dans la région en 2011, soit un doublement en dix ans.

En Midi-Pyrénées, la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie oscille entre 20 % et 26 % selon les années, depuis 15 ans et l'ouverture progressive de la centrale nucléaire de Golfech entre 1990 et 1995. Cette forte contribution (14 % en 2011 France entière) s'explique en partie par le potentiel hydraulique et solaire de la région et la présence de la 4<sup>e</sup> forêt de France métropolitaine par sa superficie. La part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale a vocation à augmenter fortement dans les prochaines années.

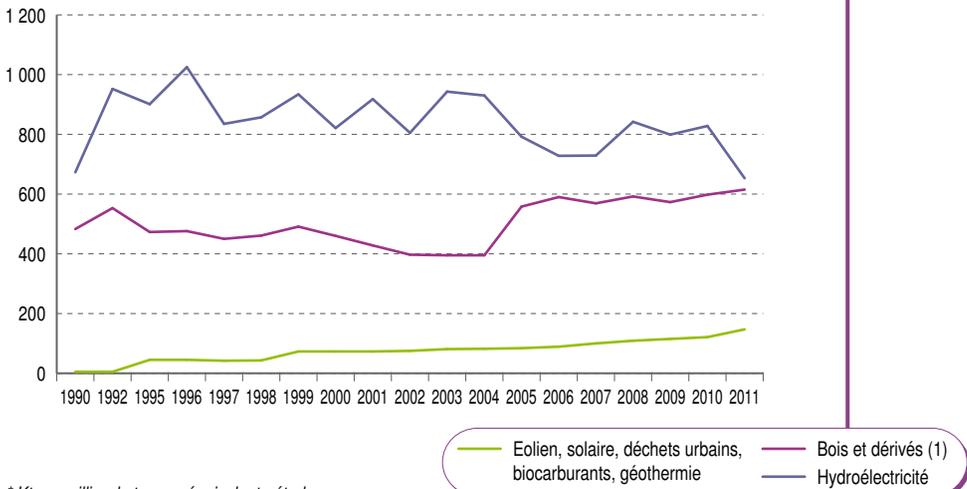
La production hydraulique est affectée par une variabilité, liée notamment à une pluviosité plus ou moins importante selon les années, qui rend difficile l'interprétation des évolutions dans le temps, compte tenu aussi de sa prépondérance en Midi-Pyrénées dans la production finale d'énergie renouvelable. En 2011, la produc-

tion d'énergie renouvelable en région diminue de près de 9 %, entraînée par la forte baisse de la production hydraulique (- 21 %) en grande partie due à la sécheresse que subit la France depuis près de deux ans.

L'éolien en revanche connaît une forte croissance entre 2009 et 2011 (+ 30 % entre 2009 et 2010, + 9 % entre 2010 et 2011) et produit 65 Ktep en 2011, soit 5 % de la production régionale d'énergie renouvelable. La production d'électricité solaire photovoltaïque sort de la marginalité : elle est multipliée par six entre 2010 et 2011, passant de 4 à 23 Ktep. L'année 2011 reste en effet marquée par une augmentation « record » des installations photovoltaïques en Midi-Pyrénées comme au niveau national. La production thermique à partir du bois et des dérivés continue à progresser pour dépasser le seuil des 600 Ktep en 2011, soit quasiment autant que la production hydroélectrique cette année là.

Néanmoins, entre 2008 et 2011, la production totale d'énergie renouvelable a baissé de 8,3 % en Midi-Pyrénées, en lien avec la forte baisse de la production hydraulique depuis deux ans.

**Le bois rattrape l'hydroélectrique**  
La production d'énergie renouvelable en Midi-Pyrénées (Ktep\*)



\* Ktep : millier de tonnes équivalent pétrole

Source : Observatoire de l'énergie (OREMIP)

## Pour en savoir plus

- OREMIP : [www.oremip.fr](http://www.oremip.fr)
- Soes : bilans énergétiques de la France
- Action régionales <http://www.midipyrenees.fr/L-energie-et-lutte-contre-le-changement-climatique>
- Sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Midi-Pyrénées : <http://www.rte-france.com/fr/nos-activites/accueil-enr/schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-s3renr>

## Pertinence

Les transports, en permettant la mobilité des hommes et des marchandises, constituent une activité charnière indispensable au fonctionnement de l'économie et à la satisfaction des besoins de la population. Mais ils sont aussi responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) et fortement consommateurs de combustibles fossiles. Ils constituent la principale source de pollution de l'air en Midi-Pyrénées et sont source de bruit. Leurs infrastructures consomment par ailleurs des espaces naturels et urbains, voire menacent leur qualité en les fragmentant et les altérant. Ils sont en outre facteurs de risques pour la vie humaine et l'environnement (insécurité routière, transport de matières dangereuses).

L'évolution de ce secteur représente donc un enjeu particulièrement important du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013, comme celle de l'Union européenne, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transport afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transport et de pratiques de mobilité plus économes en énergie et moins polluantes. Une telle orientation concerne l'évolution du transport de marchandises comme celle du transport de voyageurs.

L'indicateur retenu rapproche la croissance de la richesse produite, mesurée par l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), de l'évolution des flux de marchandises transportées par route en Midi-Pyrénées. En effet, depuis 2006 et l'ouverture complète à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), les données sur le fret ferroviaire, considérées comme « sensibles » par la SNCF et les autres opérateurs, ne sont plus disponibles au niveau régional. Elles sont à ce jour diffusées uniquement au niveau national à partir de l'enquête annuelle réalisée depuis 2007 par le Service observation et statistiques (SOeS) du ministère en charge du développement durable auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555.

Le PIB est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des

indices de prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional.

Le transport intérieur routier de marchandises induit par la région Midi-Pyrénées comprend les flux de transport entrants, sortants ou strictement internes à la région, hors transit international. Il est mesuré en « tonne-kilomètre », unité qui correspond au déplacement d'une tonne de marchandises sur un kilomètre. Cette unité permet de prendre en compte à la fois la quantité de marchandises transportée et la distance sur laquelle elle est transportée.

## Analyse

**Si entre 1995 et 2004, le développement du transport intérieur de marchandises par route reste comparable à la croissance économique en Midi-Pyrénées, à partir de 2005 un début de découplage entre les deux apparaît. Les évolutions du trafic intérieur généré par la région proviennent essentiellement des fluctuations des tonnages transportés.**

En 2012, la région Midi-Pyrénées a généré un trafic routier de marchandises de près de 11 milliards de tonnes/km, hors transit international, soit 6,6 % du trafic routier intérieur généré par le transport de marchandises au niveau national. Le trafic intérieur a augmenté de manière significative dans la région entre 1995 et 2004 (+ 3,3 % en moyenne par an), puis à un rythme ralenti entre 2004 et 2007 (+ 1,5 % par an) avant de diminuer de 3,4 % en moyenne par an entre 2008 et 2011, en relation directe avec la crise économique. Jusqu'en 2004, la croissance du trafic routier intérieur de marchandises augmentait de manière parallèle à celle du PIB en Midi-Pyrénées mesuré en euros courants. À partir de 2005, on observe un découplage entre ces deux évolutions, qui s'accroît à partir de 2008. La crise a d'abord impacté les activités fortement demandeuses de transport comme l'industrie et la construction. Et c'est essentiellement le trafic entrant en provenance des autres régions qui est à l'origine de la baisse du trafic routier intérieur depuis 2008 dans la région.

Sur la période 1995-2012, les évolutions du trafic intérieur routier de marchandises induit par la région proviennent essentiellement des fluctuations des tonnages transportés : près de 100 millions de tonnes de marchandises ont été transportées par route en 2012, soit une hausse de 17 % depuis 1995. Les distances par-

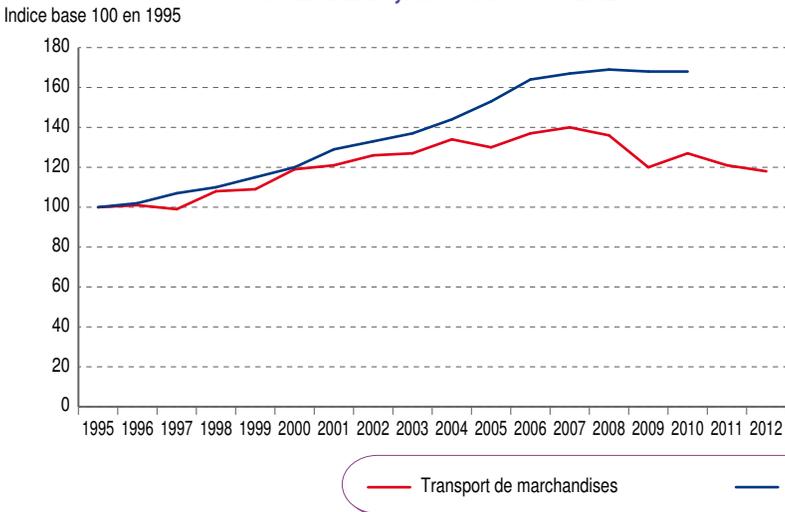
courues lors de ces trajets internes à la région évoluent peu, environ 35 km. Les trafics en provenance ou à destination d'autres régions se font sur des distances bien plus importantes, de l'ordre de 275 km en moyenne en 2012, contre 298 km en 1995.

La structure du trafic intérieur de marchandises généré par Midi-Pyrénées n'a pas connu d'évolution importante : la répartition entre les flux entrants, sortants et

internes reste assez stable sur la période considérée. Le trafic entrant est le plus important (avec une part de plus de 40 % en 2012) et reste supérieur au trafic sortant (36 %), engendrant des voyages « à vide ». L'essentiel du trafic intérieur de marchandises induit par la région porte sur des distances courtes : 68 % des marchandises transportées par route (en tonnes) en 2012 relèvent du trafic interne à la région.

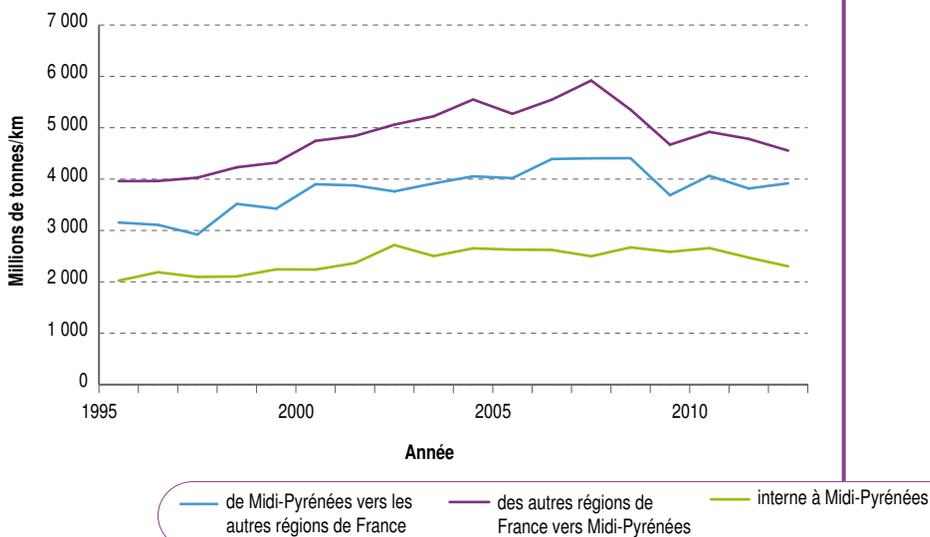
### Découplage entre l'évolution du transport routier intérieur de marchandises induit par la région et celle du PIB à partir de 2005

*Evolution du transport intérieur routier de marchandises et le PIB en Midi-Pyrénées entre 1995 et 2012*



Sources : SoeS, Sitranet - Insee, comptes nationaux base 100 en 2005

### Stabilisation des flux sortants de la région sur la période récente Transport routier de marchandises



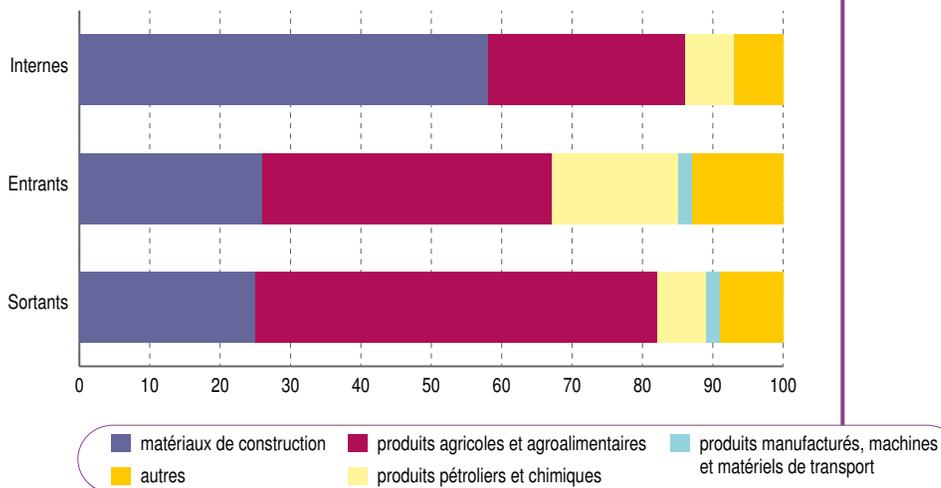
Source : Sitranet, SOeS

La nature des marchandises transportées est différente selon qu'il s'agit des transports internes à la région ou des transports interrégionaux. Ainsi, en 2012, le transport des matériaux de construction génère 58 % du flux de marchandises transportées par poids lourds à l'intérieur de la région (en tonnes/km), mais il ne représente que le quart des flux entrant ou sortant de la région. Les

produits agricoles et agroalimentaires représentent respectivement 57 % des flux de marchandises sortant de la région, 41 % des flux entrant et 28 % des flux internes à Midi-Pyrénées. Les produits pétroliers et chimiques pèsent pour 18 % des flux entrant dans la région mais que pour 7 % des flux sortant et interne.

## Prépondérance du transport des produits agro-alimentaires en sortie de Midi-Pyrénées, du transport de matériaux de construction en interne

Nature des flux de marchandises entrants, sortants et internes à Midi-Pyrénées en 2012



Source : SOeS, Sitranet

## Pour en savoir plus

- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2012 » - MEDDE, Chiffres & statistiques n° 439 - août 2013
- Site de l'Observation régional des transports Midi-Pyrénées : <http://www.ortmidipyrenees.com/>

## Pertinence

Au vu des nuisances environnementales de natures diverses qu'engendrent les transports (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie fossiles, pollution de l'air, bruit, insécurité routière...), la prise en compte du développement durable incite à opérer un transfert des modes les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie (transport routier et aérien) vers des modes moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tel que le transport par voie ferroviaire ou fluviale.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien constitue l'un des choix stratégiques inscrits dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. La loi du 3 août 2009 fixe comme objectif d'augmenter de 25 % la part du fret non routier et aérien entre 2006 et 2012, et de doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports. Le développement de l'offre ferroviaire pour le fret (nouveaux opérateurs, installations embranchées dans les zones d'activité, plateformes de déchargement) est inscrit dans les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la Région en Midi-Pyrénées et approuvé en juin 2012 à l'issue d'une large concertation.

Depuis l'ouverture complète en 2006 à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), la SNCF n'est plus le seul opérateur sur le marché français du fret ferroviaire. En conséquence, le Service Observation et Statistiques (SOeS) du ministère en charge du développement durable a mis en place en 2007 une enquête annuelle auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555. Les résultats statistiques sont à ce jour diffusés uniquement au niveau national et leur déclinaison au niveau régional est en cours d'étude. Une estimation de la part du transport par route dans le transport régional total de marchandises devrait néanmoins être produite prochainement par le SOeS.

L'indicateur retenu est donc la part de la route dans le transport de marchandises intérieur occasionné par la région (flux entrants provenant d'une autre région et flux sortants vers une autre région, hors flux internes), le dénominateur étant obtenu par estimation. Cet indicateur devrait être disponible dans une prochaine mise à jour de ce tableau de bord.



## Pertinence

L'habitat diffus sur la majeure partie du territoire en Midi-Pyrénées et l'activité concentrée sur quelques zones très urbanisées constituent un handicap fort pour l'aménagement et la desserte des territoires. Il convient donc de mettre au cœur de l'urbanisme la question de la mobilité en favorisant les nouvelles formes urbaines économes en espace, en énergie et en déplacement, en privilégiant la « reconstruction de la ville sur la ville » et alliant densité et réponse à la demande d'habitat individuel. La maîtrise de la consommation de l'espace est un enjeu d'autant plus prégnant en Midi-Pyrénées que la concentration de la population dans les villes s'accompagne d'une extension urbaine particulièrement marquée, du fait notamment d'une insuffisance de recyclage et de dynamisation des tissus urbains existants. L'attractivité démographique qu'exerce la région, conjuguée à l'attrait de la population pour l'habitat individuel et à la pression foncière et immobilière, incitent en effet de plus en plus d'actifs à élire domicile toujours plus loin des villes dans lesquelles ils travaillent. Maîtriser cet étalement urbain est un enjeu majeur, car il accentue la production de gaz à effet de serre du fait des déplacements générés et a également des effets néfastes sur la biodiversité et la préservation des milieux et des ressources. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté par l'État et la Région Midi-Pyrénées en juin 2012 retient parmi ses objectifs stratégiques celui de « réduire les consommations énergétiques ». Il en découle en particulier l'objectif thématique de « limiter le recours aux modes de transport polluants et consommateurs d'énergie

en réduisant d'ici 2020 au moins de moitié le nombre de nouvelles constructions implantées annuellement à l'extérieur des tâches urbaines par rapport au rythme actuel ».

Le système d'information Majic3 (Mise à jour des informations cadastrales) de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) produit des fichiers fonciers qui, avec le plan cadastral, composent l'ensemble de la documentation cadastrale. Ces fichiers décrivent les différentes natures d'occupation du sol et de propriétés bâties au niveau des parcelles ou des communes. Ils permettent ainsi d'approcher à la fois la connaissance des surfaces artificialisées et celle de l'étalement urbain en prenant en compte une approche multi-utilisations pour une même parcelle. À partir des parcelles bâties, il est alors possible de générer sur une carte une « tâche urbaine », qui représente l'étalement urbain. Cette méthode permet notamment, à partir d'une rétopolation des dates de construction des locaux, d'apprécier la part des logements construits en extension urbaine et celle construite en renouvellement urbain.

L'indicateur qui pourrait être retenu fait l'objet d'une expérimentation en cours dans le cadre du SRCAE par la Dreal de Midi-Pyrénées, sa construction s'appuyant sur les fichiers Majic3 et Sital2 des permis de construire. Il pourrait le cas échéant être disponible pour la mise à jour 2014 de ce tableau de bord rénové des indicateurs du développement durable.

---

## Pour en savoir plus

- « La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace » - Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n° 02, statistiques régionales, février 2012
- « Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure » - Commissariat général au développement durable, La revue du CGDD, mars 2012
- « Les impacts environnementaux de l'étalement urbain » - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2009
- « La mesure de l'artificialisation des sols pour un suivi de l'étalement urbain » - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2008



## Pertinence

La mobilité des voyageurs et des marchandises est indispensable à nos modes de vie et à l'activité économique. Elle a beaucoup augmenté au XX<sup>e</sup> siècle, au profit des transports routiers et des modes les plus rapides (aérien, TGV). Mais le développement de ces modes de transport est source de nuisances environnementales et sanitaires : émissions de gaz à effet de serre et polluants locaux, consommation d'énergie et d'espace, fragmentation des milieux, utilisation d'énergie fossile, insécurité routière. Ils contribuent en particulier pour plus d'un quart aux émissions de gaz à effet de serre et pour la moitié aux émissions de dioxyde d'azote. Ils sont également sources de nuisances sonores. Les déplacements routiers restent néanmoins dans certains cas incontournables. La stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013 a retenu comme objectif le transfert des modes de transport les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie vers des modes plus respectueux de l'environnement, tel que le rail, que ce soit pour le transport de marchandises ou de voyageurs. Il s'agit aussi de renforcer la complémentarité et les facilités de passage entre les différents modes : rail, route, transport fluvial et maritime, vélo et marche. Au regard de ces choix stratégiques, le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) adopté en juin 2012 par l'État et la Région Midi-Pyrénées a défini plusieurs orientations dans le domaine des transports, telles que : développer les offres de transports alternatives d'une part à la voiture individuelle pour les déplacements de personnes et d'autre part au transport routier des marchandises, développer l'intermodalité pour faciliter l'usage des transports collectifs, ou encore agir sur l'aménagement à toutes les échelles pour limiter les déplacements induits...

L'indicateur présenté ici a vocation à visualiser l'évolution de l'intensité du trafic (tous types de véhicules confondus, qu'ils transportent des voyageurs ou des marchandises) mesuré via les informations en provenance de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO), de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central (DIRMC) et de la société des autoroutes du Sud de la France (ASF). Deux indicateurs sont mobilisés : l'un concerne les comptages des véhicules (trafic moyen journalier annuel, TMJA) sur le réseau national, le second est un indicateur synthétique exprimé en nombre de kilomètres parcourus sur ce réseau sur une année (« véhicule.km sur un an »). Ils per-

mettent de suivre annuellement l'évolution de l'intensité de la circulation routière sur le réseau routier national en Midi-Pyrénées (autoroutes interurbaines, autoroutes urbaines et voies rapides urbaines, routes nationales).

## Analyse

**Le trafic s'est légèrement intensifié entre 2007 et 2012 sur le réseau routier national en Midi-Pyrénées, notamment sur le réseau autoroutier. C'est évidemment autour de Toulouse qu'il est le plus élevé, notamment sur les sections autoroutières, en particulier celles situées entre Toulouse et Montauban et entre Toulouse et Muret.**

Entre 2007 et 2012, la circulation routière sur l'ensemble du réseau routier national midi-pyrénéen s'est intensifiée : le nombre de kilomètres parcourus en un an a globalement augmenté de 3,5 % sur cette période. Après une très légère baisse en 2008 explicable par l'impact de la flambée brutale du prix de l'essence et la crise économique, une reprise s'est amorcée dès 2009 jusqu'en 2011 suivie d'un infléchissement en 2012. C'est sur le réseau autoroutier national interurbain que l'évolution du nombre de kilomètres parcourus en un an est la plus sensible (+ 4,4 %). Dans le même temps, la circulation (mesurée en véhicule.km) augmente de 2,6 % sur les routes nationales (sur l'échantillon étudié) et de 1,2 % sur les voies rapides urbaines.

Cet indicateur n'est cependant qu'un indice représentatif du trafic sur une année donnée. En effet, il ne prend pas en compte les trafics des routes départementales et communales. Néanmoins l'évolution de cet indicateur « véhicule.km » dans le temps permet de qualifier les tendances d'évolution du trafic routier sur le réseau national en Midi-Pyrénées.

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est élevé aux abords de l'agglomération toulousaine, notamment sur les voies rapides urbaines et sections autoroutières reliant Toulouse aux villes voisines (Montauban, Muret...) (cf carte).

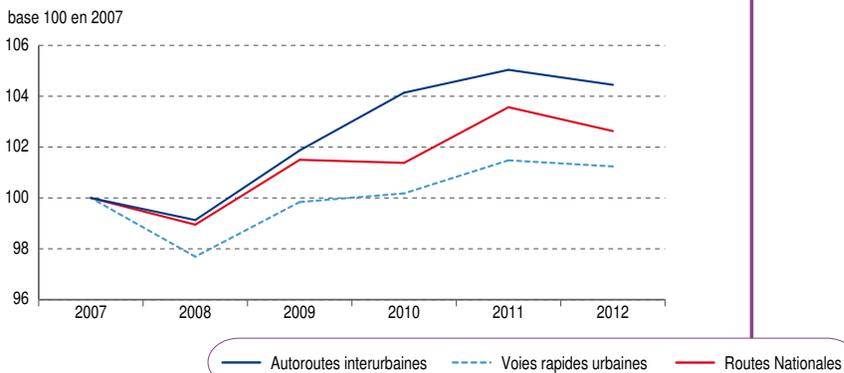
En 2012, le trafic moyen journalier annuel est le plus élevé sur les sections de la rocade toulousaine (entre 88 000 et 135 000 véhicules/jour), sur le tronçon de l'A64 vers Muret (106 000 véhicules/jour), sur la section de l'A62 entre Toulouse et Saint-Jory (65 950 véhicules/jour), sur l'A61 entre Toulouse et Mongiscard (52 122 véhicules/jour) et sur la rocade de Montauban (de 47 000 à 63 000 véhicules/jour suivant la section).

En termes d'évolutions, le trafic a particulièrement augmenté entre 2007 et 2012 sur les itinéraires suivants : la RN124 entre Pujaudran et Auch (+ 15 %), l'A66 vers Pamiers et l'A68 vers Albi (+ 12 %), l'A20 entre Caussade

et Brive (+ 4 %) et la RN88 entre Albi et Rodez (+ 4 %). Le trafic de la RN21 recule de 5 % depuis 2007. Sur les autres itinéraires, le trafic reste stable ou en léger retrait.

### Une légère intensification du trafic en 5 ans

Nombre de kilomètres parcourus en une année en Midi-Pyrénées



Source : DIRSO-ASF-DIRMC, redressement Dreal Midi-Pyrénées

### Un trafic particulièrement dense autour de Toulouse

Recensement de la circulation sur le réseau routier national en 2012



## Pour en savoir plus

- Le trafic routier en Midi-Pyrénées sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/trafics-routiers-r1930.html>
- « Les chiffres-clés du transport » - MEDDE édition 2013 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Carte du réseau national concédé et non concédé sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

## Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont en effet à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement.

Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

Les trajets entre le domicile et le lieu de travail correspondent à moins d'un quart des déplacements usuels des Français. Bien que ces déplacements ne représentent qu'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements en véhicules particuliers des ménages, ils cristallisent un enjeu majeur en matière de développement durable, plus précisément en termes de dégradation de la qualité de l'air mais aussi de cohésion sociale et de bien-être des personnes. L'éloignement croissant du lieu de travail, lié au phénomène de périurbanisation, accentue la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et source de pollution atmosphérique importante.

La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes concerne trois des

six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (finalité 3), l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux indicateurs sont retenus pour évaluer l'impact des déplacements domicile-travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence, et la distance médiane (en temps ou en km) du trajet domicile-travail, autrement dit la distance ou le temps de trajet que parcourt la moitié des navetteurs. Ces indicateurs présentent des limites. D'abord, un actif est considéré comme stable à partir du moment où il réside et travaille sur la même commune, mais cela ne correspond pas toujours à une distance courte entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ensuite, les temps de déplacement sont calculés en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se font par la route : en réalité, un certain nombre de navetteurs prennent les transports en commun, sans que l'on sache si les temps de trajet sont plus longs ou plus courts. Enfin, le même distancier a été utilisé pour mesurer les temps de déplacement en 1999 et 2008 : il s'agit seulement de mesurer l'impact de l'évolution des flux, sans prendre en compte les modifications liées à l'environnement routier.

Un autre indicateur est directement lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail. La fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail » lui est consacrée. Enfin, le remplacement de l'usage de la voiture par celui de modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement reste l'un des objectifs majeurs liés au développement durable. Cet aspect est traité dans la fiche « 1.9 - Les parts modales des déplacements domicile-travail ».

## Analyse

**Entre 1999 et 2009, la proportion des actifs occupés quittant leur commune de résidence pour aller travailler (60 %) s'est fortement accrue. Les temps de trajet dépassent les 27 minutes pour la moitié de ces navetteurs, et même 45 minutes au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.**

En 2009, près de 60 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées travaillent hors de leur commune de résidence. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. La moitié d'entre eux parcourent plus de 13,4 km pour rejoindre leur lieu de travail, une distance légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de la France de province : 12,9 km. Aux heures de pointe, cela correspond à un temps de trajet d'au moins 27 minutes. Cette moyenne cache une grande disparité entre la périphérie de Toulouse et le reste du territoire : en raison de la concentration des emplois dans l'agglomération toulousaine, les actifs résidant en périphérie de la capitale régionale sont ceux qui mettent le plus de temps pour rejoindre leur lieu de travail.

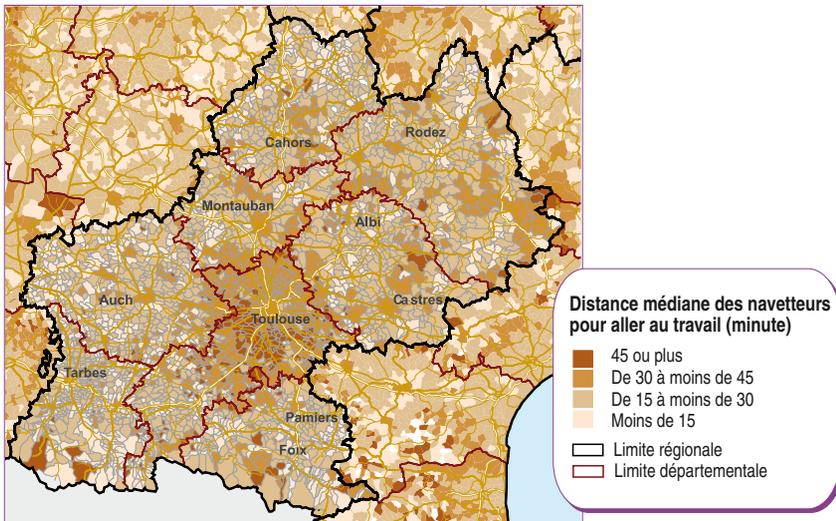
Entre 1999 et 2009, la part des actifs occupés travaillant

hors de leur commune de résidence s'est fortement accrue. Dans la région, la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail a augmenté d'1 km, tandis que le temps de trajet s'est stabilisé.

Au sein de la région, les disparités sont grandes d'un département à l'autre. La proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence est beaucoup plus faible en Aveyron : 53 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler, contre 64 % dans les Hautes-Pyrénées ou en Ariège. Pour autant ce n'est pas dans ces départements où la part des navetteurs est la plus forte que les distances sont les plus élevées. Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, la moitié des navetteurs doivent parcourir plus de 17,4 km pour rejoindre leur lieu de travail. Cependant, c'est logiquement en Haute-Garonne que les temps de trajets aux heures de pointes sont les plus grands : la moitié des actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettent plus de 39 minutes pour aller travailler. Et des temps de trajet supérieurs à 45 minutes sont fréquents pour les actifs résidant au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

## Des temps de trajet nettement plus longs autour de Toulouse, notamment au sud

*Distance médiane au lieu de travail en minutes des navetteurs en Midi-Pyrénées*



Source : Insee, Recensement de la population 2009

## De plus en plus de travailleurs font la navette

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la région

	Actifs occupés						Part des navetteurs (%)	
	Stables		Navetteurs		Total		2009	1999
	2009	1999	2009	1999	2009	1999		
Ariège	20 890	20 510	36 750	28 280	<b>57 640</b>	48 790	<b>63,8</b>	58,0
Aveyron	53 340	56 310	60 010	47 260	<b>113 350</b>	103 570	<b>52,9</b>	45,6
Haute-Garonne	218 400	180 160	328 300	241 400	<b>546 700</b>	421 560	<b>60,1</b>	57,3
Gers	31 500	34 390	44 200	32 570	<b>75 700</b>	66 960	<b>58,4</b>	48,6
Lot	28 330	30 360	39 040	29 820	<b>67 370</b>	60 180	<b>57,9</b>	49,6
Hautes-Pyrénées	32 290	34 520	57 770	49 150	<b>90 060</b>	83 670	<b>64,1</b>	58,7
Tarn	58 950	61 740	85 240	63 030	<b>144 190</b>	124 770	<b>59,1</b>	50,5
Tarn-et-Garonne	40 620	40 150	54 100	35 890	<b>94 720</b>	76 040	<b>57,1</b>	47,2
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>484 320</b>	<b>458 140</b>	<b>705 410</b>	<b>527 400</b>	<b>1 189 730</b>	<b>985 540</b>	<b>59,3</b>	<b>53,5</b>
<b>Province</b>	<b>7 465 920</b>	<b>7 544 260</b>	<b>12 877 960</b>	<b>10 394 050</b>	<b>20 343 880</b>	<b>17 938 310</b>	<b>63,3</b>	<b>57,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>9 042 360</b>	<b>9 024 480</b>	<b>16 676 620</b>	<b>13 749 830</b>	<b>25 718 980</b>	<b>22 774 310</b>	<b>64,8</b>	<b>60,4</b>

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

## Des trajets nettement plus longs en Haute-Garonne

Distance médiane de déplacement pour les navetteurs

	Distance médiane			
	En km		En mn	
	2009	1999	2009	1999
Ariège	13,7	11,1	19	16
Aveyron	13,1	11,7	19	17
Haute-Garonne	12,9	12,6	37	39
Gers	17,4	16,0	20	18
Lot	12,7	11,7	17	17
Hautes-Pyrénées	10,6	9,9	16	16
Tarn	14,6	11,9	21	18
Tarn-et-Garonne	17,4	15,0	24	22
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>13,4</b>	<b>12,4</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

Lecture : En 2009, en Ariège, la moitié des navetteurs résident à plus de 13,7 km de leur travail et mettent plus de 19 mn pour s'y rendre

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

---

## Pour en savoir plus

- « *Territoires et emploi - aire urbaine de Toulouse - les relations domicile-travail* » - Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine et Insee Midi-Pyrénées, novembre 2009
- « *Panorama sur ...* », Insee Midi-Pyrénées, collection « Regards sur ... (un département) »

## Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique.

Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub> ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement.

Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de GES à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

L'objectif de développement de modes de transport plus économes en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes autres que la voiture, notamment des modes de transport doux (vélo, marche), pour aller au travail.

L'indicateur choisi ici est le rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler selon le mode de transport utilisé et le nombre total d'actifs occupés résidant dans une zone donnée. Cet indicateur des parts

modales des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permet de suivre l'évolution des comportements de mobilité au fil du temps et de la mettre en relation avec les politiques publiques poursuivant cet objectif. L'indicateur a néanmoins ses limites. D'abord, il ne prend pas en compte les déplacements autres que ceux liés au travail, comme ceux liés aux loisirs ou aux achats par exemple. Ensuite, il ne tient pas compte de la longueur et de la durée de ces déplacements : ces paramètres, s'ils étaient disponibles, permettraient d'affiner l'analyse en affectant un impact environnemental à chaque type de transport par exemple. Enfin, il ne mesure pas non plus la combinaison des différents modes de transport utilisés (voiture et train avec utilisation d'un parking relais, covoiturage, etc.), dont la connaissance serait là aussi utile pour affiner l'analyse.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4). Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.9 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail (fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail »).

## Analyse

La voiture reste le mode de transport largement privilégié pour se rendre à son travail, en Midi-Pyrénées comme dans les autres régions de province. Son usage ne recule qu'en Haute-Garonne, où la présence de l'agglomération toulousaine induit d'autres comportements. Au sein de celle-ci, l'offre de transports en commun y est la plus diversifiée de la région. L'utilisation des transports en commun est plus répandue, et de loin, en Haute-Garonne et elle augmente.

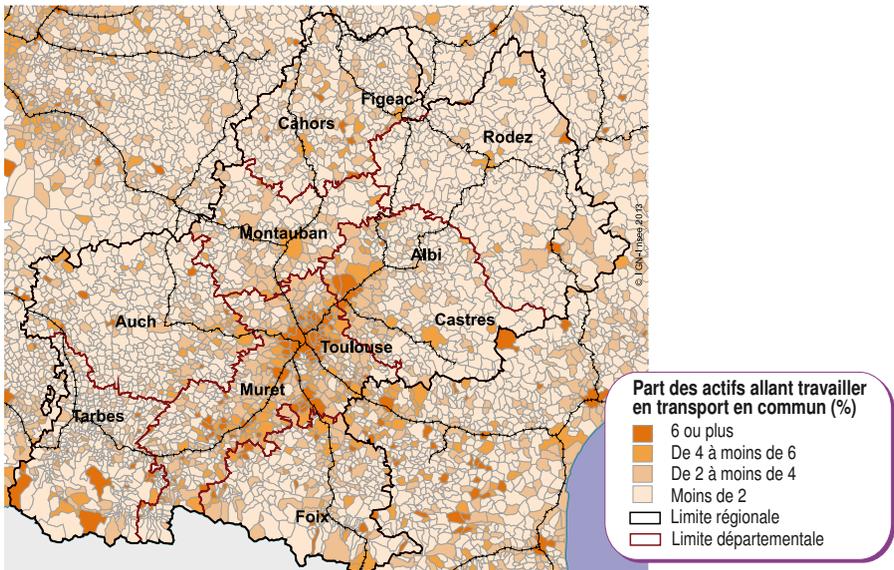
En 2009, 78 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées utilisent leur voiture comme principal mode de transport pour aller travailler et 6 % d'entre eux utilisent les transports en commun, des chiffres très proches de ceux de l'ensemble de la province (respectivement 77 % et 7 %). Au sein de la région, deux départements se distinguent par une utilisation moindre de la voiture : l'Aveyron (76 %) et la Haute-Garonne (75 %). Ce dernier département, par son poids démographique, tire la moyenne régionale vers le bas. Cette proportion est supérieure à 80 % dans les autres départements.

Entre 1999 et 2009, la part des déplacements domicile-travail effectués en voiture ne baisse, et fortement, qu'en Haute-Garonne, tandis qu'elle augmente sensiblement dans les autres départements de la région.

Bien qu'en augmentation depuis 1999, l'utilisation des transports en commun ne représente encore que 6 % des déplacements domicile-travail en 2009 dans la région. La Haute-Garonne est le seul département, et de loin, où cette augmentation est forte. Le poids de ces déplacements effectués en transports en commun et cette augmentation sont liés au caractère très urbain du département et au poids de l'agglomération toulousaine. Les modes de transports alternatifs à la voiture dans l'agglomération et sa périphérie au cours des dernières années se sont en effet largement développés pour accompagner la forte croissance démographique : métro, vélo libre service, TER cadencés, bus à haut niveau de service (BHNS)... La Haute-Garonne représente ainsi près de 82 % des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun dans la région. Dans les autres départements, la part des transports en commun augmente aussi mais reste assez faible.

### En dehors de l'aire urbaine de Toulouse, les transports en commun sont peu utilisés

Part des actifs occupés allant travailler en transports en commun



Source : Insee, Recensement de la population 2009

## Plus des trois quarts des actifs se rendent à leur travail en voiture en Midi-Pyrénées comme ailleurs

Actifs en emploi selon le mode de transport principal utilisé pour aller travailler en 2009

	Voiture	Transports en commun	Autres	Total
Ariège	46 320	1 390	9 930	57 640
Aveyron	86 480	1 750	25 120	113 350
Haute-Garonne	408 450	62 810	75 450	546 710
Gers	61 010	1 350	13 340	75 700
Lot	53 850	1 350	12 180	67 380
Hautes-Pyrénées	72 860	1 780	15 430	90 070
Tarn	117 880	3 940	22 360	144 180
Tarn-et-Garonne	77 180	2 530	15 010	94 720
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>924 030</b>	<b>76 900</b>	<b>188 820</b>	<b>1 189 750</b>
<b>Province</b>	<b>15 890 550</b>	<b>1 494 550</b>	<b>3 306 680</b>	<b>20 691 780</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>18 155 870</b>	<b>3 769 410</b>	<b>4 152 000</b>	<b>26 077 280</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2009

## Le dixième des navettes domicile-travail en transport en commun en Haute-Garonne

Évolution de la part modale entre 1999 et 2009 (%)

	Voiture		Transports en commun		Autres		Total	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Ariège	78	80	1	2	20	17	100	100
Aveyron	71	76	1	2	28	22	100	100
Haute-Garonne	81	75	7	11	13	14	100	100
Gers	75	81	1	2	24	18	100	100
Lot	75	80	1	2	24	18	100	100
Hautes-Pyrénées	78	81	2	2	20	17	100	100
Tarn	79	82	2	3	19	16	100	100
Tarn-et-Garonne	77	81	1	3	21	16	100	100
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

## Pour en savoir plus

- « Déplacements quotidiens en Midi-Pyrénées - La voiture reste en tête » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°128, septembre 2010 sur <http://www.insee.fr/mp>

- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012 sur <http://www.arf.asso.fr>



## FINALITÉ 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



La biodiversité apporte des biens et des services innombrables et pour la plupart irremplaçables. Elle offre, qui plus est, un potentiel d'adaptation majeur. L'action de l'homme contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. La segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères représentent autant de menaces. Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

## Pertinence

La biodiversité est souvent définie à trois niveaux : la diversité génétique, la diversité entre espèces et celle des milieux. Elle est constituée des espèces dites remarquables mais aussi de la nature « ordinaire » qui compose notamment notre environnement de tous les jours. Avec un taux d'extinction des espèces entre 100 et 1 000 fois supérieur au rythme naturel selon les territoires et les espèces à l'échelle mondiale, nul ne remet en cause aujourd'hui le constat général de déclin de la biodiversité et surtout la nécessité de sa préservation. À l'instar de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui se donnait en 2004 l'objectif de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010, les objectifs d'Aïchi<sup>1</sup> adoptés en 2010 ont posé, à l'échelle mondiale, les bases des ambitions à se donner pour la période 2011-2020 pour répondre à ce défi du siècle.

À l'échelle européenne, le Conseil de l'Union européenne s'est fixé comme principal objectif d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici à 2020.

La France s'est en particulier dotée d'une nouvelle Stratégie nationale pour la période 2011-2020, qui s'articule autour de six orientations :

- conserver et restaurer la nature ;
- maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent ;
- assurer la durabilité de l'agriculture, de l'exploitation forestières et des pêcheries ;
- combattre les espèces exotiques envahissantes ;
- répondre à la crise mondiale de la biodiversité ;
- contribuer à d'autres politiques environnementales et initiatives.

À l'échelle régionale, cette démarche est traduite notamment à travers l'élaboration en cours du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document-cadre mis en place et suivi conjointement par l'État et la Région, pour la définition des trames vertes et bleues (TVB).

Ces nombreux axes illustrent la diversité et la complexité de cette thématique, ce qui est d'ailleurs l'essence même du vivant. Ceci rend sa mesure et son évaluation d'autant plus difficiles et surtout ne pouvant se limiter à un seul et simple indicateur.

Pour illustrer cette problématique, le choix s'est porté sur deux indicateurs pouvant être analysés de façon conjointe et complémentaire : la surface du territoire de Midi-Pyrénées concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) et celle concernée par des aires protégées (espaces soumis à une protection d'ordre réglementaire).

Les ZNIEFF sont des territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national. L'actualisation du premier inventaire a été initiée en 2002. Au-delà d'une simple mise à jour, une nouvelle méthodologie nationale permettant une justification scientifique plus rigoureuse des ZNIEFF et de leurs délimitations a été mise en œuvre.

Les dispositifs de protection des espaces naturels pris en compte ici, de voie réglementaire, interdisent ou limitent par décret, arrêté ou délibération de la Région ou de l'État, les activités humaines sur ces espaces : c'est le cas des parcs nationaux (cœurs de parcs), réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques ou encore des aires protégées par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

## Analyse

**Midi-Pyrénées abrite près de la moitié des espèces françaises. Révélatrice de cette diversité, la surface du territoire régional concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) est de 34 %. Un des objectifs de la Loi Grenelle 1 est de placer, via la Stratégie de création des aires protégées, au moins 2 % du territoire sous protection d'ici dix ans. En Midi-Pyrénées, la superficie de ces aires protégées n'est que de 1 %. Mais la « mise sous cloche » de territoires ne suffit pas : la perte de biodiversité continue. Pour y faire face, une mesure phare du Grenelle 2 est la reconstitution, via un outil d'aménagement du territoire appelé « Trame verte et bleue », d'un réseau naturel d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces puissent assurer leur survie. À l'échelle régionale, cette politique se traduit par le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui doit**

<sup>1</sup> Les objectifs d'Aïchi constituent un cadre d'actions pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale.

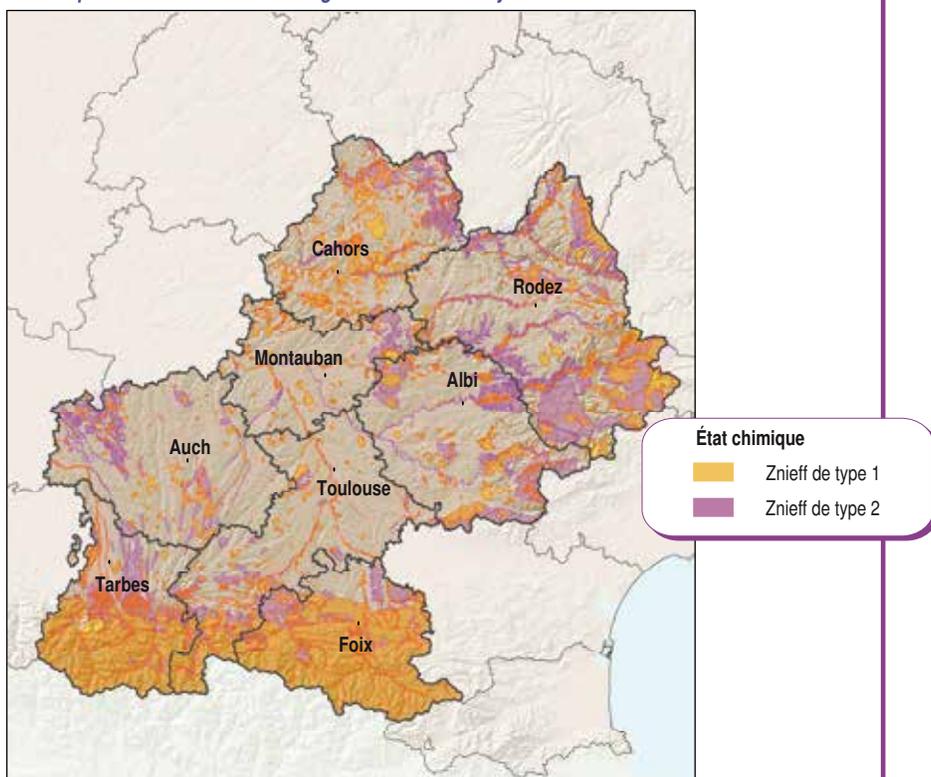
### être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local (SCoT, PLU, etc.).

Située à un carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental, alpin et méditerranéen, la région Midi-Pyrénées constitue un lien majeur entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Ce contexte très particulier lui confère un panel de milieux et d'espèces très variés. La région abrite en effet près de la moitié des espèces françaises, avec de surcroît un fort taux d'endémisme. La modernisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique

ou floristique (ZNIEFF) initiée en 2002 au niveau national confirme ce constat : la surface du territoire concernée par ces ZNIEFF est passée de 26 % en 1982 à 34 % aujourd'hui. Toutefois cette augmentation traduit essentiellement une amélioration de la connaissance de la biodiversité depuis le premier inventaire. Ces zonages ne sont pas des dispositifs de protection, n'ayant pas de portée réglementaire ; ils constituent un inventaire des territoires à forte valeur patrimoniale et posent bien l'importance de ces secteurs en termes d'enjeux naturalistes.

## Un tiers de la surface régionale à forts enjeux naturels patrimoniaux

### Répartition des Znieff nouvelle génération en Midi-Pyrénées



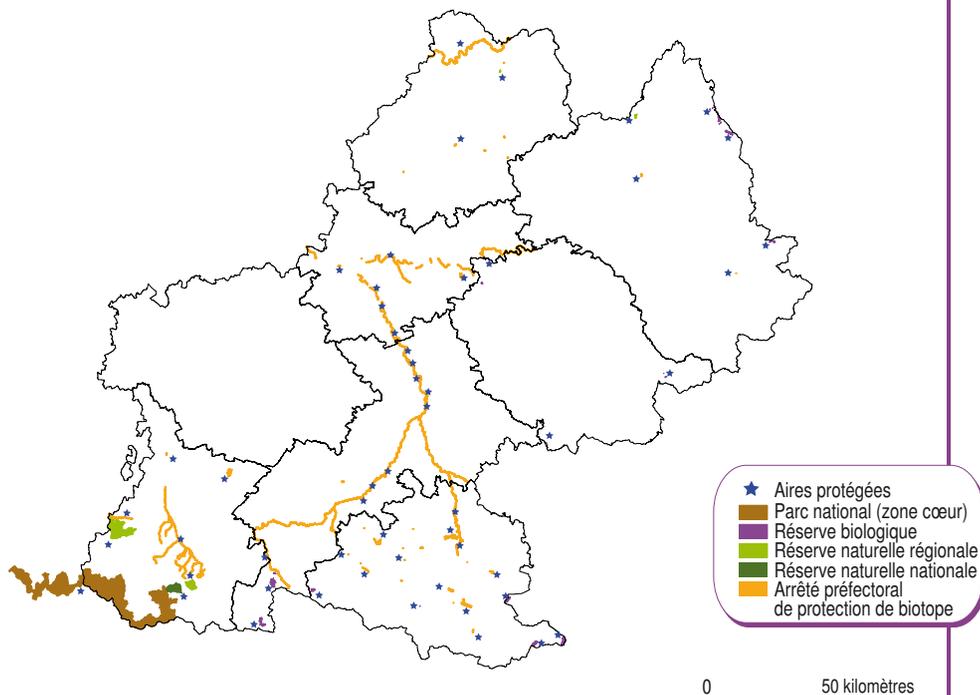
© IGN - BD Carto/ASTER G-DEM

Réalisation : octobre 2010

Source : Dreal Midi-Pyrénées - 2013

## Une couverture très lointaine des enjeux de terrain

### Répartition des aires protégées sur la région Midi-Pyrénées en 2013



Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels - Juin 2013

## Seulement 1% du territoire régional sous protection forte aujourd'hui

Nombre et superficie des aires protégées par voie réglementaire en 2013 en Midi-Pyrénées

Type de protection	Nombre de sites en MP	Surface ( ha )
APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)	50	6 474
RNR (Réserve Naturelle Régionale)	4	6 499
RNN (Réserve Naturelle Nationale)	1	2 325
Cœur de Parc National	1	30 750
Réserve Biologique (intégrée et dirigée)	15	2 587
<b>Total des aires protégées</b>	<b>71</b>	<b>48 635</b>

Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels (CEN) - juin 2013

La loi du 3 août 2009, dite Loi Grenelle 1, confirme l'impulsion d'une politique nationale ambitieuse de renforcement du réseau d'aires protégées, avec pour objectif de placer d'ici dix ans au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection. Il s'agit de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP). Avec une part de seulement 1,06 % en Midi-Pyrénées, l'objectif est loin d'être atteint. Et surtout la tâche est encore lourde pour garantir la représentativité de la richesse écologique de Midi-Pyrénées dans le réseau national d'aires protégées.

Pour autant, la pertinence de faire peser toute la préservation de la biodiversité au travers de ces outils de protection stricte pose question. En effet, après des décennies de « mise sous cloche » des milieux les plus remarquables de l'hexagone, le verdict est sans appel : la perte de biodiversité continue. Aujourd'hui, le nouvel enjeu est d'appréhender la biodiversité dans sa globalité et par conséquent de prendre en compte et préserver également la nature dite « ordinaire ».

C'est le défi que s'est donnée à relever la politique « Trame verte et bleue » (TVB), mesure phare du Grenelle 2 de juillet 2010 : cet outil d'aménagement du territoire a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la reconstitution d'un réseau naturel d'échanges, cohérent à l'échelle du territoire national, pour que les espèces puissent communiquer, circuler et par conséquent assurer leur survie.

À l'échelle régionale, cette démarche est en cours de traduction au travers du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées, qui doit être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ceci constitue un élément tout à fait nouveau dans la démarche de préservation de la biodiversité, puisque cette dernière prend alors toute sa dimension en tant qu'opportunité de développement pour les territoires et entre « par la grande porte » dans l'aménagement du territoire en s'inscrivant dans le Code de l'urbanisme.

Au regard de ces volontés politiques en marche, qu'elles soient sectorielles comme la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) ou transversales comme la Trame verte et bleue (TVB), des résultats plus probants peuvent être attendus quant à l'arrêt du déclin de la biodiversité. Mais l'efficacité de ces démarches demande un préalable indispensable qui repose dans la capacité à mettre en place un dispositif d'observation pour évaluer l'évolution de cette thématique dans sa globalité et dans toute sa complexité. Faciliter l'accès aux données existantes sur la biodiversité et construire des outils de connaissance intégrant la continuité écologique constituent ainsi une autre priorité. Cela conditionne le suivi mais aussi les efforts à mettre en œuvre en matière de protection de la biodiversité.

## Pour en savoir plus

- Objectifs d'Aichi et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale sur <http://www.biodiversite2012.org>
- Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Stratégie européenne pour la biodiversité sur <http://ec.europa.eu/>
- Centre de ressource TVB sur [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)
- Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- L'inventaire des ZNIEFF en Midi-Pyrénées sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Étude de faisabilité d'un observatoire régional de la biodiversité en Midi-Pyrénées sur <http://projet.observatoire-biodiversite-mp.fr/>

## Pertinence

L'eau est une ressource naturelle soumise à des pressions importantes, par l'intensification des besoins notamment en été et par les pollutions qui menacent sa qualité. Le climat atlantique dont bénéficie Midi-Pyrénées et la présence des Pyrénées et des contreforts du Massif central offrent à la région des ressources importantes en eau. Cependant, des pénuries surviennent localement en période d'étiage, au moment où les cours d'eau atteignent leur niveau le plus bas et où la demande agricole est la plus importante.

L'indicateur retenu pour appréhender la pression quantitative sur la ressource est l'évolution du volume annuel d'eau prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surface et les eaux souterraines, y compris à usage hydroélectrique. Il s'agit d'une donnée de volume déclarée par les usagers comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment. L'estimation de la part consommée restant délicate, le choix de l'indicateur s'est porté sur les prélèvements bruts, mesurés par des compteurs et facilement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau qui les recueille pour calculer l'assiette des redevances qui lui seront dues.

Depuis 2003, grâce à une vaste campagne d'équipement en compteurs, notamment des exploitations agricoles, plus de 90 % des prélèvements sont mesurés. En 2000, la moitié des prélèvements pour l'irrigation était encore calculée sur la base du forfait-redevance payé par l'irriguant, ce qui explique en partie le fort pic de croissance sur les prélèvements à usage d'irrigation en 2003 (outre la canicule cette année-là) et en 2004 par rapport aux années précédentes.

Les données utilisées se rapportent aux prélèvements annuels qui retracent de manière plus complète le niveau des volumes prélevés par les différentes activités. En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 n'impose plus de calculer les prélèvements à l'étiage (c'est-à-dire en période de basses eaux), pour le calcul des redevances. Ainsi l'information spécifique sur les prélèvements lors des périodes souvent les plus sèches, au cours desquelles sont pris les arrêtés de restriction et où l'usage irrigation a vraiment lieu, n'est pas mobilisée dans cette fiche.

Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement suivant les secteurs, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines. L'information est pertinente à l'échelle du territoire régional : bien que les données soient disponibles pour chaque compteur ou chaque point de prélèvement, il n'est pas rigoureux de cumuler les données à une échelle territoriale infrarégionale. En effet, une commune peut par exemple consommer de l'eau prélevée hors de ses limites administratives et inversement ce qui est prélevé sur cette commune peut être utilisé dans la commune voisine.

Les prélèvements sont déclinés selon trois usages : alimentation en eau potable des habitations, des activités économiques et des services publics et collectifs raccordés au réseau, irrigation des terres agricoles, usage industriel (prélèvement direct, hors réseau public d'adduction d'eau potable). La région Midi-Pyrénées se caractérise par des prélèvements largement majoritaires (89 % en 2011) dans les eaux superficielles (retenues et rivières) au regard des eaux souterraines.

## Analyse

**Selon les années, l'équilibre quantitatif de la ressource en eau peut s'avérer précaire en période d'étiage dans certains territoires de la région. Le volume des prélèvements en eau diminue tendanciellement depuis le début des années 2000 en Midi-Pyrénées, en raison notamment d'une réduction des prélèvements industriels, d'une relative stabilité des volumes consacrés à l'irrigation des cultures et aux prélèvements d'eau potable, et ce malgré l'augmentation continue de la population.**

En 2011, le volume des prélèvements en eau s'élève à 869 millions de mètres cubes en Midi-Pyrénées. Ce volume connaît une baisse tendancielle depuis dix ans (- 25 % par rapport à 2000). L'irrigation, particulièrement celle du maïs mais aussi des vergers, fait de l'agriculture le premier utilisateur d'eau dans la région : elle représente en moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011 38 % du volume total des prélèvements, contre 9 % en moyenne en France métropolitaine.

Sur l'ensemble métropolitain, la production d'électricité est largement majoritaire et représente 64 % des pré-

lèvements, soit une part trois fois supérieure à celle de Midi-Pyrénées.

Les prélèvements pour l'irrigation ont connu un pic en 2003 en Midi-Pyrénées, année de sécheresse et de canicule : + 45 % par rapport à la moyenne décennale,

écrêtée des valeurs des deux années extrêmes 2003 et 2009. L'écart est conséquent et significatif, même si les données d'avant 2003 sur les prélèvements agricoles sont relativement fragiles.

### Importance de l'irrigation liée à l'agriculture en Midi-Pyrénées

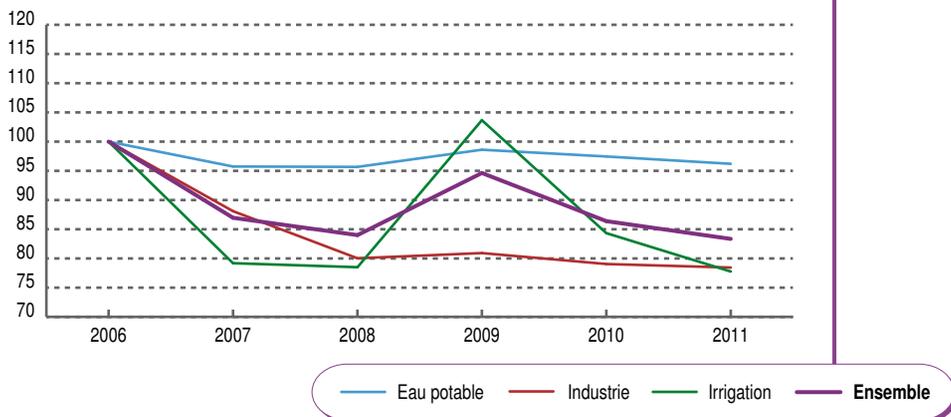
Prélèvements en eau par usage en 2010 (en millions de m<sup>3</sup>)

Prélèvements pour :	Midi-Pyrénées (en Mm <sup>3</sup> )	France (en Mm <sup>3</sup> )	Midi-Pyrénées (en %)	France (en %)
Eau potable	295,1	5 490	32,8	19,4
Industrie (hors production d'électricité)	60,0	3 033	6,7	10,7
Production d'électricité	214,3	17 154	23,8	60,5
Irrigation	331,1	2 662	36,8	9,4
<b>Total</b>	<b>900,5</b>	<b>28 339</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Une tendance à la baisse des prélèvements en eau

Évolution des prélèvements en eau par usage en Midi-Pyrénées (base 100 en 2006)

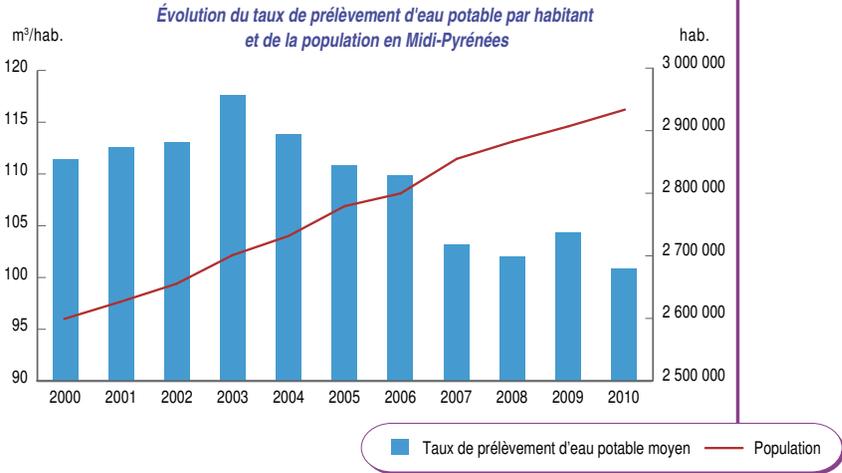


Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

La baisse globale des volumes prélevés par l'industrie depuis le début des années 2000 peut s'expliquer par l'arrêt de l'usine de la Grande Paroisse (AZF) après son explosion en 2001 : elle prélevait de l'ordre de 120 millions de m<sup>3</sup> par an. En 2008, cette baisse s'est encore

accentuée et ce au niveau de tous les secteurs d'activité. L'année 2009 a été particulièrement sèche : les prélèvements sont supérieurs de 13 % à la moyenne décennale, écrêtée des deux valeurs extrêmes.

### Stabilisation des prélèvements en eau potable depuis 2007

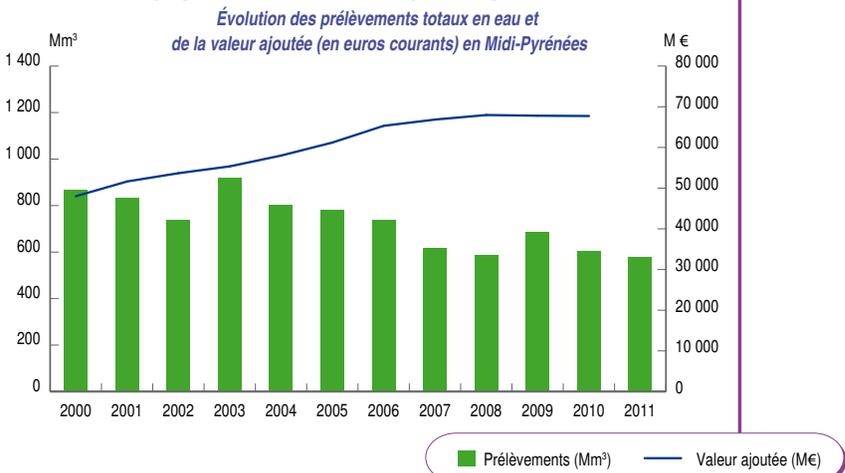


Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne INSEE

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France, le volume des prélèvements pour la production d'eau potable se stabilise depuis 2007 malgré l'augmentation continue de la population. En effet, le taux de prélèvement a augmenté jusqu'à l'année 2003 qui correspond à un pic pour tous les usages du réseau d'eau potable dû à la sécheresse et à la canicule estivales. Il diminue ensuite rapidement jusqu'en 2007-2008 et connaît à nouveau un pic lié à la canicule en 2009 puis retrouve un niveau plus bas en 2010.

Cette évolution tendancielle à la baisse depuis 2003 se retrouve également au niveau national. Elle traduit vraisemblablement des changements de comportements des consommateurs plus économes ainsi que des efforts des services publics et privés pour détecter les fuites et réduire les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution d'eau.

### Un découplage entre l'activité économique et les prélèvements en eau

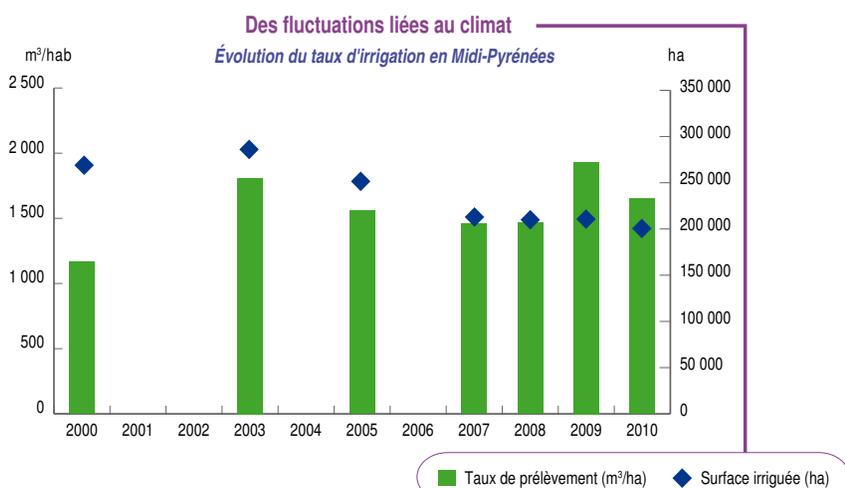


Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne, Insee

En Midi-Pyrénées la valeur ajoutée totale augmente régulièrement depuis le début des années 2000, à l'exception de 2009 en raison de la crise économique et financière internationale et nationale démarrée en 2008. En parallèle, les volumes des prélèvements totaux en eau (activités économiques et logements d'habitation) montrent une tendance à la baisse dans un contexte de croissance de la population. Ce découplage au niveau global traduit en partie le fait que la majeure partie de la richesse créée par la production régionale n'est pas associée aux prélèvements d'eau : les trois quarts de

la valeur ajoutée régionale proviennent du secteur tertiaire en 2010. De plus, les entreprises ont réalisé ces dernières années des investissements permettant une meilleure gestion de l'eau et notamment son recyclage dans le processus industriel, en particulier dans le domaine agro-alimentaire.

Néanmoins, en agriculture, l'irrigation permet bien de garantir de hauts rendements pour des cultures à forte valeur ajoutée : maïs grain, fruits, semences et légumes. De ce fait, le niveau de la production agricole reste dépendant de l'eau en Midi-Pyrénées comme ailleurs.



*Note de lecture : en 2010, le taux d'irrigation moyen est de 1 650 m³ par hectare irrigué (histogramme vert) et la surface agricole irriguée de 200 500 hectares (losange bleu).*

*Sources : Agreste, enquêtes structures 2003, 2005, 2007 et recensements de l'agriculture 2000, 2010 et Agence de l'eau Adour-Garonne*

En Midi-Pyrénées, le taux d'irrigation moyen est de 1 650 m³ par hectare irrigué en 2010. Le taux d'irrigation annuel dépend du climat de l'année, et plus particulièrement des précipitations qui interviennent pendant les périodes de fort besoin des cultures irriguées. Ces dernières correspondent aussi à la période d'étiage, de juin à octobre. Au cours des dix dernières années, les fluctuations du taux d'irrigation sont principalement liées à la pluviométrie estivale. Les besoins du maïs,

qui représente les deux tiers des surfaces irriguées de la région, sont principalement concentrés en juillet et août. Les étés bien arrosés permettent de réduire le taux d'irrigation en dessous de 1 500 m³ par hectare. Au cours des étés les plus secs, ce taux peut dépasser les 1 800 m³ par hectare. Toutefois, le développement de l'irrigation localisée, notamment dans les vergers, permet de réduire de moitié le taux d'irrigation pour les cultures fruitières.

## Pour en savoir plus

- Le système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne sur <http://adour-garonne.eaufrance.fr>
- « Rapport irrigation - Campagne 2009 » - Agence de l'Eau Adour-Garonne, février 2011.

## Pertinence

Le patrimoine naturel que constitue la ressource en eau est soumis à de fortes pressions en termes de qualité. Les principales pollutions susceptibles de l'altérer ont trois origines : urbaines (rejets d'eaux usées et apports par les eaux pluviales), industrielles (rejets industriels) et agricoles (engrais, produits phytosanitaires). La pollution de l'eau peut engendrer des problèmes sanitaires mais aussi des nuisances écologiques graves. C'est pourquoi la protection à long terme de cette ressource est au cœur des enjeux du développement durable et figure à ce titre parmi les priorités européennes.

La Directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 par l'Europe a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat, à savoir le bon état des eaux de surface (lacs et rivières) d'une part et le bon état des eaux souterraines d'autre part en 2015, ou par dérogation pour certaines masses d'eau en 2021 ou 2027. Ainsi, 100 % des masses d'eau devront avoir atteint le bon état d'ici 2027. La loi Grenelle 1 de 2009 vise quant à elle l'atteinte du bon état écologique pour les deux tiers des masses d'eau à l'horizon 2015.

Conformément à la Directive cadre sur l'eau, l'état des eaux est mesuré ici à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraine, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraine : un état quantitatif et un état chimique (ou qualitatif). Une masse d'eau est considé-

rée en « bon état » si ses deux états sont au moins bons tous les deux.

La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans toutes ses composantes tous les six ans, à l'échelle de grands bassins versants, dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les cartes d'état des lieux des masses d'eau en Midi-Pyrénées sont faites à partir de données 2006, 2007 et 2008 élaborées pour le SDAGE 2010-2015. Elles correspondent à des références de base qui permettront d'évaluer si les objectifs du bon état des eaux imposés par la DCE ont été atteints.

Par ailleurs, des indicateurs partiels de suivi de la qualité des eaux superficielles sont actualisés tous les ans, avec les mêmes méthodes d'évaluation que celles appliquées aux masses d'eau. Ils permettent de suivre leur état écologique à l'échelle des stations de mesure des réseaux de contrôle de surveillance (RCS) et de contrôle opérationnel (RCO). Le RCS a été mis en œuvre en 2007, afin de suivre l'application de la Directive cadre sur l'eau. Il s'agit d'un réseau, patrimonial, pérenne dont l'objectif est de mesurer les états des masses d'eau superficielles et leur évolution. Le RCO a quant à lui été mis en place en 2009 pour suivre les paramètres de qualité des masses d'eau superficielles risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015.

Dans le cadre de la révision du SDAGE, un nouvel état des lieux complet sera réalisé en 2014. De ce fait, la fiche actuelle sera révisée pour intégrer, outre les données annuelles, les nouvelles données de cadrage structurel de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Elles pourront donner lieu à des analyses comparées.

## Analyse

En 2006/2007, 45 % des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) étaient au moins en bon état écologique. Elles se situent dans les zones de montagnes et de piémont des Pyrénées et du massif central. La grande majorité des masses d'eau de plaine, zones les plus peuplées et les plus cultivées, étaient elles dans un état moyen. Depuis, le nombre de stations de mesure a augmenté de plus de moitié en cinq ans. La proportion de sites où l'état écologique est « bon » à « très bon » n'a pas évolué significativement entre 2007 et 2012.

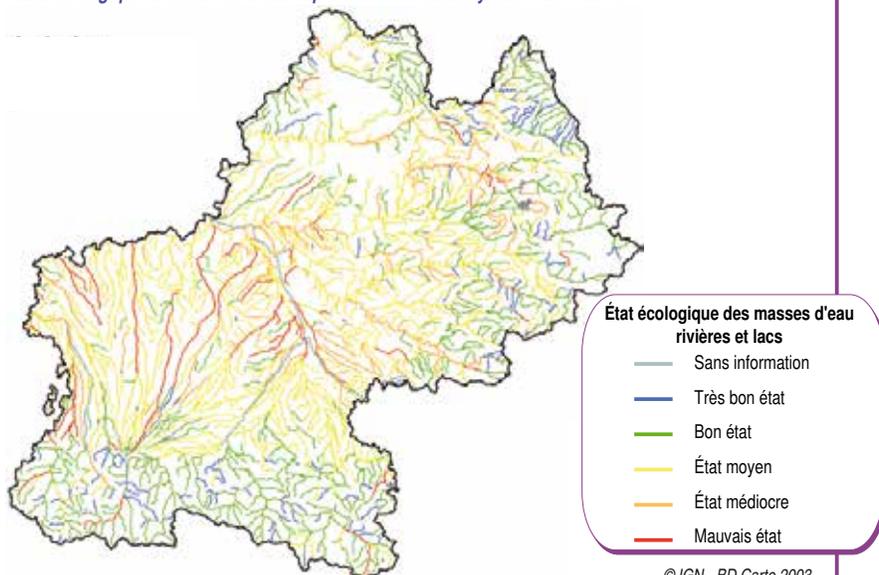
En Midi-Pyrénées, 45 % des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) étaient au moins en bon état écologique en 2006/2007. Elles sont localisées dans les zones de montagnes et de piémont des Pyrénées et du massif central. Dans les Pyrénées, le Touyre et l'Ariège Amont ainsi que la Neste d'Aure à sa source et le Gave d'Azun faisaient exception en 2007, date de la dernière évaluation complète des masses d'eau : elles étaient en mauvais état à cause de mauvaise qualité physico-chimique et hydromorphologique. La grande majorité des masses d'eau de plaine, zones les plus peuplées et les plus cultivées, présentent un état moyen. C'est au niveau de l'aval des rivières de Gascogne, de la Garonne

médiane et de ses affluents (Tarn, Lot) que se trouvent les masses d'eau en moins bon état.

L'évaluation de l'état chimique a porté quant à elle sur la totalité des 764 masses d'eau « rivières », dont la quasi-totalité (93 %) étaient en bon état chimique. Il a aussi été mesuré sur 12 des 53 masses d'eau « lacs » en Midi-Pyrénées mais seulement 5 d'entre eux ont pu être qualifiés, tous en bon état. Ces résultats sont néanmoins à nuancer au regard d'une relative fragilité des mesures effectuées pour la totalité des masses d'eau superficielles. L'objectif d'atteindre 100 % des masses d'eaux superficielles en bon état en 2027 repose donc essentiellement dans la région sur l'amélioration de leur état écologique. L'état chimique ou qualitatif des masses d'eaux souterraines en Midi-Pyrénées apparaît beaucoup moins satisfaisant en 2008. Sur la totalité des masses d'eau souterraines (49), 41 % sont en mauvais état : la moitié le sont à cause des nitrates, l'autre moitié à cause des pesticides, en lien avec l'activité agricole sur les territoires concernés et au-delà.

S'agissant de l'état quantitatif des masses d'eaux souterraines, le résultat est bien meilleur : près des trois-quarts (36) sont en bon état, tandis que 7 sont en mauvais état et 6 présentent un doute, c'est-à-dire nécessitent la mise en œuvre de mesures complémentaires dans le cadre du Réseau de contrôle opérationnel.

### Un état écologique à reconquérir dans les zones de plaine État écologique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées 2006-2007



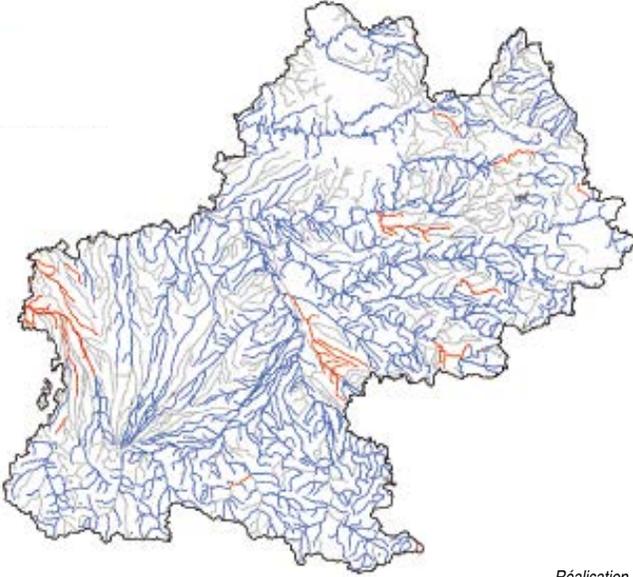
© IGN - BD Carto 2003

Réalisation : M-L. Pons-ARPE octobre 2009

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Un état chimique globalement bon, respectant les normes de qualité

*État chimique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées en 2007*



#### État chimique

- Sans information
- Bon état
- Mauvais état

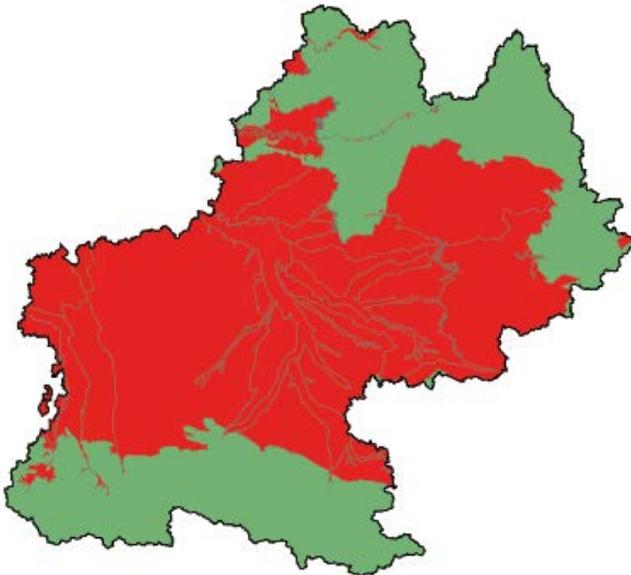
© IGN - BD Carto 2003

Réalisation : M-L PONS-ARPE octobre 2009

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

### Les eaux souterraines sollicitées sur les zones d'activité et d'habitat en mauvais état chimique

*État chimique des masses d'eau souterraines libres de Midi-Pyrénées en 2008*



#### État chimique

- Bon état
- Mauvais état

© IGN - BD Carto 2003

Réalisation : C BEDEL-ARPE février 2010

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le réseau de contrôle et de surveillance (RCS, patrimonial et pérenne) et le réseau de contrôle opérationnel (RCO, pour le suivi des sites à problèmes) permet de suivre l'évaluation de la qualité des masses d'eau superficielles depuis six ans. Depuis leurs mises en place en 2007 et 2009 respectivement, le nombre de stations de mesure a nettement augmenté, permettant d'affiner l'évaluation de la qualité physico-chimique des eaux dans le bassin Adour-Garonne et a fortiori en Midi-Pyrénées : le nombre de stations dont l'état physico-chimique est évalué a augmenté de plus de moitié en cinq ans, passant de 427 à 657 entre 2007 et 2012.

Les trois dernières années sont marquées par l'augmentation du nombre de stations qualifiées en très bon état même si la part de stations « au moins en bon état » n'a pas progressé significativement.

Seuls les paramètres physico-chimiques, qui entrent dans le calcul de l'état écologique, sont suivis depuis de nombreuses années. Ils permettent de retracer des chroniques plus longues qui donnent une indication de l'évolution de la qualité des eaux superficielles vis-à-vis de la physico-chimie. L'amélioration notoire de la qualité physico-chimique de l'eau en Midi-Pyrénées, mesurée en termes de proportion de stations « au moins en

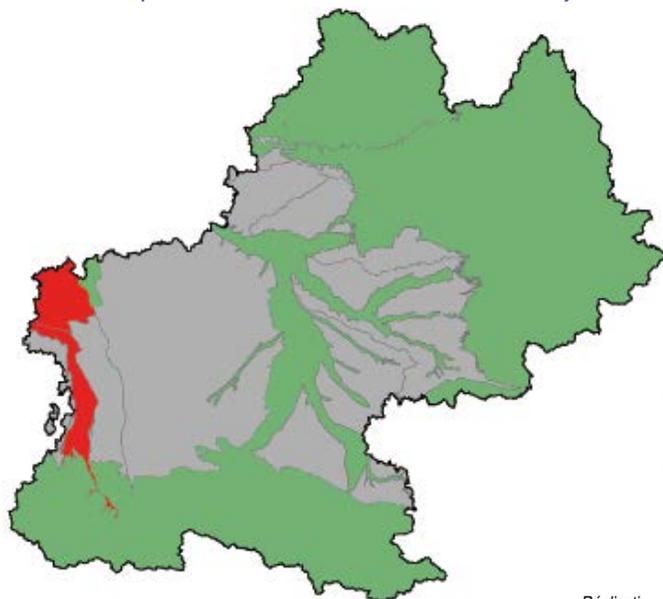
bon état », est cependant à nuancer : le réseau de stations de mesure est variable et le nombre de stations en constante augmentation, permettant une amélioration de la représentativité. Ces stations composent aujourd'hui un réseau de contrôle de surveillance, pérenne, et un réseau de contrôle opérationnel, sur des zones à suivre. Il y a quelques années, les stations pouvaient se concentrer davantage voire essentiellement sur des zones « à problème ».

Le calcul de l'état biologique n'étant réalisé que depuis quelques années, il n'est possible de calculer l'état écologique aux stations que depuis 2007.

La proportion de sites où l'état écologique est « bon » à « très bon » n'évolue pas significativement entre 2007 et 2012. En 2012, il est de 45 %. Or, l'état écologique est calculé en fonction de paramètres physico-chimiques mais aussi, avec une importance accrue, en fonction de paramètres hydrobiologiques et hydromorphologiques qui sont limitants pour atteindre le bon état. Les stations qui n'ont pas des caractéristiques hydromorphologiques satisfaisantes pour le milieu ne sont pas classées en très bon état. La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau et l'amélioration de leur hydromorphologie constituent des enjeux prioritaires : ceux-ci se

## Des difficultés pour qualifier l'état quantitatif de toutes masses d'eau souterraines

### *État quantitatif des masses d'eau souterraines de Midi-Pyrénées en 2007*



#### État quantitatif

- Bon état
- Doute
- Mauvais état

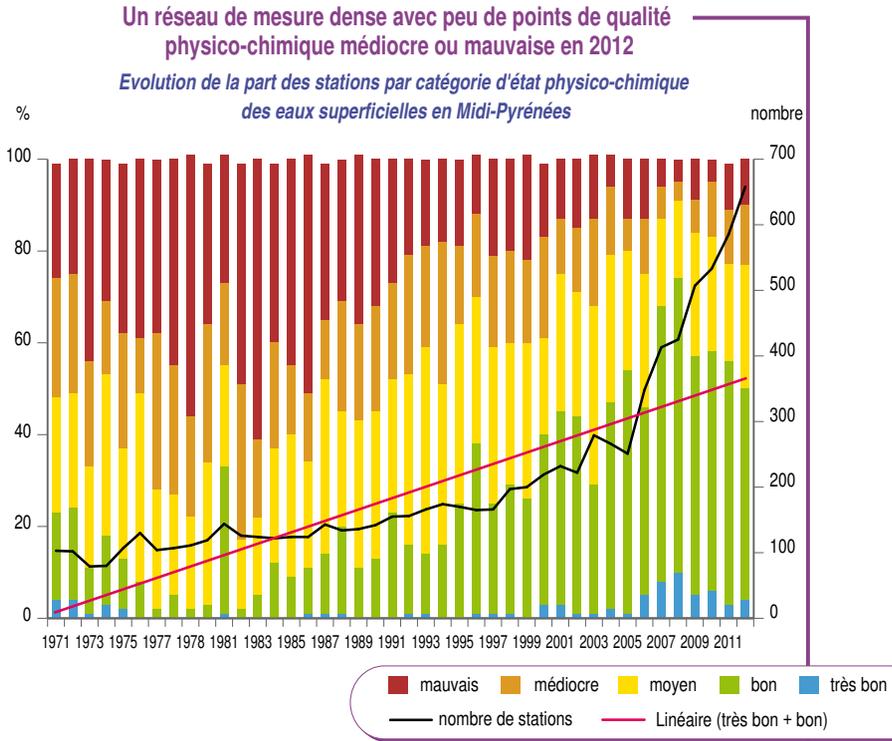
© IGN - BD Cartho 2003

Réalisation : C. BEDEL-ARPE février 2010

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

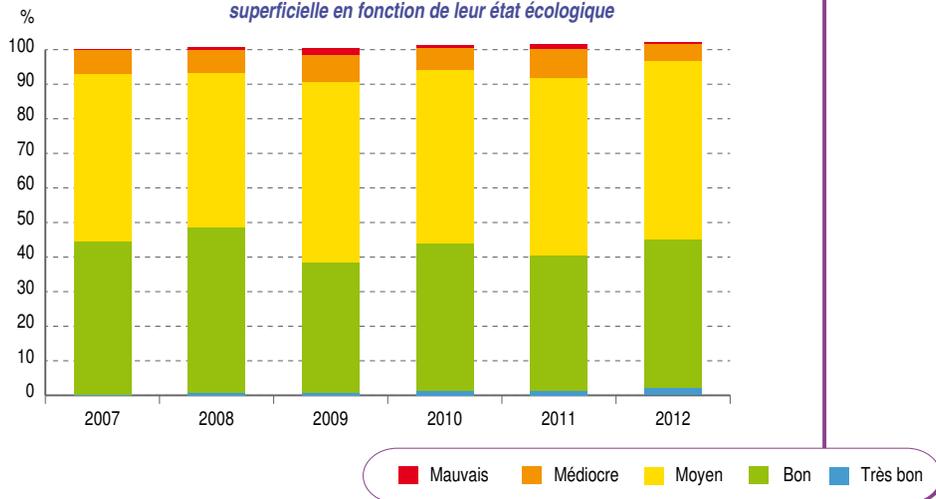
traduisent par la mise en œuvre des politiques de classement des cours d'eau, les tracés des trames vertes et bleues, l'amélioration de la connaissance et la construction de nouveaux dispositifs techniques et financiers

pour l'effacement des obstacles à l'écoulement. Bien que concrètement lancés, tous ces chantiers ne se traduisent pas encore dans les données d'état écologique des cours d'eau en Midi-Pyrénées.



### Un réseau de mesure dense avec peu de points de qualité écologique médiocre ou mauvaise en 2012

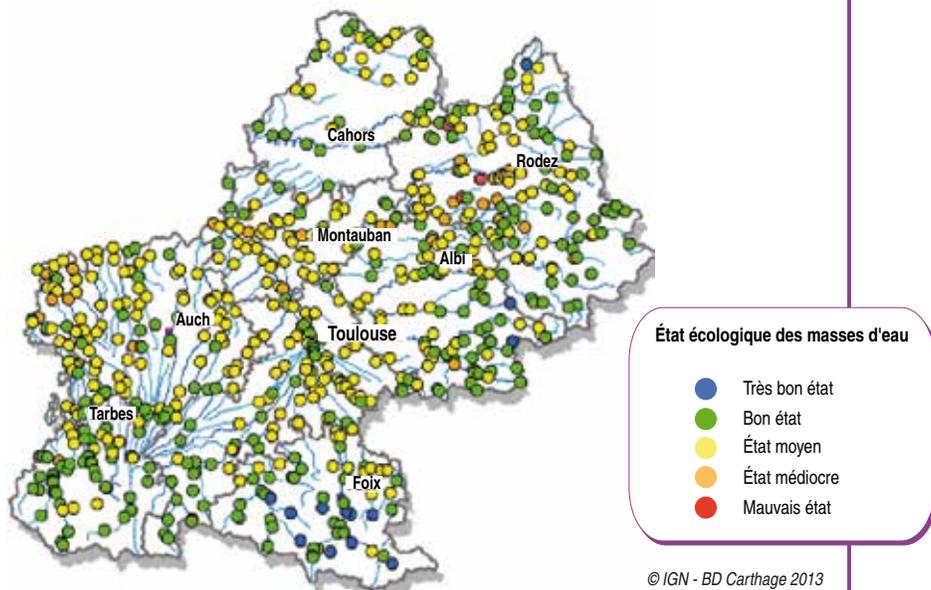
Évolution de la répartition des stations de mesure en eau superficielle en fonction de leur état écologique



Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

### 45 % des masses d'eau en bon état écologique

État écologique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées en 2012



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

## Pour en savoir plus

- Tableau de bord du SDAGE
- Observatoire régional Eau et Territoires de l'ARPE Midi-Pyrénées

## Pertinence

Midi-Pyrénées est la plus vaste des régions françaises : elle couvre 8,3 % du territoire national. Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), l'agriculture façonne la moitié de l'espace régional. En 2011, Midi-Pyrénées maintient sa 5<sup>e</sup> position par sa production agricole avec une valeur de 4,3 milliards d'euros, soit 5 % du PIB de la région. La situation de l'agriculture est particulière. D'un côté, c'est un secteur essentiel à l'économie régionale, classé devant l'aéronautique et l'aérospatial par le nombre d'emplois directs et induits. De l'autre, ses agriculteurs ont un des niveaux de revenu les plus bas de France et sont très dépendants des soutiens publics. Par son nombre d'exploitations, 47 600 en 2010, Midi-Pyrénées reste la première région agricole, mais avec une proportion plus importante de petites exploitations que le reste du territoire métropolitain. L'activité agricole est essentielle à la satisfaction des besoins vitaux de la population et à la vie du territoire. Son influence sur l'environnement se traduit en services rendus mais aussi en pressions. Les services environnementaux rendus par l'agriculture sont nombreux : contribution à l'entretien des paysages et à la préservation d'une certaine biodiversité, rôle régulateur dans la prévention et la limitation des conséquences des risques naturels, réduction de la pression sur l'environnement exercée par d'autres activités en recyclant des produits issus des déchets urbains (composts d'ordures ménagères, épandages de boues de stations d'épuration), fourniture de biomasse, biomatériaux et biocarburants... Les impacts environnementaux engendrés par l'agriculture sont aujourd'hui mieux connus : pression sur la ressource en eau et sur sa qualité, sur l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre, sur les sols et leur fertilité et, dans certains cas, sur la biodiversité.

Il ne s'agit pas ici de faire un bilan écologique du secteur agricole mais d'évaluer son caractère éco-efficace en comparant l'évolution de l'utilisation des intrants qui pèsent sur l'environnement (azote, produits de protection des cultures dits « phytosanitaires » et énergie) et l'évolution de la production agricole, afin de tenter de repérer si un découplage s'opère entre l'intensité de l'activité agricole et le niveau de recours aux intrants (carburants, phytosanitaires, engrais de synthèse).

## Analyse

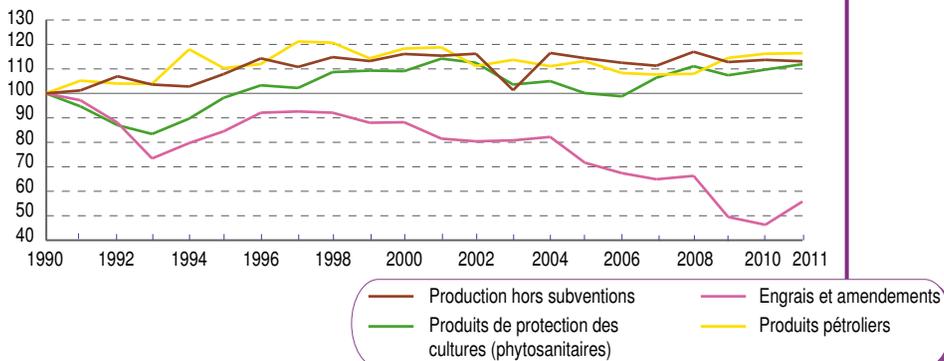
**Depuis le début des années 90, le volume de la production agricole régionale a peu augmenté. Néanmoins, durant cette décennie, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé en Midi-Pyrénées. Depuis le début des années 2000, en revanche, l'utilisation des engrais est en constante diminution et la consommation de carburant s'est stabilisée. L'évolution est plus contrastée pour les produits phytosanitaires mais, après un recours accru, la tendance serait à la baisse.**

Depuis le début des années 90 et la réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui visait à orienter la production agricole vers le marché en découplant les subventions de la production, le niveau du volume de la production agricole régionale augmente peu. Néanmoins, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé dans les années 90, notamment sous l'effet d'une augmentation de la puissance des machines agricoles et de la mise en œuvre de pratiques plus gourmandes en produits phytosanitaires, liées d'une part à la spécialisation des exploitations et d'autre part à la volonté de sécuriser les rendements et donc les revenus.

Depuis le début des années 2000, la nature des intrants évolue de manière contrastée : diminution continue de l'utilisation des engrais et stabilisation de la consommation en carburant. Après un recours accru aux produits phytosanitaires dû à l'augmentation des surfaces cultivées en céréales (disparition des jachères en 2008), la tendance est à la baisse. En 2008 a été lancé le plan national Ecophyto (inséré depuis 2012 dans un programme plus vaste intitulé « Agricultures : produisons autrement ») qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le volume de produits phytosanitaires achetés affiche en 2011 un niveau similaire à celui de 2008. Cependant, un changement de comportement doit s'analyser sur du long terme afin de réduire les effets annuels liés à un contexte climatique plus ou moins propice à la réduction de leur utilisation. L'augmentation du niveau de volume des engrais et amendements en 2011, après plusieurs années de baisse, trouve son explication dans une meilleure capacité financière des producteurs de céréales à investir dans des engrais suite aux bons revenus de 2010.

## Une diminution continue de l'utilisation des engrais

Évolution en volume de la production agricole et des principales consommations intermédiaires en Midi-Pyrénées de la branche agriculture



Sources : Agreste, comptes de l'agriculture - DRAAF Midi-Pyrénées

### Phytosanitaires et engrais en agriculture

**Amendement** : produit apporté au sol pour en améliorer les qualités physiques et en corriger l'acidité.

**Fertilisation azotée et phosphorée** : elle vise à augmenter le rendement dans les cultures végétales. Des excédents éventuels d'azote et de phosphore peuvent présenter des risques vis-à-vis de la qualité des eaux.

**Produits phytosanitaires** : ils sont utilisés en agriculture pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles et les accidents physiologiques. Ils forment, avec les biocides, l'ensemble des substances dites pesticides. Insecticides, herbicides, fongicides et régulateurs de croissance sont utilisés à 90 % par l'agriculture, le reste servant à l'entretien des espaces verts, des jardins privés, des routes et voies ferrées.

### Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau, ...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'éco-efficacité de la production et la viabilité financière des exploitations.

Le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps humaine. Le partage de son usage constitue un enjeu collectif. Il assure à la fois des fonctions de production, de filtration et d'épuration, de matériau, de support des activités humaines, de réserve biologique, de stockage d'eau ou de carbone. Ainsi, son rôle dans l'environnement est essentiel, notamment pour l'agriculture, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la valorisation de divers types d'effluents.

La ressource naturelle que constitue le sol peut être altérée par des phénomènes tels que l'érosion qui en région Midi-Pyrénées est en premier lieu liée au travail profond du sol (érosion aratoire) et en second lieu de nature hydrique. À long terme, l'érosion peut provoquer une perte durable de fertilité (ruissellement des particules fines) et une dégradation de la biodiversité des sols.

L'indicateur retenu concerne les pratiques des exploitants agricoles en matière de conservation des sols et notamment au regard du risque d'érosion aratoire. Des techniques propices à la limitation de ce type d'érosion et à la préservation des matières organiques des sols se sont développées. Ces techniques, dites « techniques culturales simplifiées », sont de deux types : la suppression du labour et l'absence de travail du sol. Le « travail superficiel du sol » consiste à supprimer le labour ou le travail profond pour implanter une culture. L'absence de travail du sol ou « semis direct » signifie que la culture est implantée sans aucun travail du sol. Dans les deux cas, les résidus végétaux en place s'incorporent au sol ou le couvrent.

Cet indicateur est quinquennal, 2011 étant la dernière année disponible. Il concerne les grandes cultures. Il est issu des enquêtes « Pratiques culturales », réalisées par la DRAAF, qui répondent notamment aux besoins d'évaluation des programmes d'actions issus de la mise en oeuvre de la Directive européenne dite

« Nitrates » (directive CE 1991) et au suivi de la mise en place du plan national Ecophyto 2008.

Concernant les cultures pérennes, vignobles et vergers, l'indicateur qui pourra être mis en œuvre concerne la couverture permanente du sol par une bande herbeuse limitant ainsi l'érosion hydrique et le transfert des particules fines du sol pendant les périodes de fortes pluies (automne et printemps en Midi-Pyrénées). Cet indicateur pourra être produit à terme grâce aux premières enquêtes menées en 2011 et 2013.

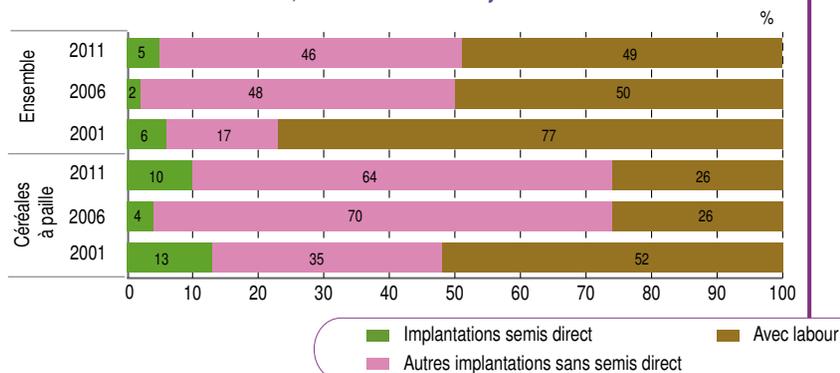
### Analyse

**L'utilisation de techniques culturales simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, a nettement progressé entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, pour les céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour a été divisée par deux sur cette période. En 2011, cette pratique est désormais majoritaire dans le paysage agricole régional.**

La progression des techniques culturales simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, est très nette entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, en ce qui concerne les surfaces emblavées en céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour est divisée par deux en cinq ans (soit près de 120 000 hectares de terres arables). Au-delà du bénéfice apporté par ces techniques à la conservation des sols, l'exploitant agricole est aussi intéressé par les économies ainsi réalisées : moins de passages de tracteur entraîne moins de frais de carburants et autres lubrifiants et moins de temps consacré à la préparation des sols. La hausse du cours du pétrole en 2005 explique pour partie cette évolution. Le maintien du prix des produits pétroliers à un niveau élevé, entre 2006 et 2011, a permis d'ancrer ces pratiques qui sont désormais majoritaires dans le paysage agricole. Le bénéfice en matière de limitation de l'érosion est désormais déterminant dans la diffusion de ces techniques. La part des surfaces implantées en semis direct progresse quant à elle fortement entre 2006 et 2011, en particulier pour les surfaces en céréales à paille où elle passe de 4 à 10 %.

## Forte progression des techniques sans labour en Midi-Pyrénées

Part de la sole selon le type de techniques de préparation du sol en 2001, 2006 et 2011 en Midi-Pyrénées



Champ : Cultures enquêtées - céréales à paille (blé et orge), tournesol, maïs (grain et fourrage)

Sources : Agreste, Enquêtes Pratiques culturales sur les grandes cultures

## Pour en savoir plus

Les résultats et les publications à partir des enquêtes « pratiques culturales » :

- au niveau national : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturales/>

- au niveau régional : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/etudes-thematiques>

## Pertinence

Les granulats, matières premières constituées de morceaux de roches naturelles (sables et graviers) ou obtenues artificiellement par concassage de roches naturelles, sont utilisés dans la construction et, plus encore, dans les travaux publics. En 2010, les travaux publics (génie civil, voirie et réseaux) consomment près des deux tiers de la production régionale de granulats (près de 80 % au niveau national). Cette ressource est non renouvelable et la gestion de son extraction, en particulier celle des granulats alluvionnaires, représente un enjeu important en France. Les premiers travaux menés en France pour estimer la ressource alluvionnaire exploitable ont porté sur le bassin de la Seine, particulièrement sollicité ; ils laissent entrevoir un épuisement des ressources à courte échéance (une soixantaine d'années). Au caractère non renouvelable de la ressource s'ajoute l'impact paysager et écologique que peuvent avoir l'extraction des matériaux en roche massive ou dans les sites alluviaux et le remblaiement de zones humides.

Conscient de ces enjeux, le code de l'environnement a, depuis 1994, rendu obligatoires des schémas départementaux des carrières. Ces schémas fixent des orientations et objectifs qui doivent être articulés avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), la gestion des carrières pouvant influencer sur celle de l'eau, notamment dans le cas d'extraction en nappes alluviales. Ils sont destinés à prendre en compte la couverture des besoins en matériaux, l'autorisation préfectorale de volumes d'extractions en carrières, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, une gestion équilibrée de l'espace et à favoriser une utilisation économe de la matière première. Une refonte des schémas départementaux de carrières est en cours depuis 2009 en Midi-Pyrénées avec l'adoption de celui de la Haute-Garonne et la révision actuelle de ceux de l'Ariège et du Lot.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours d'élaboration entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) Midi-Pyrénées. La Charte Environnement offrira un cadre privilégié à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des exploitants. Elle retient trois objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de mieux faire partager les enjeux de la politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et ceux de la profession. Deuxièmement, la charte vise à réduire l'impact des carrières

sur l'eau et les milieux aquatiques, par une réduction des prélèvements d'eau, la prévention des pollutions accidentelles et la gestion des déchets dangereux. En parallèle, la réduction des quantités de matériaux d'origine alluvionnaire reste une priorité de nombreux SDAGE en France. Troisièmement, la convention cherchera à développer les retours d'expérience et leur valorisation en matière de gestion des zones humides. Dans le cadre de la « Trame verte et bleue », mesure phare du Grenelle Environnement de 2007 qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, de nouveaux types de réaménagements sont à imaginer.

Des marges de manœuvre existent pour éviter l'épuisement de la ressource, mais restent peu exploitées en France. Il en est ainsi de la recherche et du développement de matériaux de substitution (recyclage, valorisation de déchets de chantier...). Des choix d'aménagement pourraient aussi diminuer les besoins de granulats, notamment en matière d'infrastructures de transport : la construction d'un kilomètre d'autoroute nécessite une quantité trois fois plus importante de granulats que la construction d'un kilomètre de voie ferroviaire.

L'indicateur retenu présente l'évolution de la production de granulats. Il rend compte de la part relative des granulats d'origine alluvionnaire (roches « meubles »), des granulats issus de roches massives et des granulats issus de recyclage.

## Analyse

**Midi-Pyrénées est à la fois une région qui dispose de ressources naturelles importantes en granulats et qui en consomme beaucoup. Région riche en cours d'eau, elle est particulièrement confrontée à la gestion des ressources alluvionnaires, notamment sur le bassin de la Garonne.**

En 2011, la région a produit 23,1 millions de tonnes de granulat, soit 6,3 % de la production nationale. Elle se place au 5<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines, derrière Rhône-Alpes, les Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bretagne. Midi-Pyrénées est relativement bien dotée en ressources du fait de ses vallées alluvionnaires et de son sous-sol riche en roches massives exploitables. Ainsi, plus de la moitié des granulats produits dans la région (54 %) sont d'origine alluvionnaire, particulièrement concentrée dans le bassin de la Garonne,

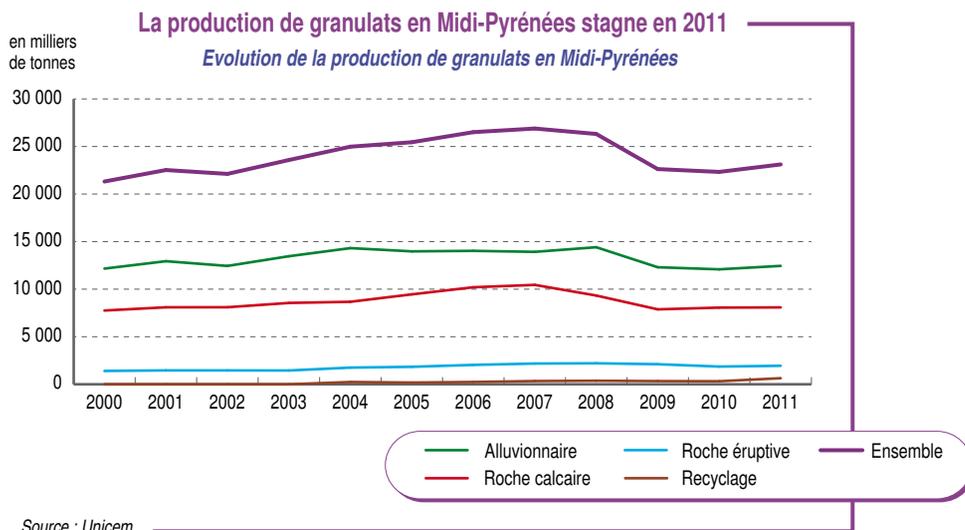
tandis que 35 % sont issus de roches calcaires et 8 % de roches éruptives. Ce type de production majoritairement issu de roches meubles est aussi prédominant en Haute-Normandie (90 %), Alsace (86 %), Picardie (84 %), Rhône-Alpes (64 %) et Aquitaine (53 %), régions de bord de mer ou traversées par de grands fleuves. Au niveau métropolitain, la production de roches meubles s'élève à 39 % seulement. Et cette part diminue régulièrement depuis 2007 au niveau national alors qu'en Midi-Pyrénées, après avoir baissé en 2008, elle est relativement stable depuis trois ans.

La production de granulats a fortement progressé en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2005, alors qu'elle se tassait en moyenne en métropole. La réalisation des liaisons autoroutières et la construction du viaduc de Millau, ajoutées au développement de l'aire urbaine de Toulouse et à une forte activité de construction neuve dans la région en 2004 et 2005, ont largement contribué à la croissance de la demande dans la région. La production de granulats a continué d'augmenter entre 2005 et 2008 en Midi-Pyrénées (+ 5,2 %), et ce plus fortement qu'en métropole (+ 3,4 %). De 2008 à 2010, elle a connu une baisse importante, tant dans la région (- 17,0 %) qu'en moyenne

métropolitaine (- 18,1 %), en lien notamment avec la crise dans les travaux publics et le bâtiment.

Le département de la Haute-Garonne concentre à lui seul 35 % de la production régionale de granulats en 2011, part relativement constante dans le temps. Mais l'agglomération toulousaine pèse à elle seule pour un tiers des besoins de la région. L'offre départementale étant insuffisante, des quantités de matériaux sont acheminées des départements voisins, quasi exclusivement par route, induisant des nuisances environnementales supplémentaires.

La production de granulats de recyclage présente l'avantage de préserver les ressources naturelles tout en recyclant des matériaux, déchets de construction, de chantiers routiers ou sous-produits industriels. Cette activité qui en était à ses balbutiements ces dernières années tend à se développer en Midi-Pyrénées. Ainsi avec 640 milliers de tonnes, les quantités produites dans la région ont été multipliées par deux en 2011 ; elles oscillaient autour de 300 depuis 2007. Elles représentent désormais près de 3 % de la production totale de granulats en Midi-Pyrénées. Au niveau de la France métropolitaine, cette part est passée de 4 % à près de 7 % en 2011.



## Pour en savoir plus

- « 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen » - Ifen, Études et travaux n° 41, décembre 2003.
- « Livre blanc, carrières et granulats à l'horizon 2030 » - UNPG, mai 2011
- « Granulats, les chiffres clés 2011 » - UNICEM, décembre 2012
- « La production de granulats » - SOeS, juillet 2012, disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, rubrique Indicateurs & Indices \ Développement durable \ Indicateurs de développement durable territoriaux

## Pertinence

L'artificialisation croissante du territoire par l'extension des zones urbanisées et des infrastructures de transport a de nombreuses incidences sur l'environnement : consommation d'espaces fragiles, perte de surfaces agricoles et naturelles, fragmentation des habitats, imperméabilisation des sols, accroissement des risques d'inondation, dégradation des paysages. Ainsi, les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et agricoles ruraux. L'étalement des espaces artificialisés urbains concourt également à l'augmentation des distances des déplacements et aussi à celle des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. En outre, les sols artificialisés sont en partie imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'occupation des sols est appréhendée ici essentiellement par deux grandes sources d'information : l'enquête statistique Teruti-Lucas du ministère en charge de l'agriculture, dont la méthode et la nomenclature physique ont été remaniées en 2004 et 2005, et le programme européen Corine Land Cover d'observation par satellite, mis en œuvre en France par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du développement durable, de l'écologie et de l'énergie.

Toutefois, les indicateurs retenus ne sont pas satisfaisants pour mesurer de façon précise l'évolution de l'artificialisation du territoire. L'inventaire Corine Land Cover mesure l'occupation biophysique des terres à partir de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000<sup>e</sup>, avec un seuil minimal de 25 hectares pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols. Il existe trois millésimes de la base Corine Land Cover en Europe : 1990, 2000 et 2006. La prochaine actualisation devrait intervenir en 2014 et il n'est donc pas possible d'avoir les tendances récentes. En outre, compte tenu des changements de méthodologie intervenus, on ne peut comparer directement les trois années : les évolutions documentées pour la production de l'indicateur d'artificialisation ne concernent que la période 2000-2006.

L'enquête Teruti-Lucas, adaptation de l'enquête annuelle Teruti au cahier des charges européen « Lucas », permet quant à elle d'observer l'occupation du sol à une échelle plus fine à partir de points tirés au hasard sur une trame quadrillant l'ensemble du territoire. La série des données Teruti est disponible sur la période 1994-2004 et 2006-2012. Pour documenter l'indicateur d'artificialisation des terres, seule la série de données 2006-2012 a été utilisée.

Outre la maille plus fine d'observation utilisée, la nomenclature Teruti Lucas est plus proche d'une nomenclature d'usage des sols tandis que celle de Corine Land Cover s'apparente plus à une nomenclature de paysage. Les deux sources d'observation de l'occupation du territoire sur la période 2000-2006 d'une part et la période 2006-2012 d'autre part ne peuvent donc être rapprochées. De ce fait, il n'est pas possible de produire un indicateur d'évolution sur l'ensemble de la période 2000-2012, et en particulier d'observer avec certitude l'accroissement ou le tassement du phénomène d'artificialisation dans la région. La méthodologie de production des indicateurs relatifs à l'artificialisation devrait néanmoins évoluer à court terme et mobiliser une source unique d'observation de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire régional et national : c'est l'objectif du projet de base d'occupation des sols à grande échelle de l'IGN inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2010-2013 et auquel participe à titre expérimental la Dreal Midi-Pyrénées.

## Analyse

**Le territoire artificialisé occupe une faible part en Midi-Pyrénées, avec 3 % de la superficie régionale contre 5,1 % en moyenne en France métropolitaine. Les terres agricoles y sont largement dominantes (61 %). Le territoire artificialisé a néanmoins progressé presque deux fois plus vite dans la région entre 2000 et 2006 (+ 5,5 %) qu'en moyenne en métropole. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.**

Midi-Pyrénées occupe 8 % de la superficie du territoire de la France métropolitaine (soit plus de 45 700 km<sup>2</sup>). C'est une région essentiellement couverte par des

terres agricoles (61 %) et des forêts et milieux naturels (36 %), tandis que le territoire artificialisé ne représente que 3 % de la superficie régionale, selon les données géographiques Corine Land Cover 2006. Cette part apparaît faible par rapport à celle de la France métropolitaine (5,1 %) : Midi-Pyrénées se retrouve ainsi aux côtés de régions peu artificialisées telles que le Limousin ou l'Auvergne, où les espaces naturels couvrent plus d'un tiers du territoire régional.

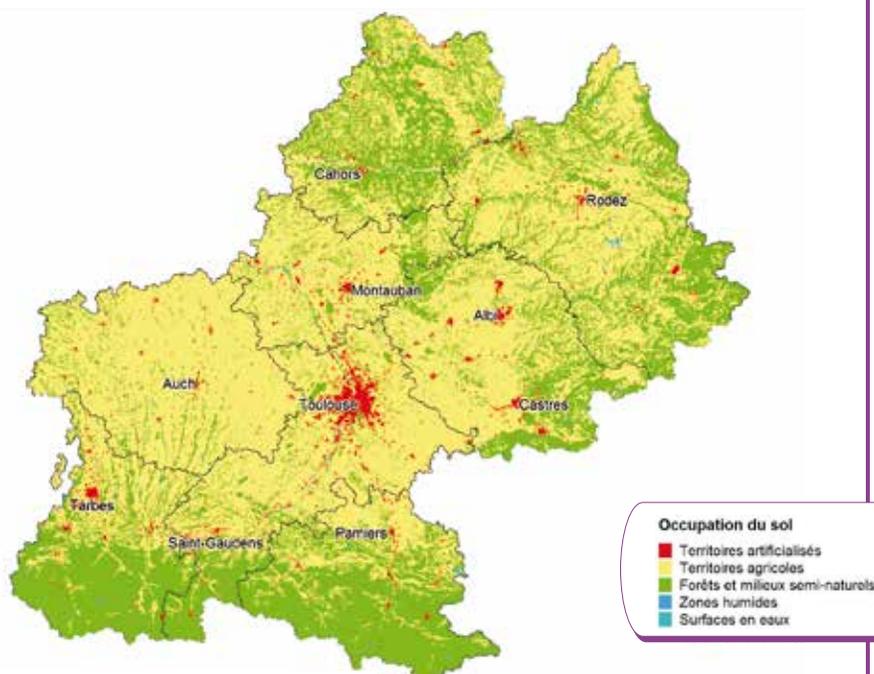
Entre 2000 et 2006, le territoire artificialisé a progressé de 5,5 % en Midi-Pyrénées, soit presque deux fois plus que l'évolution métropolitaine (3 %). Ces espaces artificialisés englobent les zones urbanisées, industrielles ou commerciales, les réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts urbains. Les changements d'occupation du sol intervenus entre 2000 et 2006 ont affecté en net, c'est-

à-dire sans tenir compte des surfaces ayant retrouvé leur occupation d'origine, 0,2 % du territoire de la région. Ainsi sur les 7 300 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2006 en 2000, 98 % ont été artificialisés et seulement 2 % ont été transformés en forêts et milieux naturels.

Plusieurs phénomènes contribuent à intensifier le processus d'artificialisation : le développement des pôles urbains s'accompagnant d'un étalement des espaces construits qui les entourent et qui grignotent les campagnes, l'extension et la densification des réseaux, routiers en particulier. De telles évolutions sont incompatibles avec une gestion économe et durable des terres. L'artificialisation des sols agricoles est souvent irréversible et constitue une perte de potentiel de production.

### Seulement 3 % du territoire de Midi-Pyrénées artificialisé

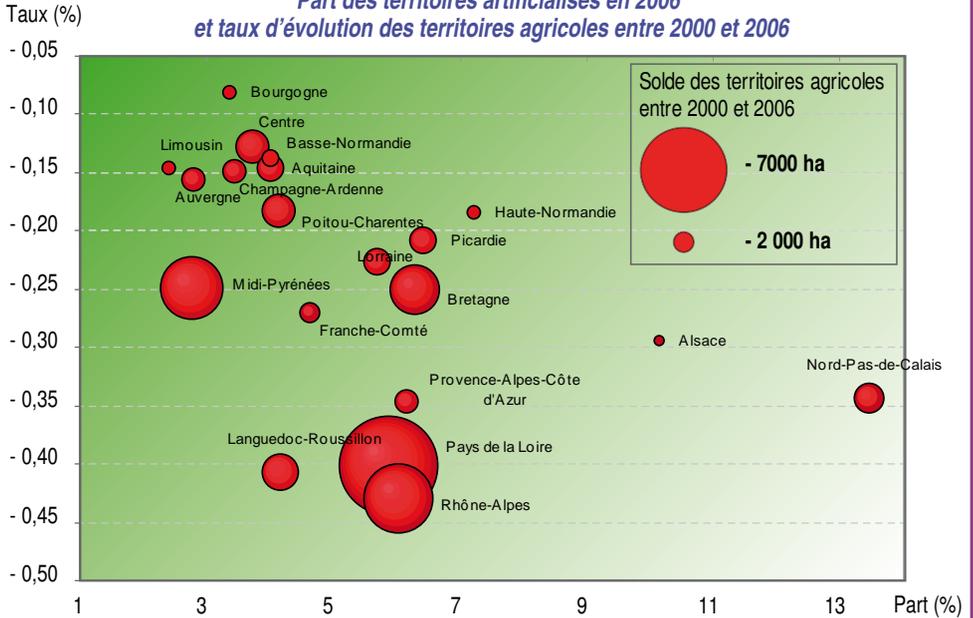
Occupation du sol en Midi-Pyrénées en 2006



Sources : MEDDE (SOeS) - UE / Corine Land Cover 2006 ©IGN, @BdCarto

## Midi-Pyrénées parmi les régions les moins artificialisées

Part des territoires artificialisés en 2006  
et taux d'évolution des territoires agricoles entre 2000 et 2006



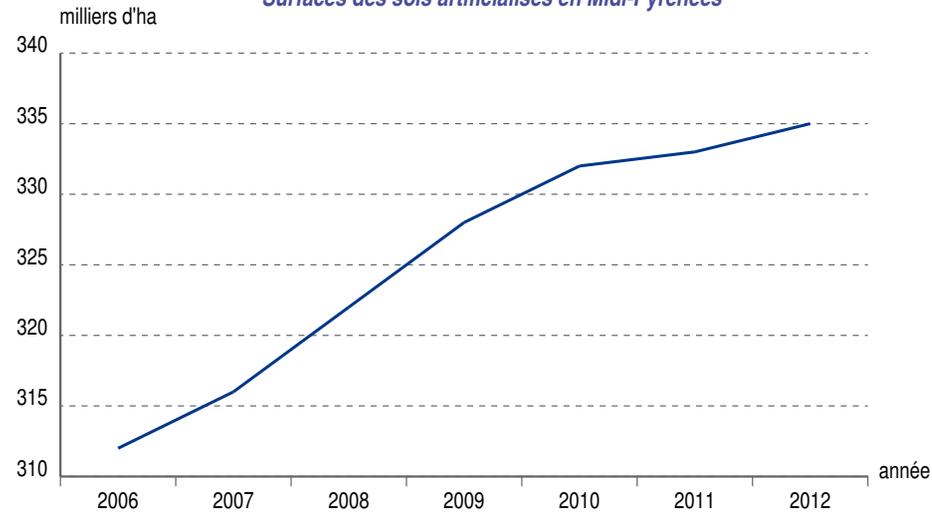
Source : Corine Land Cover 2006 - UE-SOeS

En complément à cette lecture de l'occupation de sols plutôt en termes de paysage selon Corine Land Cover, l'enquête Teruti Lucas apporte un éclairage davantage axé sur l'usage des sols pendant les années 2006 à 2012. Sur cette période, les surfaces artificialisées progressent de 0,45 % en Midi-Pyrénées, soit 23 600 hectares supplémentaires, avec un accroissement

plus fort entre 2006 et 2009 qu'entre 2007 et 2012. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.

## 23 600 hectares supplémentaires en 6 ans

### Surfaces des sols artificialisés en Midi-Pyrénées



Sources : Agreste Teruti (série 2006-2012)

## Pour en savoir plus

- Site de la Dreal Midi-Pyrénées, rubrique sur la gestion économe de l'espace sur : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- « La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace » - Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n° 02, 2012.
- « L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles » - MEDDE, Le point sur n° 75, février 2011 sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications>
- « La France vue par CORINE Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols » - MEDDE, Le Point Sur n° 10, avril 2009 sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/>
- « L'analyse spatiale des pressions agricoles : surplus d'azote et gaz à effet de serre » - MEDDE Le point sur n° 113, mars 2012, sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications>
- « L'artificialisation des sols agricoles » - MEDDE, L'essentiel sur... Le sol sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/essentiel>
- Base de données géographique CORINE Land Cover, dite CLC - MEDDE sur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne>

## Pertinence

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie de la France et de Midi-Pyrénées. En France métropolitaine, la consommation touristique<sup>1</sup> est estimée à 7,1 % du PIB en 2010. Le tourisme constitue un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports...). Pour se développer, il nécessite des capacités d'hébergement, des équipements et des infrastructures adaptés. Une difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité, mais aussi pour préserver l'harmonie du territoire. Le tourisme de loisir possède la particularité d'être, généralement, concentré dans le temps et dans l'espace. L'accueil de touristes doit souvent répondre à une exigence saisonnière, en grande majorité aux périodes de vacances, et s'effectuer sur des territoires riches en ressources touristiques (soleil, neige, espaces naturels, sites remarquables, activité thermique, patrimoine...). Cette double concentration peut engendrer des pressions environnementales sur ces territoires, même si les touristes contribuent aussi à leur dynamisme.

Les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins énergétiques et en eau potable saisonniers.

Outre la pression environnementale qu'elle exerce sur les territoires concernés, l'attraction touristique influe aussi sur le fonctionnement du marché immobilier et foncier. Ainsi, dans certaines zones, un parc important de résidences secondaires peut perturber l'accès au logement des populations locales.

La pression du tourisme sur le territoire est appréhendée ici par le rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidente. La population maximum présente est estimée à partir du surplus de population lié au tourisme (touristes et professionnels), duquel on déduit les personnes sor-

ties du territoire (tourisme, déplacements personnels et professionnels...).

## Analyse

**La pression touristique en Midi-Pyrénées est supérieure à la moyenne de la France métropolitaine. Inégalement répartie sur le territoire régional, elle est importante dans les bassins de vie de la chaîne pyrénéenne, mais aussi dans d'autres bassins à fort attrait touristique, comme ceux de Lourdes et du Haut-Quercy. C'est aussi le cas dans des bassins en déprise démographique mais dont le parc de résidences secondaires est important, comme à l'est de l'Aveyron et du Tarn.**

Midi-Pyrénées a une activité touristique importante de par sa situation géographique, ses ressources naturelles et culturelles et l'attrait particulier que revêt le centre de pèlerinages de Lourdes qui constitue la première destination touristique régionale. En 2011, avec 4,3 % de l'ensemble des nuitées des hôtels et des campings de métropole, Midi-Pyrénées se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions d'accueil touristique et au 3<sup>e</sup> rang des régions touristiques non côtières, derrière Rhône-Alpes et Île-de-France.

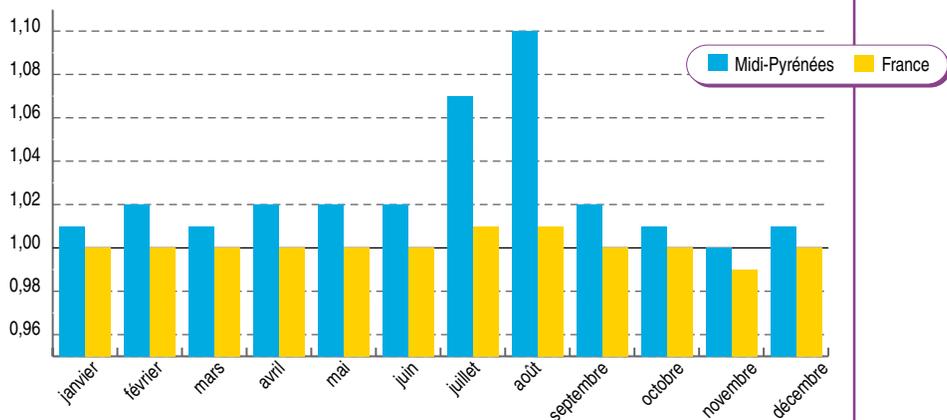
Réunies, les deux agglomérations de Lourdes et de Toulouse représentent plus de la moitié de la fréquentation hôtelière en Midi-Pyrénées. Toulouse se caractérise par un tourisme d'affaires (69 % de la clientèle hôtelière) et c'est en juin que le nombre de nuitées atteint son maximum. À Lourdes, la fréquentation est importante d'avril à octobre, avec un pic en été, l'ouverture de nombreux hôtels se faisant traditionnellement le week-end de Pâques. Dans les Pyrénées, l'activité est concentrée en hiver et davantage encore en été grâce notamment aux activités thermales (4<sup>e</sup> région thermale française en termes de fréquentation), outre les pèlerinages à Lourdes.

En Midi-Pyrénées, le pic de la fréquentation touristique est situé en août. En 2006, les touristes aoûtins ont engendré sur ce mois une augmentation de 7 % de la

1. Elle inclut le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires. La Consommation touristique intérieure (CTI) mesure la partie de la consommation des visiteurs français et étrangers acquise auprès de fournisseurs français de biens et services, au cours ou en vue des voyages effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français.

## Forte pression touristique en été

Rapport entre la population présente et la population résidente selon le mois



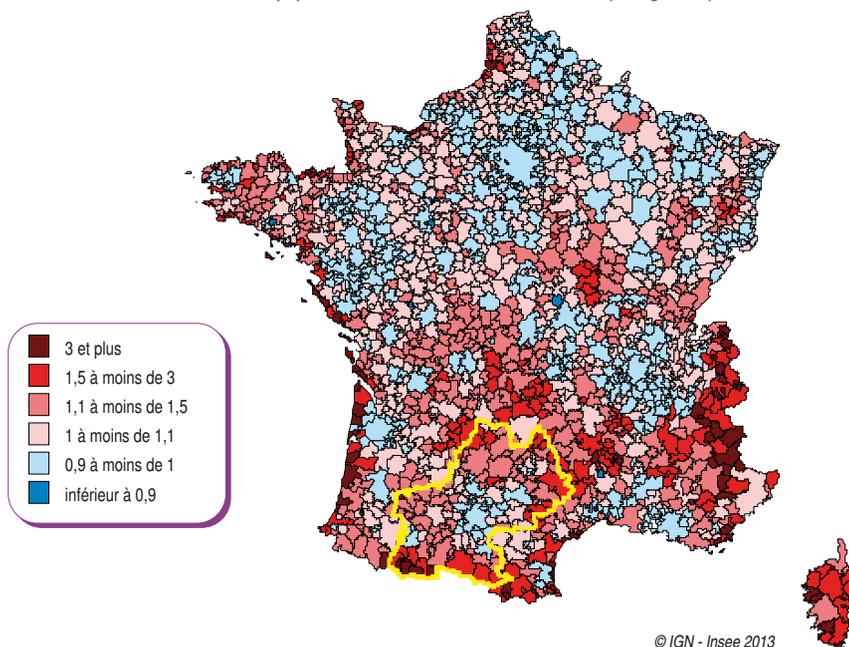
Note de lecture : en août, en Midi-Pyrénées, la population présente est 1,1 fois plus nombreuse que la seule population résidente.

**Population présente** : population résidente plus population liée au tourisme (y compris professionnels) moins population en déplacement à l'extérieur de la zone (tourisme, raisons personnelles ou professionnelles...).

Sources : DGGIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

## Une pression touristique particulièrement forte dans la chaîne pyrénéenne

Rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidente selon le bassin de vie (zonage 1994)

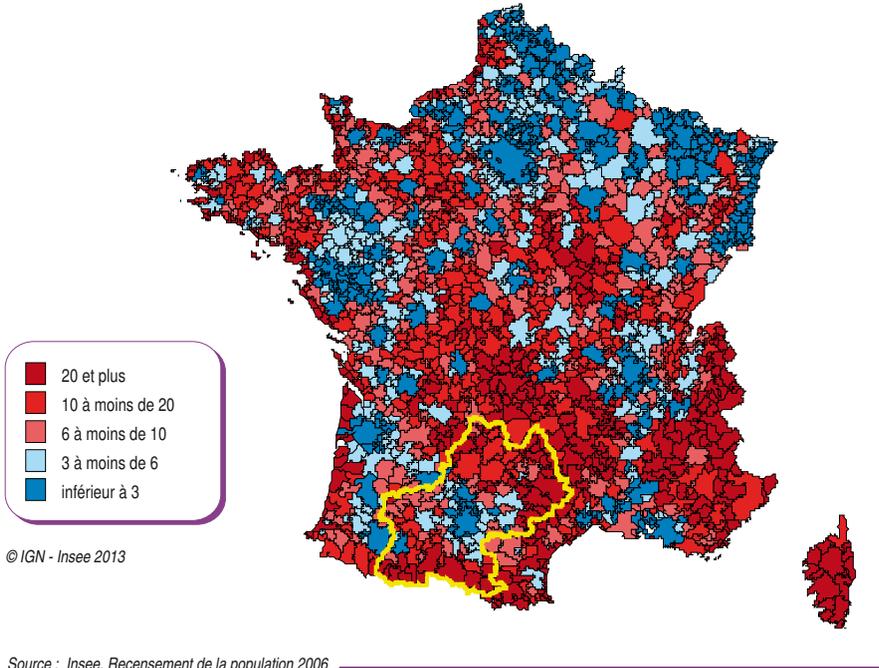


© IGN - Insee 2013

Sources : DGGIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

## De nombreuses résidences secondaires dans les Pyrénées et Massif central

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements selon le bassin de vie (zonage 1994)



population résidente, contre + 0,8 % en moyenne sur le territoire national. Il y a cependant de fortes disparités entre les territoires. En effet, sur les 129 bassins de vie<sup>2</sup> que compte Midi-Pyrénées, 24 ont, quel que soit le mois de l'année, une population présente un peu plus faible que la population résidente en raison de départs temporaires de résidents pour le travail ou les loisirs. À l'inverse, de nombreux territoires accueillent des flux importants de touristes. Ainsi, certains bassins situés sur la chaîne pyrénéenne<sup>3</sup> ont une grande capacité touristique et leur population peut doubler à certaines périodes de l'année (voire sextupler pour le bassin de Saint-Lary-Soulan). C'est aussi le cas pour les bassins de vie de Cazaubon dans le Gers, Saint-Antonin-Noble-Val dans le Tarn-et-Garonne, Lacaune

et Brassac dans le Tarn et Camarés en Aveyron. Dans 17 bassins de vie, la population présente est, certains mois, de 1,5 fois à 2 fois plus nombreuse que la seule population résidente. Ces bassins sont situés dans la chaîne pyrénéenne (en Ariège ou dans les Hautes-Pyrénées), en Aveyron ou dans le Lot. Parmi eux, figure notamment celui de Lourdes. Certains de ces bassins sont ruraux, en décroissance démographique, avec une forte proportion de résidences secondaires. D'autres, comme les bassins de Vayrac, Souillac, Gourdon et Gramat, sont à la fois dynamiques sur le plan démographique et attractifs sur le plan touristique. D'autres bassins encore connaissent une affluence touristique marquée. Ainsi, dans 51 bassins de vie, ruraux pour la plupart, la population s'accroît de 10 à 50 % en août.

2. Bassins de vie, définition 2004 : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

3. Il s'agit des bassins de vie (zonage 1994) de Pierrefitte-Nestalas, Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary-Soulan, Arreau, Bagnères-de-Luchon et Ax-les-Thermes.

---

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus :

- « *L'année touristique 2010 en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique, juillet 2011
- « *Le rural en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 124, décembre 2004
- « *Le tourisme en France* » - Insee références, édition 2008
- « *Chiffres clés du tourisme* » - DGCS, édition 2012





## FINALITÉ 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

## Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédit à la consommation ou de crédit immobilier ou encore de charges courantes (loyer, impôts, factures...). Il génère en outre directement ou indirectement d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable, qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement des huit départements de la région.

## Analyse

**Depuis 2008, début de la crise, le phénomène de surendettement se développe fortement en Midi-Pyrénées, et ce bien plus qu'en moyenne en France, même si au regard du nombre d'habitants, la région reste parmi les moins affectées. Le surendettement est dû essentiellement à une diminution des ressources suite à un « accident de la vie », le plus souvent une perte d'emploi, un divorce ou une séparation. La population concernée tend à vieillir.**

En 2012, 7 700 dossiers de surendettement sont déclarés recevables par les commissions de surendettement en Midi-Pyrénées, parmi près de 200 000 dossiers recevables en France. Cela représente une part de 3,9 %, soit relativement peu au regard du poids démographique de la région (4,5 %). Avec moins de 400 dossiers enregistrés auprès des commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, la région figure ainsi parmi les moins affectées par le surendettement, aux côtés de l'île-de-France ou encore de Rhône-Alpes, l'Alsace et la Bretagne. Ce phénomène est néanmoins en fort développement dans la région depuis le début de la crise de 2008, et ce bien plus fortement qu'en moyenne nationale. Ainsi, le nombre de dossiers de surendettement recevables a augmenté de 8,5 % par an sur la période 2008-2012 dans la région contre 5,3 % en France, ce qui traduit les difficultés économiques accrues des ménages midi-pyrénéens sur la période récente. De 2000 à 2008, la progression était en effet moins marquée dans la région qu'au niveau national (+ 2,2 % par an contre + 3,1 %).

Des disparités départementales existent au sein de la région : les ménages surendettés sont proportionnellement plus nombreux en Tarn-et-Garonne, dans le Tarn et, dans une moindre mesure, dans le Lot. Ils sont à l'inverse moins nombreux en Aveyron et en Haute-Garonne. Ce dernier département concentre cependant plus de 40 % des ménages concernés de la région. Dans la plupart des cas, le surendettement est dû à une diminution des ressources, à la suite d'un « accident de la vie » comme, le plus souvent, une perte d'emploi, une séparation, un divorce...

Une étude nationale effectuée par la Banque de France dresse le profil des ménages surendettés en 2011 et précise l'origine du surendettement en France métropolitaine. Le surendettement concerne souvent des ménages aux faibles ressources et disposant de peu de patrimoine : 1 ménage surendetté sur 2 a des ressources inférieures ou égale au SMIC, soit 1 365 euros bruts par mois en 2011 et seulement 9 % sont propriétaires ou accédants à la propriété. Une majorité des déclarants sont ouvriers ou employés (60 %). Viennent ensuite les chômeurs et les inactifs (25 %). Les personnes seules (célibataires, veufs ou divorcés) représentent 64 % des ménages surendettés. Si plus de la moitié des surendettés ont entre 35 et 55 ans,

la population concernée par le surendettement tend à vieillir : 24 % ont plus de 55 ans en 2011 contre 13 % en 2001.

La structure et le niveau d'endettement des ménages surendettés reflètent les difficultés de trésorerie et de solvabilités auxquels ceux-ci sont confrontés. Elles se traduisent par un endettement de nature mixte, combinant majoritairement des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes. Toutefois depuis 2007 la part des dossiers comportant un endettement immobilier consécutif à l'achat d'un bien ou à la réalisation de travaux est en augmentation : cette situation s'apparente à celle de 2004, mais sans encore atteindre le niveau de 2001.

### Fort développement du surendettement

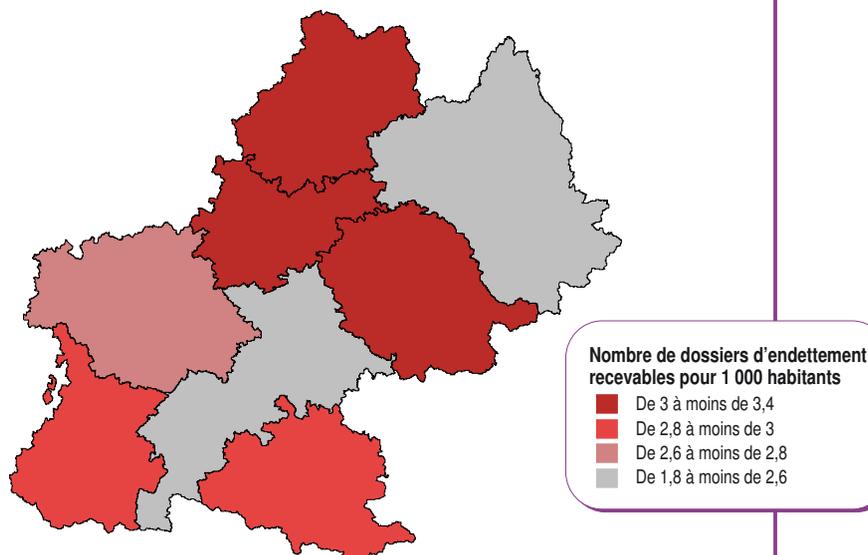
*Taux d'évolution annuel moyen du nombre de dossiers de surendettement (en %)*

	entre 2000 et 2008	de 2008 à 2012
Midi-Pyrénées	2,2	8,5
France	3,1	5,3

Source : Banque de France

### Un endettement plus faible en Aveyron et Haute-Garonne

*Nombre de dossiers d'endettement recevables en 2012 pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus*



Sources : Insee, Recensement de la population 2009 - Banque de France 2012

## Un endettement plus faible en Aveyron et Haute-Garonne

### Evolution du nombre de dossiers de surendettement

base 100 en 2000



Note : La rupture de série en 2003 est due aux modifications d'envergure apportées au dispositif par la loi 2003-710 du 1er août 2003 dite loi « loi Borloo ».

Source : Banque de France

— France — Midi-Pyrénées

## Pour en savoir plus

« Enquête typologique 2011 sur le surendettement des ménages » - Banque de France, février 2013



## Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et en cours de déclinaisons régionales.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus maintenu. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ». Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté : il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire : il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations...) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales mais il n'en fait pas moins débat : ainsi, le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 % ou à 60 %.

Le taux de pauvreté peut être décliné aux niveaux régional et départemental. Il devrait être prochainement disponible et mobilisé à des niveaux géographiques plus fins dans une des prochaines mises à jour annuelles de ce tableau de bord rénové, afin d'affiner l'approche territorialisée de la pauvreté monétaire.

## Analyse

**En Midi-Pyrénées, plus de 400 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010, soit près de 15 % de la population régionale. Si Midi-Pyrénées se classe en milieu de classement des régions françaises, de fortes disparités entre départements de la région apparaissent. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne figurent ainsi parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté, tandis que la Haute-Garonne est parmi les plus épargnés. Par ailleurs, la proportion de personnes âgées pauvres dans la région est une des plus élevées de France métropolitaine.**

En Midi-Pyrénées, 418 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2010, avec moins de 964 euros par mois et par unité de consommation, c'est-à-dire par personne en tenant compte de la composition du

ménage. Cette situation concerne 14,5 % de la population régionale, soit un peu plus qu'en moyenne en France métropolitaine (14,1 %). Conséquence de la crise économique, le taux de pauvreté a augmenté de 0,9 point entre 2008 et 2010 en Midi-Pyrénées, soit un peu moins fortement qu'en moyenne en métropole (+ 1,1 point).

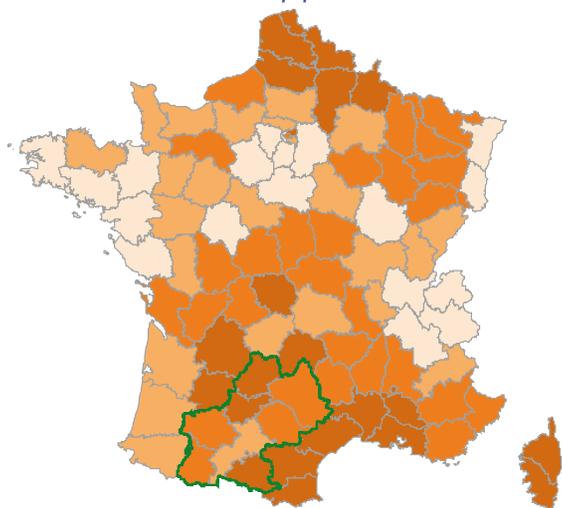
En 2010, dans le tableau de la pauvreté monétaire régionale, Midi-Pyrénées se situe vers le milieu de classement, loin derrière la Corse, le Nord-Pas-de-Calais ou le Languedoc-Roussillon qui présentent toutes trois des taux supérieurs à 19 %. Mais de fortes disparités territoriales apparaissent au sein de la région Midi-Pyrénées. L'Ariège (18,5 %) et le Tam-et-Garonne (17,3 %) figurent ainsi parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté. Et c'est en Ariège que le taux de pauvreté a le plus augmenté depuis 2008 dans la région. À l'opposé, la Haute-Garonne fait partie des départements métropolitains les moins touchés (12,4 %). C'est aussi le seul département midi-pyrénéen où la pauvreté est moins présente et a augmenté moins rapidement qu'en moyenne en France métropolitaine. Tous les autres départements de Midi-Pyrénées affichent

un taux de pauvreté supérieur (ou égal pour les Hautes-Pyrénées) à la moyenne de France métropolitaine.

En Midi-Pyrénées, la pauvreté monétaire présente un caractère rural plus marqué qu'au niveau de l'ensemble métropolitain. Ainsi en 2010, un peu plus de 20 % de la population des communes rurales vit sous le seuil de pauvreté, contre 17,5 % en France métropolitaine. La pauvreté est aussi plus développée qu'en moyenne métropolitaine dans les espaces sous l'influence de plusieurs petits pôles que l'on qualifie de multipolarisés. L'écart tend à se réduire lorsque l'on se rapproche des pôles plus importants. Comme dans l'ensemble de la métropole, ce sont les habitants des espaces périurbains qui sont le moins touchés par la pauvreté : 11 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté et 10 % en France métropolitaine. Cette pauvreté, qui recule au fur et à mesure que l'on se rapproche des grands pôles urbains, réapparaît nettement au sein même des grandes agglomérations où vit 46 % de la population de la région. Cependant la pauvreté y est moindre qu'à l'échelle de la métropole (14,1 % contre 15,6 %).

### Pauvreté : de fortes disparités départementales en Midi-Pyrénées

*Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté\**



Taux de pauvreté par département (%)

- 16 ou plus
- De 14 à moins de 16
- De 12 à moins de 14
- Moins de 12

France métropolitaine : 14,1 %

© IGN - Insee 2013

\* Le seuil de pauvreté monétaire est égal à 964 euros par mois et par unité de consommation en 2010

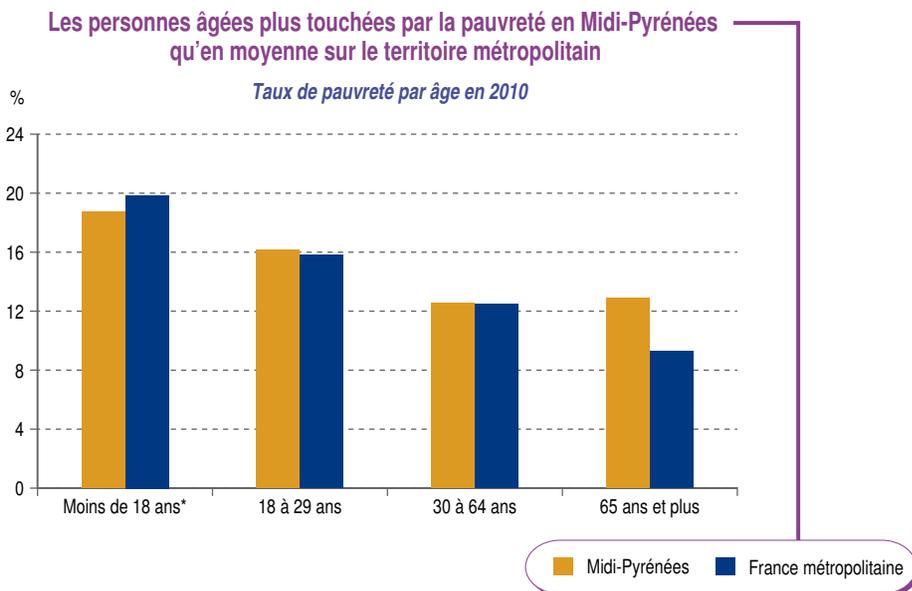
Source : Insee, Revenus disponibles localisés - 2009

Les personnes âgées sont plus souvent pauvres en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. Ainsi 12,9 % des 65 ans ou plus vit sous le seuil de pauvreté contre 9,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Ce résultat positionne Midi-Pyrénées au 3<sup>e</sup> rang des régions françaises pour la pauvreté des personnes âgées, derrière le Limousin et surtout la Corse (18,9 %). Les jeunes adultes de moins de 30 ans et en particulier les jeunes de moins de 18 ans sont les plus touchés par la pauvreté, que ce soit en France métropolitaine ou dans la région : en Midi-Pyrénées, un jeune de moins de 18 ans sur six est pauvre, et même plus d'un sur cinq dans les deux départements les plus concernés par la précarité que sont l'Ariège et le Tarn-et-Garonne. Ceci reflète les difficultés économiques pour les jeunes en âge de travailler et celles rencontrées par les familles nombreuses et les familles monoparentales.

Les familles monoparentales sont en effet très touchées par la pauvreté. Plus de 30 % des personnes appartenant à ce type de famille vivent sous le seuil de pauvreté dans la région et en France métropolitaine. Les ressources proviennent alors le plus souvent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes du ménage sont aussi moins importantes.

Les personnes seules sont également très touchées par la pauvreté (22 % pour les hommes comme pour les femmes) et davantage qu'au niveau national (17 % pour les femmes et 18 % pour les hommes). Les couples avec enfant(s) et surtout sans enfant sont les moins concernés par la pauvreté.

L'indicateur d'intensité de pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il mesure l'écart entre le revenu médian des ménages les plus modestes et le seuil de pauvreté. En 2010, il s'élève à 19,1 % en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : ceci signifie que la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent de moins de 780 euros par mois et par UC, revenu inférieur de 19,1 % au seuil de pauvreté (964 euros). C'est en Ariège, département midi-pyrénéen le plus touché par la pauvreté, que son intensité est la plus forte, suivi en cela par la Haute-Garonne, département le plus préservé. Dans ces deux départements, vivent de nombreuses personnes très pauvres, en particulier au centre de l'agglomération toulousaine. La moitié de ces Hauts-Garonnais pauvres disposent d'un revenu inférieur à 771 euros par mois et par UC, et la moitié de ces Ariégeois pauvres d'un revenu de 764 euros.



\* Comprend aussi les enfants des familles vivant sous le seuil de pauvreté  
Source : Insee-Revenus disponibles localisés 2010

---

## Pour en savoir plus

- « *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* », 21 janvier 2013 - Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sur le site : <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf>
- « *Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Tableaux de bord / édition 2013 (données 2011)
- « *400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, Zoom pauvreté, Tableaux de bord / édition 2012 (données 2009), juillet 2012
- « *Les niveaux de vie en 2010* » - Insee Première N°1412, septembre 2012

## Pertinence

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le surpoids et l'obésité comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Elle a fait de l'indice de masse corporelle (IMC) l'instrument privilégié de diagnostic et de prévention de l'obésité dans le monde et proposé un classement. Ainsi, l'IMC est défini comme le rapport du poids (exprimé en kilogrammes) sur le carré de la taille (en mètre). Un adulte est considéré en surpoids quand son IMC dépasse 25 kg/m<sup>2</sup> et obèse à partir de 30. En France, la prévalence de l'obésité a pratiquement doublé en quinze ans. Actuellement 15 % de la population adulte est obèse tandis qu'un enfant sur six présente un surpoids.

L'obésité est un marqueur et un contributeur d'inégalités sociales de santé. De plus, l'obésité est un facteur élevé de stigmatisation et de discrimination à l'embauche et à l'insertion sociale. Enfin, le surpoids et l'obésité sont aujourd'hui « le cinquième facteur de risque de décès au niveau mondial » selon l'OMS.

Ces dernières années, en France, l'augmentation du nombre de cas nouveaux ou anciens (prévalence) d'obésité est allée de pair avec un accroissement des inégalités sociales, qui a touché plus particulièrement les femmes. Cette prévalence de l'obésité a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles mais de façon inégale. Elle est restée inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Dans ce contexte, un plan de lutte national contre l'obésité a été mis en place en 2010 (Plan obésité 2010-2013). Il a pour but la prévention de l'obésité et l'amélioration de sa prise en charge, tout en accroissant l'effort de recherche sur ce problème de santé. Certaines actions sont relayées, en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma régional de prévention 2012-2017 de l'Agence régionale de santé (ARS).

Des données sont disponibles au niveau national et régional depuis 1997. L'étude ObÉpi analyse tous les trois ans la prévalence du surpoids et de l'obésité en France. C'est une enquête nationale par questionnaire postal auto-administré auprès d'un échantillon représentatif d'individus de 18 ans ou plus.

L'indicateur retenu ici est l'évolution de la prévalence de l'obésité pour les 18 ans ou plus.

## Analyse

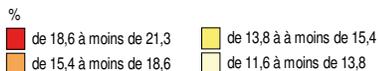
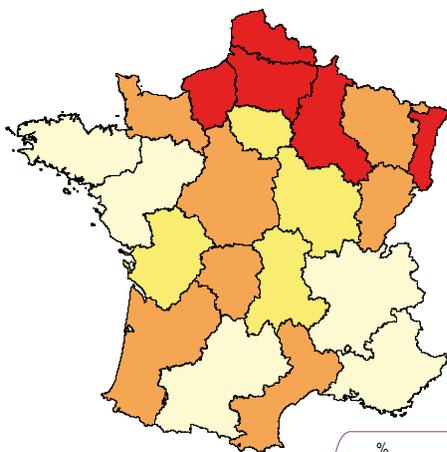
**En Midi-Pyrénées, en 2012, le nombre de cas, nouveaux ou anciens, d'obésité atteint 11,6 % chez les adultes. Il a augmenté de près de moitié dans la région depuis 1997. Midi-Pyrénées se situe cependant en 2012 parmi les régions les moins touchées.**

En Midi-Pyrénées, en 2012, la prévalence de l'obésité atteint 11,6 % chez les adultes ; elle concerne ainsi 267 000 personnes âgées de 18 ans ou plus. La région est la moins touchée de métropole juste avant Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de Loire. À l'opposé, Nord-Pas-De-Calais est la région la plus concernée par ce problème de santé publique avec un taux de 21,3 %, aux côtés d'autres régions du Nord de la France.

Cependant, la prévalence de l'obésité a fortement augmenté dans la région depuis 1997 : + 48,7 %. Cette augmentation est nettement inférieure à celle observée au niveau national (+ 76,5 %) ; elle traduit néanmoins un problème qui s'amplifie de manière importante sur longue période, même si cette tendance s'inverse en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2012. Ce retournement peut être lié au déploiement, depuis presque dix ans, du « Plan National Nutrition Santé » dans sa déclinaison régionale. En particulier, le schéma régional de prévention 2012-2017 de l'ARS Midi-Pyrénées prévoit actuellement l'organisation de programmes de promotion de l'équilibre nutritionnel (alimentation et activité physique) auprès de différentes tranches d'âge de la population (femmes enceintes, enfants de moins de trois ans, enfants scolarisés en école primaire, en collège, étudiants...), mais aussi des actions de repérage et d'orientation vers une prise en charge des personnes en surpoids et obésité.

Selon les résultats de l'enquête nationale ObÉpi, sur l'ensemble de la France, l'augmentation relative de la prévalence de l'obésité entre 1997 et 2012 a été plus importante chez les femmes. L'obésité augmente aussi avec l'âge. Si 15 % des adultes présentent une obésité au plan national, 32 % sont en surpoids.

### Midi-Pyrénées parmi les régions les moins touchées Taux de prévalence de l'obésité en 2012



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

### Un recul récent dans la région

Évolution de la prévalence de l'obésité de la population de 18 ans ou plus



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

## Pour en savoir plus

- « La santé observée en Midi-Pyrénées - Fiche Surpoids et obésité » - ORS
- « Schéma régional de prévention 2012-2017 » - ARS Midi-Pyrénées
- « ObEpi 2012 - Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité » - INSERM / KANTAR HEALTH / ROCHE
- « Surpoids et obésité de l'adulte : prise en charge médicale de premier recours » - HAS, septembre 2011
- « Corps et appartenance sociale : la corpulence en Europe » - Insee, Données sociales - La société française - édition 2006
- « Surpoids et obésité : des inégalités sociales qui s'affichent sur les corps ? » - Insee, Séminaire inégalités du 23 mai 2008
- « Tableau de bord sur la santé » - ORS-ARS (page 70 « Nutrition, surpoids, obésité »)

## Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

## Analyse

**La population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 863 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009. À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celles du nord. Les moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale contre 25 % en France métropolitaine, tandis que la proportion des plus de 65 ans atteint 19 % (respectivement 18 %).**

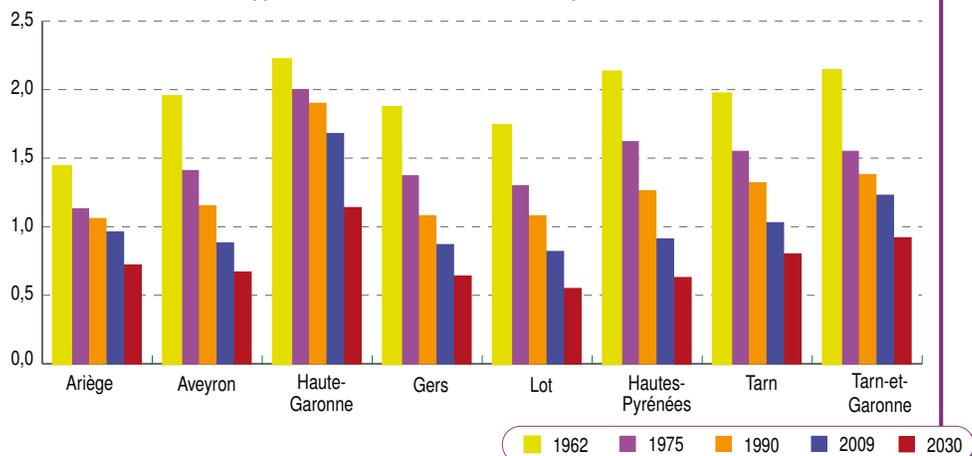
Entre 1975 et 2009, la part des moins de 20 ans a diminué de 6 points dans la région alors que celle des 20 à 64 ans a augmenté de 4 points et celle des plus de 65 ans de 3 points. Ce vieillissement découle des différents événements démographiques qui ont jalonné la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. D'une part, la baisse de la fécondité contribue à réduire la part des jeunes.

D'autre part, l'arrivée à des âges élevés des enfants du baby-boom et la baisse de la mortalité ont pour effet d'accroître la proportion des plus de 65 ans.

Malgré un fort dynamisme démographique, lié pour l'essentiel à la forte attractivité qu'exerce la région, Midi-Pyrénées devra faire face à un vieillissement croissant de sa population à l'horizon 2030 et à l'inégale répartition du phénomène sur le territoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les moins de 20 ans sont 1,2 fois plus nombreux dans la région que les personnes âgées de 65 ans ou plus. D'ici à 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, ce rapport s'inverserait. La part des moins de 20 ans descendrait à 22 % en 2030 (- 1 point), tandis que celle des 65 ans ou plus monterait à 25 % (+ 6 points). Ce vieillissement de la population ne toucherait pas de manière égale tous les départements de la région. Les effets migratoires contribueraient à maintenir relativement jeune la population dans les départements de la Haute-Garonne et dans une moindre mesure du Tarn-et-Garonne. Dans ces deux départements, en 2009, les jeunes de moins de 20 ans sont respectivement 1,7 et 1,2 fois plus nombreux que les personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que c'est l'inverse dans tous les autres départements de la région. En 2030, il n'y aurait plus que 1,1 jeune pour 1 personne âgée de 65 ans ou plus en Haute-Garonne et 0,9 jeune pour 1 personne âgée en Tarn-et-Garonne. Ce rapport serait le plus faible dans le Lot.

En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5) devrait affecter un nombre fortement croissant de personnes âgées, en Midi-Pyrénées comme ailleurs. Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de 36 % entre 2010 et 2030 dans la région. La population âgée potentiellement dépendante s'accroîtrait dans des proportions bien différentes d'un département à l'autre : de + 25 % en Aveyron à + 48 % en Haute-Garonne. Les structures par âge des populations actuelles, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables expliquent ces différences. Ainsi, en Haute-Garonne comme dans le Tarn-et-Garonne, la part des 40-74 ans est en 2009 parmi les plus élevées de la région et ces générations auront entre 60 et 94 ans en 2030. À l'opposé, l'Aveyron est un département

### Plus de personnes âgées que de jeunes dans 5 départements sur 8 en 2009 Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 64 ans



Sources : Insee - Recensements de la population 1962 à 2009, projections Omphale 2010

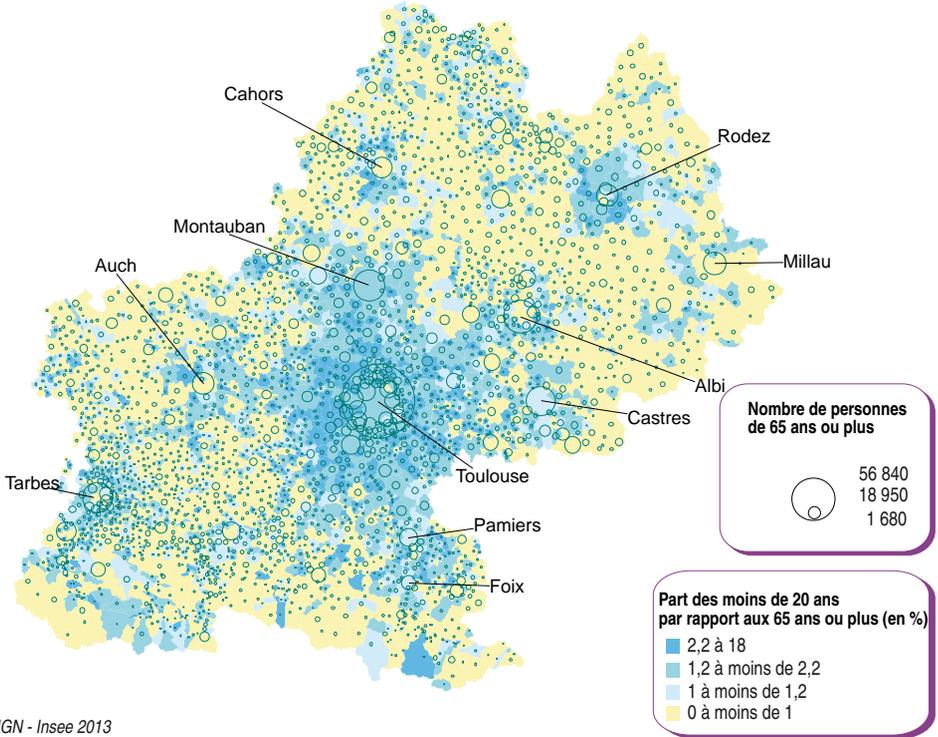
### Evolution de la population âgée potentiellement dépendante par département Projections 2010-2030

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Projections de la population âgée potentiellement dépendante									
2030-2010	1 200	2 100	9 900	1 500	1 700	2 000	3 000	2 100	<b>23 500</b>
2030/2010	29 %	25 %	48 %	29 %	34 %	30 %	30 %	37 %	<b>36 %</b>
Projections de la population âgée									
2030-2010	20 100	27 700	132 900	22 900	24 500	22 700	41 400	32 400	<b>324 600</b>
2030/2010	45 %	32 %	54 %	39 %	43 %	33 %	38 %	53 %	<b>44 %</b>

Sources : Omphale 2010 Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009 Insee-Drees, Recensement de la population 2007

## Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain

Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Midi-Pyrénées



© IGN - Insee 2013

Source : Insee - Recensement de la population 2009

relativement âgé et sa population âgée augmenterait moins d'ici 2030, entraînant automatiquement une moindre croissance de la population âgée dépendante. La répartition des personnes âgées potentiellement dépendantes sur le territoire régional serait, en 2030, proche de celle de 2009. Seul le poids de la Haute-Garonne augmenterait sensiblement.

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la progression de la population active à partir de 2025. Après une hausse de 0,9 % par an entre 2007 et 2025, elle devrait se réduire à 0,4 % par an à l'horizon 2030, suite aux nombreuses arrivées à l'âge de 65 ans, à partir de 2025, des géné-

rations du baby-boom nées dans les années soixante. De plus, à partir de 2025, les entrées de jeunes sur le marché du travail midi-pyrénéen ne compenseraient plus les sorties de seniors. La population active augmenterait alors moins rapidement mais à un rythme cependant plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, sous l'hypothèse d'un maintien de l'attractivité de la région. Des tensions sur le marché du travail pourraient donc apparaître. Les déséquilibres territoriaux au sein de la région risquent aussi de s'accroître : la croissance de la population active se concentrerait surtout sur les deux zones d'emplois de Toulouse et Montauban.

### Pour en savoir plus

« Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 143, septembre 2012



## Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires. L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - fournit une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins. Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur sont les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'à ces services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, la population la plus consommatrice de services de santé de proximité étant celle des retraités. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

## Analyse

**En 2009, 5 600 personnes, soit 0,2 % de la population, sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins de proximité en Midi-Pyrénées. L'Ariège et l'Aveyron sont les départements les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. L'éloignement concerne d'abord les chirurgiens-dentistes.**

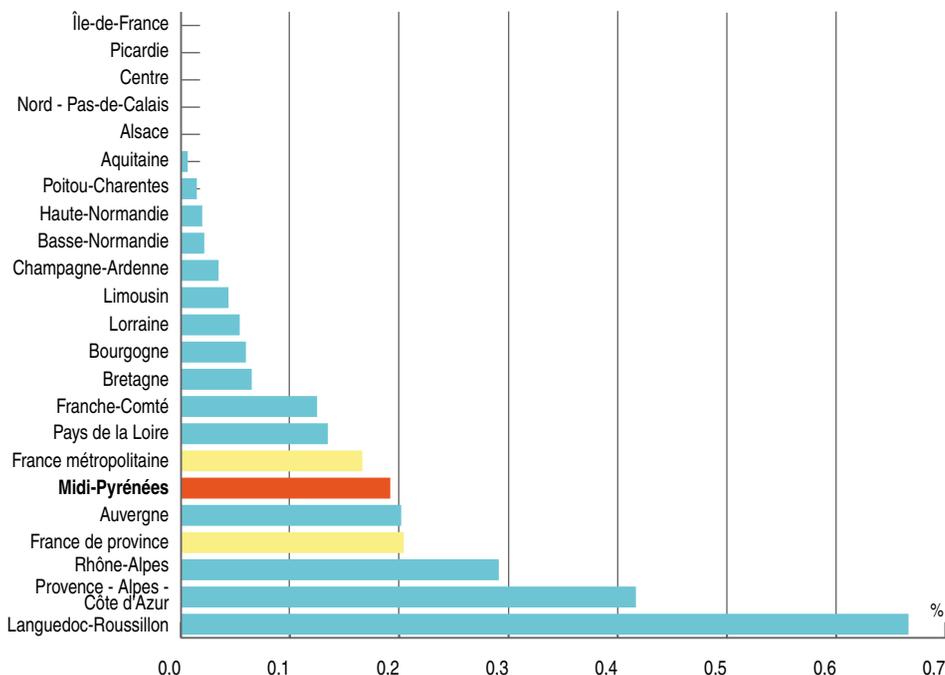
En Midi-Pyrénées, 0,2 % de la population habite dans l'une des 37 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité en 2009. Cela représente 5 600 habitants dans la région. Cette part est comparable à la moyenne nationale, avec ou sans l'Île-de-France. L'Ariège, l'Aveyron et, dans une moindre mesure, le Lot sont les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. Ainsi, 1,2 % de la population ariégeoise est éloignée d'au moins 20 minutes de l'un ou l'autre de ces cinq services de santé de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas du canton de Quérigut, en Ariège, mais situé dans le bassin de vie de Quillan (Aude), où la totalité des 500 habitants sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité. Dans les bassins de vie de Tarascon-sur-Ariège (Ariège) et Saint-Affrique (Aveyron), cette part dépasse les 5 %.

À l'opposé, en Haute-Garonne, dans le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

Le chirurgien-dentiste est le praticien le moins souvent présent à proximité dans la quasi-totalité des communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité retenus pour l'indicateur. C'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel de santé, parmi ces cinq, dont ces communes sont éloignées. Cependant, certaines communes, notamment en montagne, cumulent des difficultés d'accès à toutes les professions de santé.

## Midi-Pyrénées dans la moyenne française

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité\*

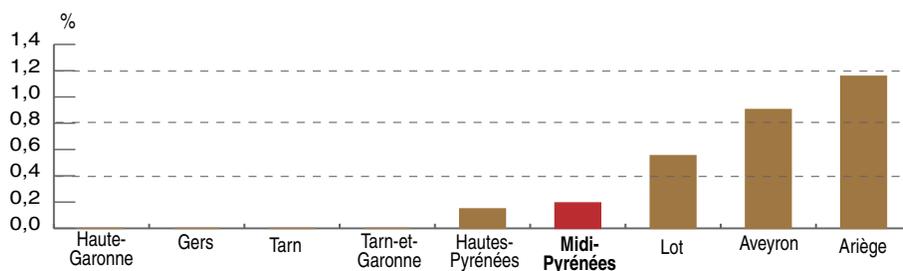


\*La Corse (8,8 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

## Soins de proximité : une accessibilité moindre en Ariège et en Aveyron

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

## Pour en savoir plus

- « Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité » - Insee Première n°1418, octobre 2012
- « Garantir l'accès aux soins pour tous en Midi-Pyrénées (Projet régional de santé) » - ARS, décembre 2012

## Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 31 commerces et services d'usage courants, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

Le distancier Odomatrix calcule les temps par rapport au chef-lieu de la commune et non par rapport aux adresses exactes : les déplacements au sein d'une même commune sont considérés comme nuls par convention.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

## Analyse

**L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est un peu plus long en Midi-Pyrénées qu'en France. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux.**

Les Midi-Pyrénéens mettent en moyenne 5 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire :

c'est une minute de plus qu'en moyenne en France métropolitaine.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus ruraux : l'Ariège, l'Aveyron, le Gers et le Lot. On y trouve une grande partie des 41 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces bassins de vie représentent un tiers des 127 bassins de vie de la région, mais concentrent seulement 7 % de la population. Il faut ainsi plus de 10 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans les bassins de vie de Réquista (Aveyron), Lacapelle-Marival (Lot) ou Saint-Girons (Ariège). Plus de 15 minutes sont même nécessaires dans les bassins de Mur-de-Barrez et Entraygues-sur-Truyère (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés pour les habitants des bassins de vie de montagne tels qu'Arreau (Hautes-Pyrénées) ou Lacaune (Tarn) et pour les Midi-Pyrénéens, peu nombreux, qui vivent dans des bassins de vie d'autres régions limitrophes de Midi-Pyrénées : ceux d'Argentat en Corrèze, de Bédarieux dans l'Hérault, du Vigan dans le Gard...

Les temps d'accès moyens ne sont vraiment inférieurs à la moyenne régionale qu'en Haute-Garonne (3 minutes), où près de 85 % de la population vit en milieu urbain et dispose sur place de la majorité des équipements.

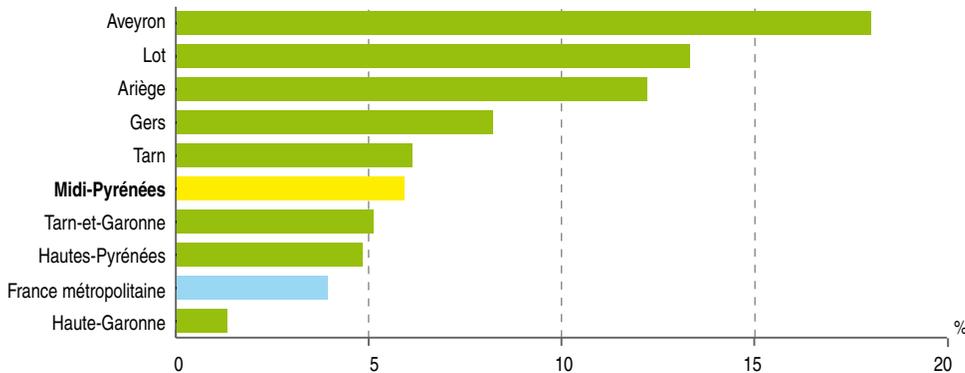
La part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire dans la région (5,9 %, soit 168 500 habitants en 2009) est supérieure de deux points à la moyenne nationale.

Les disparités entre départements sont les mêmes que pour les temps d'accès. En Haute-Garonne, seul 1,3 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est dix fois plus en Ariège et dans le Lot, et ce taux atteint même 18 % en Aveyron. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus du quart de la population est assez éloignée des équipements intermédiaires : c'est le cas des bassins de vie de Mur-de-Barrez ou d'Entraygues-sur-Truyère, en Aveyron, ou encore de celui d'Ax-les-Thermes, en Ariège.

En termes de temps d'accès, des disparités entre les équipements de la gamme existent : si moins de 1 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'une gendarmerie, c'est plus de 10 % pour les bijouteries, les parfumeries ou les laboratoires d'analyses médicales.

## Une part importante de la population éloignée des équipements dans les départements les plus ruraux

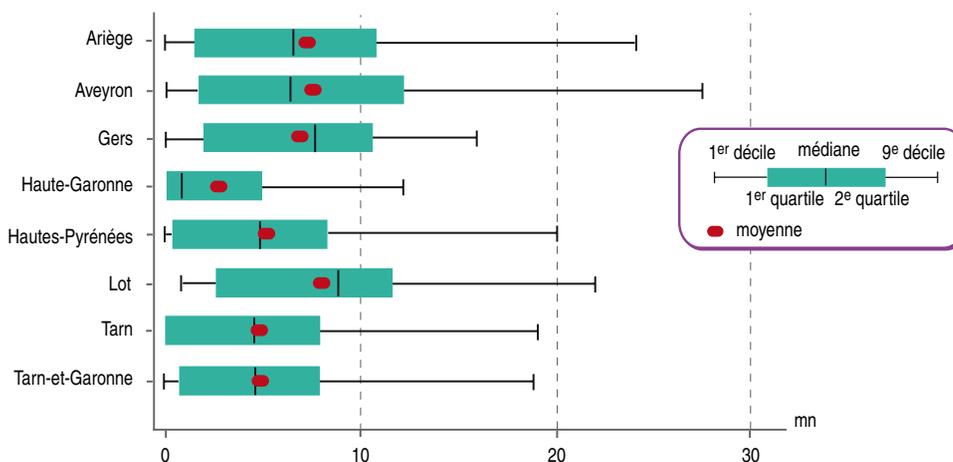
Part de la population à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

## Des temps moyens d'accessibilité élevés dans quatre départements

Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire

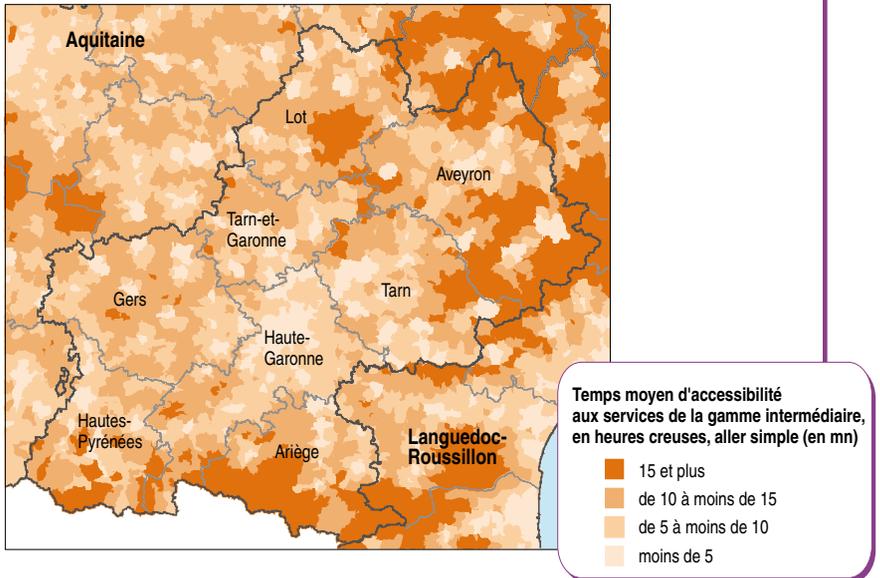


Note de lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture : le 1<sup>er</sup> décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile, la valeur supérieure et le 9<sup>e</sup> décile. Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 1 minute 30 (1<sup>er</sup> quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 6 minutes 30 (médiane) et 75 % moins de 10 minutes 50 (3<sup>e</sup> quartile) et 10 % mettent plus de 24 minutes 45.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, BPE 2011

## Montagne et Causses enclavés

Temps moyen d'accessibilité aux services de la gamme intermédiaire



Sources : Insee - BPE 2011, Recensement de la population 2009

© IGN - Insee 2013

## Pour en savoir plus

- « Les disparités territoriales à travers 127 bassins de vie » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 146, décembre 2012
- « Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux » - Insee Première n° 1425, décembre 2012
- « Le rural en Midi-Pyrénées, des territoires attractifs, inégalement équipés » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 123, décembre 2009
- « L'espace rural en Midi-Pyrénées, dynamique démographique et accès aux équipements » - Insee Midi-Pyrénées, Les dossiers de l'Insee, janvier 2010



## Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et sur une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un âge ou un sexe donnés à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En mars 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre.

Le taux d'emploi en 2010, retenu ici, est calculé à partir des résultats du recensement rénové de la population. Or le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison avec le dernier recensement général de 1999 s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

## Analyse

**En Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble de la France, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2010, si 70 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les**

**55 à 64 ans (40 %) et en particulier entre 60 et 64 ans. L'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge mais les Midi-Pyrénéennes ont un taux d'emploi légèrement supérieur à l'ensemble des Français.**

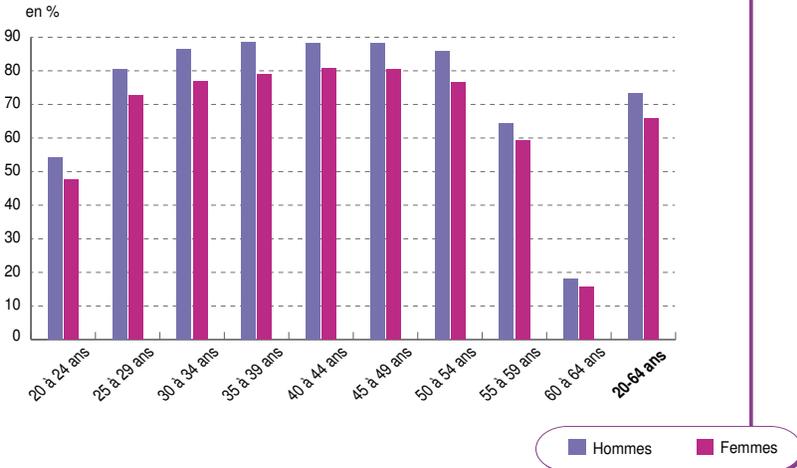
En 2010, 70 % de la population de Midi-Pyrénées âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux très légèrement supérieur à la moyenne de la France métropolitaine. Comme dans l'ensemble du pays, ce taux d'emploi est très variable d'un âge à l'autre. Alors qu'il atteint 83 % en moyenne pour la population de 30 à 54 ans, il se réduit à 40 % pour les 55 à 64 ans (39 % au niveau national), bien loin de l'objectif de 50 % fixé par la Stratégie de Lisbonne pour 2010 pour cette tranche d'âge. Il tombe même à 17 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

En Midi-Pyrénées, 51 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2010, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un « petit boulot ». Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est aussi plus faible en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (53 %), car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'attractivité et de l'importance des universités et des grandes écoles toulousaines.

En 2010, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes dans la région (66 % contre 73 %), même s'il est supérieur à la cible fixée par le sommet de Lisbonne : 60 % à l'horizon 2010.

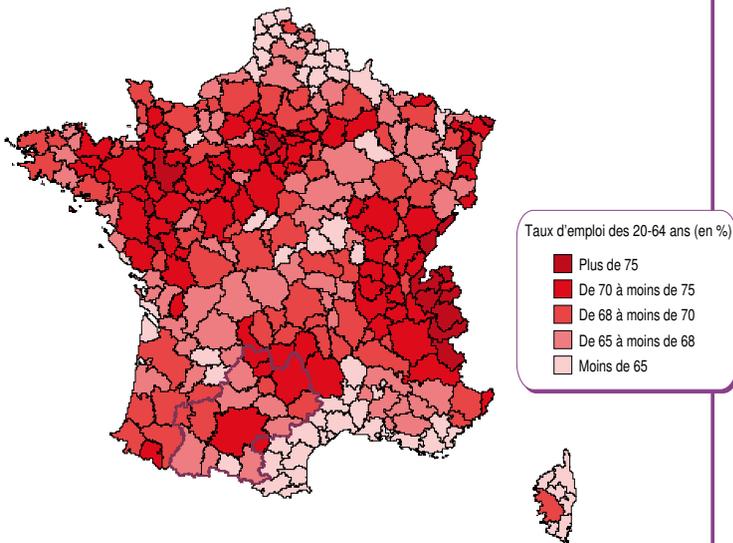
Le taux d'emploi des femmes en Midi-Pyrénées est supérieur d'environ un point à celui observé en France métropolitaine. L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Et l'écart entre les femmes et les hommes reste marqué quelle que soit la tranche d'âge et ne s'atténue qu'au-delà de 55 ans. Au niveau infra-régional, c'est dans la zone d'emploi de Saint-Girons que le taux d'emploi des 20 à 64 ans est le plus faible (64 %). À l'opposé, ce taux est le plus élevé dans les zones d'emploi de Rodez (74 %), de Toulouse (71 %), de Figeac et dans la partie midi-pyrénéenne de la zone d'emploi de Brive (nord du Lot), avec 70 % dans ces deux derniers espaces.

### Un taux d'emploi qui s'affaiblit dès 55 ans Taux d'emploi en Midi-Pyrénées en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

### Un taux d'emploi élevé dans la zone d'emploi de Rodez Taux d'emploi des 20-64 ans selon les zones d'emploi 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

## Pour en savoir plus

- « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 » - Insee, mars 2013
- « La prise en compte du développement durable dans les territoires » - Insee, septembre 2013
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : Des écarts plus marqués en équivalent temps plein » - Insee Première n° 1462, août 2013
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 » - Dares - Analyses n° 049, juillet 2012

## Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes variées d'emploi, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des

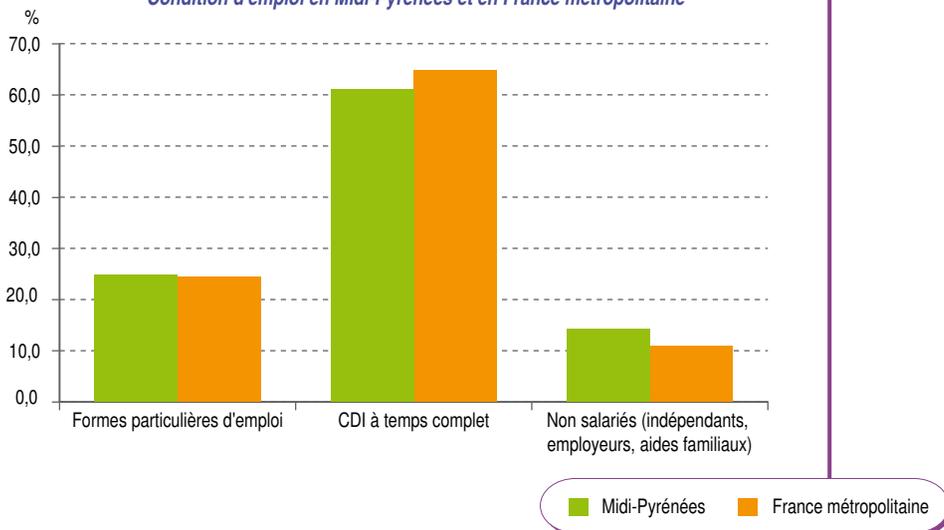
contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprises, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

## Analyse

**En 2010 en Midi-Pyrénées, près d'un quart des actifs en emploi occupe une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD), et ce à temps partiel. Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.**

## Les Midi-Pyrénéens sont moins souvent en CDI à temps complet

Condition d'emploi en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine



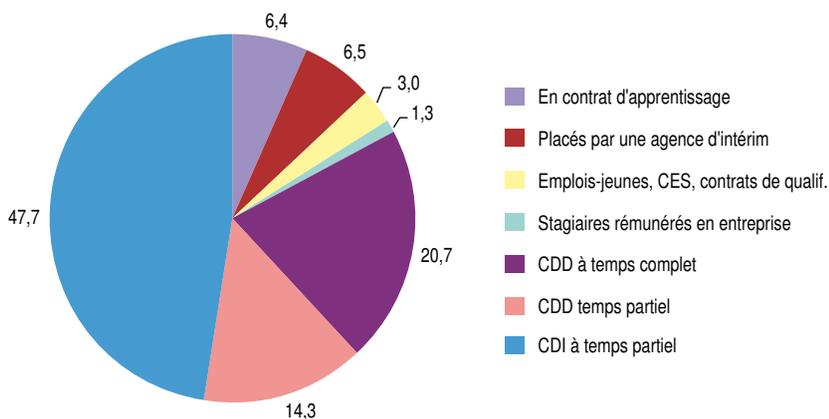
Source : Insee - Recensement de la population 2010

En 2010, près de 1 194 000 Midi-Pyrénéens ont un emploi, soit 89,0 % de la population active régionale. Parmi cette population active occupée, 61,0 % dispose d'un contrat salarié à durée indéterminée (CDI) à temps complet, ce qui est inférieur à la part de la France métropolitaine (64,7 %). En revanche, la région compte davantage de non salariés (14,2 % contre

10,9 %). Le quart restant des travailleurs, soit 296 000 personnes, occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD ou d'un CDI à temps partiel.

## Le CDI à temps partiel, principale forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées

Formes particulières d'emploi en Midi-Pyrénées



Source : Insee - Recensement de la population 2010

La principale forme particulière d'emploi dans la région est le CDI à temps partiel, qui concerne 47,7 % des Midi-Pyrénéens en forme particulière d'emploi. Arrive ensuite le CDD qui représente 35,1 % des formes particulières d'emploi, dont 14,3 % à temps partiel. Les contrats à

temps partiel, CDD ou CDI, constituent ainsi la majorité des formes particulières d'emploi (62,0 %) et 15,4 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont plus nombreux dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine (respectivement 59,7 % et 14,5 %).

### Les femmes bien plus souvent en formes particulières d'emploi que les hommes

#### Formes particulières d'emploi par sexe en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine

En %	Nombre de salariés en FPE	Part FPE dans tout type d'emploi	Part CDD à temps complet dans les FPE	Part CDD à temps partiel dans les FPE	Part CDI à temps partiel dans les FPE	Part autres FPE dans les FPE
<b>Hommes</b>						
Midi-Pyrénées	92 635	14,7	32,2	12,3	21,8	33,7
France métropolitaine	2 032 738	14,8	32,7	11,9	20,1	35,4
<b>Femmes</b>						
Midi-Pyrénées	203 391	36,0	15,5	15,2	59,6	9,7
France métropolitaine	4 335 763	34,9	16,3	14,7	58,0	11,0

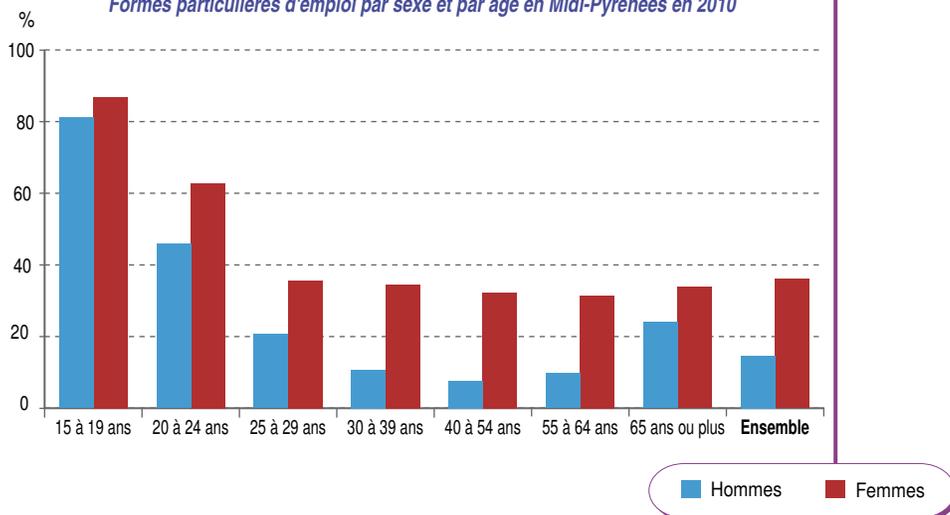
Source : Insee - Recensement de la population 2010

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : 36,0 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi contre 14,7 % pour les hommes dans la région. Elles sont alors surtout en CDI à temps partiel (59,6 % d'entre elles). Au total, près des trois quarts des femmes en formes particulières d'emploi sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26,9 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : ils sont en effet trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un CDI à temps partiel. En revanche, le CDD à temps complet est parmi eux beaucoup plus développé : près d'un tiers des hommes en formes particulières d'emploi, soit le double de chez les femmes. Les hommes sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 28,3 % contre 5,9 %.

## Les moins de 25 ans sont de loin les plus concernés par les formes particulières d'emploi

Formes particulières d'emploi par sexe et par âge en Midi-Pyrénées en 2010



Source : Insee - Recensement de la population 2010

La fréquence et les modalités des formes particulières d'emploi varient fortement selon l'âge du travailleur. Les plus jeunes sont sans surprise très souvent concernés : c'est le cas de 83,2 % des jeunes actifs de 15 à 19 ans en Midi-Pyrénées et de 53,5 % des 20 à 24 ans. Pour la plupart de ces jeunes, le processus d'insertion professionnelle est néanmoins en cours. Et la part des formes particulières d'emploi diminue beaucoup à partir de 25 ans. Les moins concernés sont les 40 à 54 ans, même si ces situations touchent encore près d'1 actif en emploi sur 5 dans cette tranche d'âge. Et à tous les âges, les femmes occupent plus souvent des formes particulières d'emploi que les hommes.

Le niveau d'études diminue le risque de se retrouver en formes particulières d'emploi. Ainsi plus de 30 % des actifs occupés sans diplôme sont en forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées. C'est également le cas des personnes qui n'ont que le brevet des collèges. Ceux qui ne disposent que d'un baccalauréat général sont aussi très concernés (29 %). À l'opposé, les diplômés supérieurs au baccalauréat permettent à leurs détenteurs d'être moins souvent en forme particulière d'emploi et de décrocher un CDI à temps complet. C'est aussi le cas des titulaires de formations professionnelles courtes, telles que le CAP ou BEP.

## Pour en savoir plus

- « *Emploi des jeunes : Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 134, juin 2011
- « *Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux* » - Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

## Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie, l'accès à l'emploi, et touche de ce fait à l'épanouissement individuel. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en termes de prestations. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale et peut déboucher sur des situations de précarité. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 qui succède à la stratégie européenne de Lisbonne « pour la croissance et l'emploi » veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail.

Le chômage est défini selon le Bureau international du travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici est le taux de chômage (au sens du BIT), nombre de personnes en recherche effective d'emploi rapporté à l'ensemble de la population active (en emploi ou à la recherche d'un emploi). Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs

d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C<sup>1</sup> inscrits à Pôle emploi.

## Analyse

**Fin 2012, le taux de chômage atteint 10,4 % de la population active en Midi-Pyrénées, contre 10,2 % en France métropolitaine. Il rejoint son record historique de la fin des années 1990 pour la région comme pour l'ensemble du pays. En dehors de l'Aveyron et du Gers, il dépasse les 10 % dans les six autres départements midi-pyrénéens. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi augmente pour la cinquième année consécutive et le chômage de longue durée continue lui aussi de progresser en Midi-Pyrénées. Ainsi, fin 2012, 39 % des demandeurs d'emplois le sont depuis plus d'un an.**

Fin 2012, le chômage touche 10,4 % de la population active de Midi-Pyrénées, contre 10,2 % en France métropolitaine. Ces taux sont comparables à leur record historique de la fin des années 1990. Si, jusqu'à la fin des années 90, le taux de chômage était inférieur dans la région à celui de la métropole, il est depuis mi-2011 légèrement supérieur. Alors qu'il diminuait tendanciellement au début des années 2000, le taux de chômage augmente régulièrement depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et l'entrée dans la crise, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2012, quelque 227 900 Midi-Pyrénéens sont inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi et en recherche active d'emploi (catégorie A, B ou C)<sup>1</sup>. En cinq ans, cette population a augmenté de plus de moitié (+ 54 %). Cette progression est supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 50 %). Comme ailleurs, le chômage affecte plus fortement certaines catégories de population comme les femmes, les jeunes et les actifs les plus âgés. À l'image de ce qui se passe au niveau de la métropole, les femmes sont relativement moins nombreuses qu'auparavant parmi les demandeurs d'emploi : 53 % fin 2012, contre 56 % fin 2007. Néanmoins leur part parmi les demandeurs d'emploi est toujours plus forte

1. Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

dans la région qu'en moyenne en métropole, où elles ne représentent que 50 % des demandeurs d'emploi fin 2012. En revanche, la situation des demandeurs d'emploi les plus âgés s'est dégradée : les 50 ans ou plus représentent 20 % des demandeurs d'emplois fin 2012 dans la région, contre 15 % fin 2007, dans un contexte d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Et la difficulté à trouver un emploi s'inscrit dans la durée. Ainsi, sur cette même période de cinq ans, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus est passée de 33 % à 38 %. Le chômage de longue durée touche particulièrement les seniors : plus de la moitié des demandeurs d'emplois de 50 ans ou plus sont inscrits depuis un an ou plus et un senior sur cinq l'est depuis trois ans ou plus.

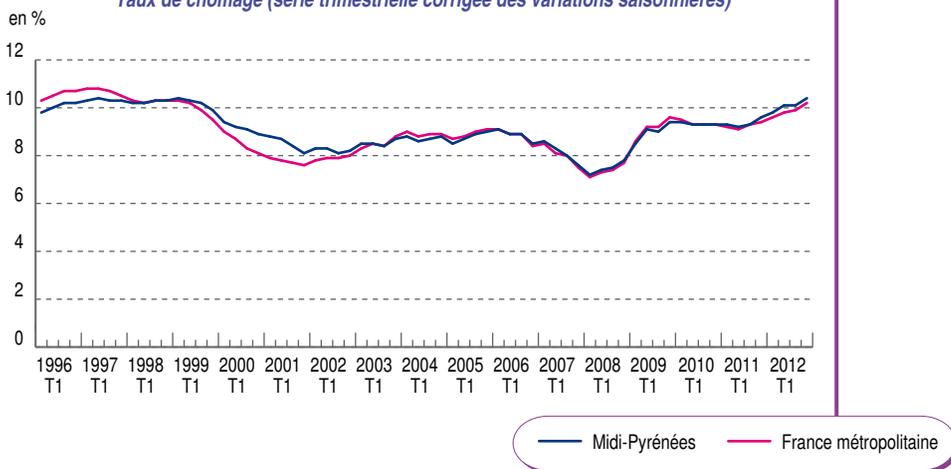
En Midi-Pyrénées, les départements sont inégalement affectés par le chômage. Fin 2012, le taux de chômage est inférieur à 10 % seulement en Aveyron et dans le Gers, qui figurent tous deux parmi les départements métropolitains les moins touchés. Cependant, ils ne

sont pas épargnés par une forte hausse du chômage depuis la crise et en particulier en 2012. À l'opposé, l'Ariège est l'un des départements de métropole les plus touchés par le chômage, avec un taux de 12,8 %. La recherche d'emploi s'inscrit généralement dans la durée dans les départements où le chômage est le plus développé (Ariège, Tarn et Tarn-et-Garonne). Les Hautes-Pyrénées se distinguent à la fois par un taux de chômage élevé et la plus faible proportion de la région des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi (35 %), juste derrière l'Aveyron (34 %).

À l'intérieur même des départements, des disparités existent. Alors que le taux de chômage dans la zone d'emploi de Rodez reste faible (6,3 % fin 2012), il atteint 9,6 % dans celle de Millau. La zone d'emploi de Toulouse, en termes de chômage, est dans la moyenne régionale. Les zones d'emploi de Castres-Mazamet, Foix-Pamiers, Saint-Gaudens et Saint-Girons affichent, quant à elles, des taux supérieurs à 12 % fin 2012.

### Un chômage en forte hausse depuis 2008

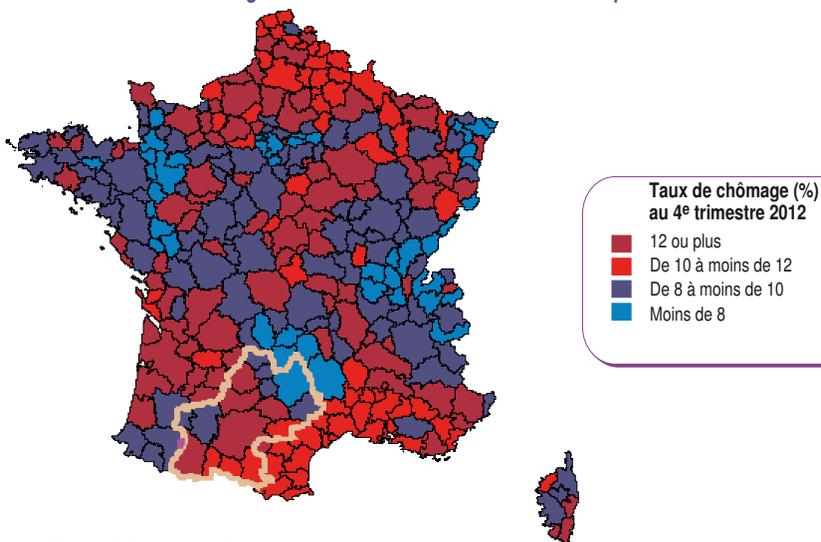
Taux de chômage (série trimestrielle corrigée des variations saisonnières)



Source : Insee, Taux de chômage localisés

## Un taux de chômage assez faible en Aveyron, dans le Gers et dans le nord du Lot

Taux de chômage au 31 décembre 2012 selon la zone d'emploi

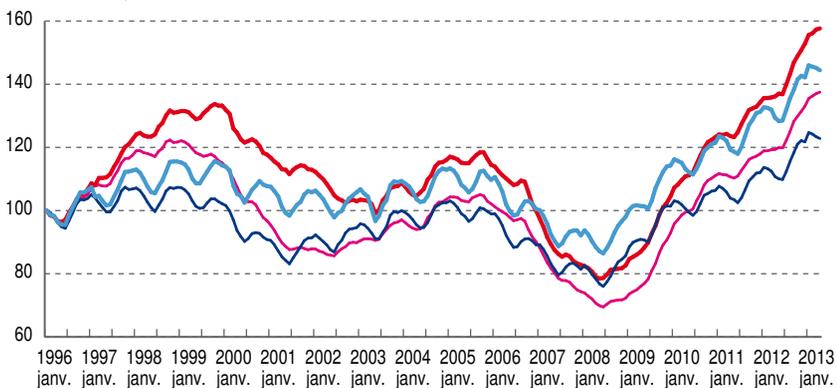


Source : Insee, Taux de chômage localisés

## Hausse de la demande d'emploi de longue durée

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A, B ou C)

Base 100 au 31 janvier 1996



— Midi-Pyrénées : un an ou plus      — France métropolitaine : un an ou plus  
 — Midi-Pyrénées : ensemble      — France métropolitaine : ensemble

Source : DARES - Pôle emploi

---

## Pour en savoir plus

- « *Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées* » - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique juin 2013, sur [insee.fr/mp](http://insee.fr/mp), rubrique « La conjoncture régionale ».
- « *Les notes trimestrielles de conjoncture* » - Insee Midi-Pyrénées, sur [insee.fr/mp](http://insee.fr/mp), rubrique « La conjoncture régionale ».
- « *Baromètre de la demande d'emploi des jeunes et des seniors* », Direccte Midi-Pyrénées, publication trimestrielle

### Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Par delà le principe d'égalité, inscrit pour la première fois dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Un nouveau projet de loi est en gestation en 2013 qui vise à combattre les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle. Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

L'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public, hors agriculture et particuliers employeurs, chefs d'entreprises salariés, apprentis, stagiaires et contrats aidés. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

L'extension du champ couvert au secteur public devrait néanmoins être réalisable lors d'une prochaine mise à jour annuelle de ce tableau de bord.

### Analyse

**En Midi-Pyrénées comme en France de province, les femmes restent moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2010, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge. L'écart de salaire horaire net moyen s'atténue un peu entre 2005 et 2010, mais plus faiblement en Midi-Pyrénées (- 0,7 point) qu'en province (- 1 point).**

En 2010, en Midi-Pyrénées, l'écart de salaire horaire net entre hommes et femmes est un peu plus marqué qu'en France de province : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 19 % à celui des hommes (contre - 17 % en province). La pratique du temps partiel participe nettement aux inégalités de revenus : l'écart de salaire horaire net entre les femmes et les hommes est en effet de 17 % pour les salariés à temps complet mais il atteint 22 % pour les salariés à temps partiel dans la région. Le temps partiel semble ainsi brider davantage la carrière des femmes ; il est aussi plus souvent synonyme pour elles d'emplois peu qualifiés et donc moins bien rémunérés. L'écart de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes se réduit entre 2005 et 2010, mais de 0,7 point seulement en Midi-Pyrénées, contre - 1 point en province. Au sein de la région, la même tendance se dessine, excepté dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne où l'écart est stable voire augmenté légèrement. En Haute-Garonne, le recul des inégalités est plus marqué (- 1,3 point en cinq ans), mais celles-ci restent cependant les plus fortes de la région en 2010 (- 21 %) : ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

**Des écarts de salaire horaire moyen qui persistent**  
**Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes de 2005 à 2010,**  
**par département de Midi-Pyrénées (en euros)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ariège	16,9	16,9	17,6	16,3	16,0	16,0
Aveyron	14,7	14,5	14,1	14,2	14,1	14,4
Haute-Garonne	22,4	22,1	21,5	21,3	21,5	21,1
Gers	15,9	15,2	15,9	15,6	15,4	15,3
Lot	14,7	14,4	14,3	14,1	13,6	14,0
Hautes-Pyrénées	16,6	16,3	16,1	16,6	16,4	16,2
Tarn	15,8	15,8	15,6	16,0	16,1	15,9
Tarn-et-Garonne	16,0	16,7	16,6	16,5	16,3	16,2
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>19,5</b>	<b>19,3</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>	<b>18,8</b>
France de province	18,2	17,9	17,9	18,0	17,8	17,1

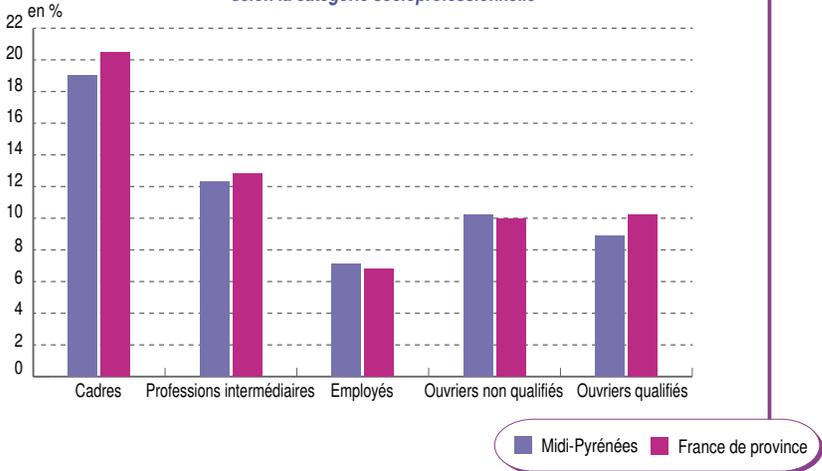
Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

Les écarts de salaires horaires traduisent en partie le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres (11 % des salariées en Midi-Pyrénées, contre 19 % pour les hommes), catégorie pour laquelle le salaire horaire net est en moyenne plus de deux fois supérieur à celui des ouvriers. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre et c'est parmi les salariés

les plus aisés qu'il est le plus fort. En 2010, la différence est relativement faible pour les employés (7 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 10 %) en Midi-Pyrénées. Elle est bien plus élevée pour les professions intermédiaires (12 %) et surtout pour les cadres (21 %). Ces disparités reflètent encore en partie la répartition différenciée des emplois entre les hommes et les femmes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, mais pas seulement. Ainsi, les femmes peuvent être touchées par ce qu'on appelle communément le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à responsabilité et donc des salaires plus élevés.

### De plus faibles écarts pour les ouvriers et professions intermédiaires

Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes en 2010, selon la catégorie socioprofessionnelle



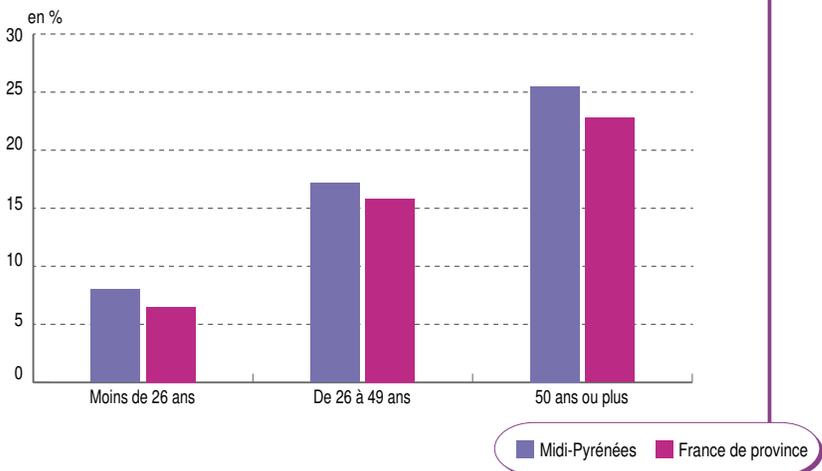
Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs ; chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France de province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2010 dans la région, si la différence est de 8 % pour les salariés de moins de 26 ans, elle est de 17 % pour

ceux qui ont entre 26 et 49 ans et de 26 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants et qui peuvent représenter un frein dans leur parcours professionnel.

### Les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle

Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes en 2010, selon la tranche d'âge



Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

Les écarts de salaires entre hommes et femmes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la

source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. À caractéristiques observées comparables, l'écart de salaire horaire net non expliqué entre les hommes et les femmes seraient encore de 8 % sur un écart total de 19 % en Midi-Pyrénées en 2010.

---

## Pour en savoir plus

- « *Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes* » - Insee Première n° 1436, mars 2013.
- « *Chiffres clés de 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes* » - Direction générale de la Cohésion sociale, mars 2013.
- « *Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année* » - Insee, France Portrait Social, 2011.
- « *Les salaires en France* » - Insee références, édition 2010.
- « *Femmes et hommes, regards sur la parité* » - Insee références, édition 2012.
- « *Les femmes en Midi-Pyrénées - édition 2007* » - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE - Dossier électronique, janvier 2007, sur le site <http://www.insee.fr/mp>
- « *Égalité professionnelle en Midi-Pyrénées : des progrès encore insuffisants* » - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE - 6 pages n° 89, septembre 2006.

## Pertinence

Le secteur associatif est réputé générer du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement d'hommes et de femmes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 1 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception du département de la Moselle et de la région Alsace), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional en Midi-Pyrénées.

## Analyse

**En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Si ce nombre diminue depuis 2009, comme en métropole, l'initiative associative reste dans la région plus forte que dans l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux de création d'associations y est en effet supérieur : 1,23 création pour 1 000 habitants, contre 0,99.**

Comme au niveau de la France métropolitaine, le nombre de créations d'associations diminue depuis 2009 en Midi-Pyrénées, malgré un rebond en 2011. Ainsi, en 2012, près de 3 600 associations ont été créées dans la région, soit 5 % de moins qu'en 2011, alors que leur nombre est stable pour l'ensemble de la métropole. Si la Haute-Garonne concentre à elle seule 45 % du volume des créations régionales, elle n'arrive qu'en troisième position pour le taux de création. Les départements les plus dynamiques, en matière de créations d'associations, sont le Lot et l'Ariège : le taux de création pour 1 000 habitants y est nettement plus élevé qu'au niveau régional. Néanmoins, tous les départements de la région se situent au-dessus de la moyenne métropolitaine. La région arrive ainsi en troisième position parmi les 22 régions métropolitaines, après la Corse et Languedoc-Roussillon.

En Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble du pays, les domaines de la culture, des sports et activités de plein air, ainsi que celui des loisirs, sont les plus prisés par les créateurs d'association : plus de la moitié des créations se font dans l'une de ces trois catégories. Celles liées à la culture, aux sports et activités de plein air sont relativement plus nombreuses qu'en moyenne en métropole : elles représentent 42 % des associations créées au cours des trois dernières années (2010 à 2012) en Midi-Pyrénées, contre 39 % au niveau national.

## Midi-Pyrénées plus dynamique en termes de créations d'associations

### Les créations d'associations par département en 2012

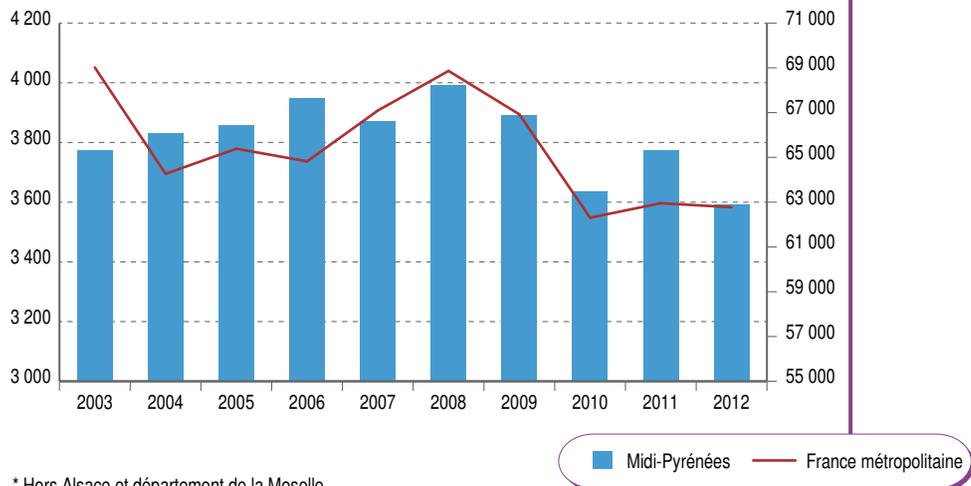
	Nombre de créations en 2012	Taux de créations pour 1 000 habitants en 2012
Ariège	216	1,40
Aveyron	292	1,04
Haute-Garonne	1 613	1,28
Gers	229	1,20
Lot	252	1,42
Hautes-Pyrénées	277	1,19
Tarn	456	1,20
Tarn-et-Garonne	257	1,05
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>3 592</b>	<b>1,23</b>
<b>France métropolitaine*</b>	<b>62 774</b>	<b>0,99</b>

\* Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

## Baisse sensible des créations en 2012

### Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées et en métropole\*

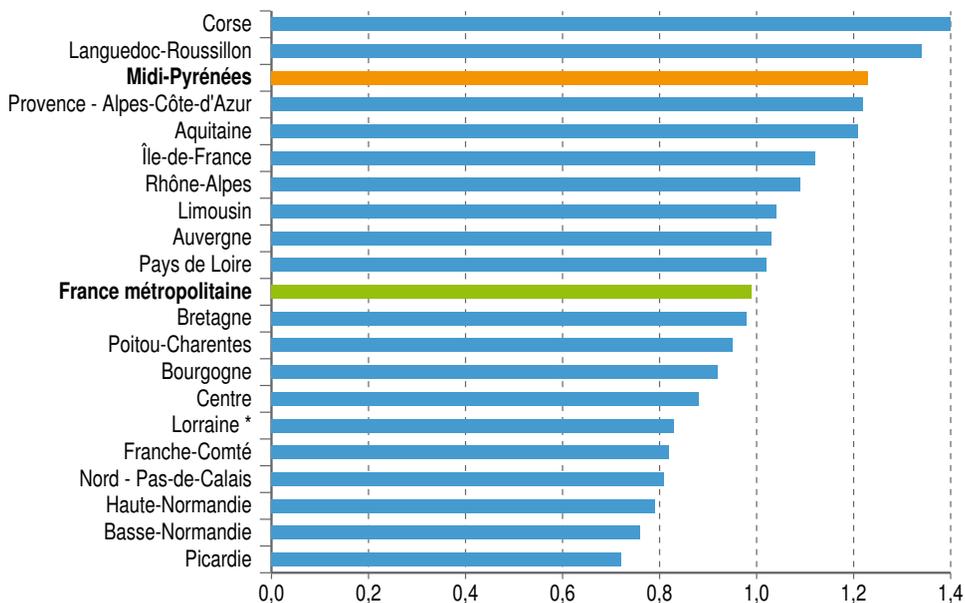


\* Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

### Midi-Pyrénées, 3<sup>e</sup> région en termes de créations d'associations

Taux de création d'associations (nombre pour 1 000 habitants) par région en 2012  
(hors Champagne-Ardenne, Alsace et département de la Moselle\*)



\* Les associations du département de la Moselle et de la région Alsace ne figurent pas sur ce graphique car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de déclaration. Les données Champagne-Ardenne sont non disponibles.

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal officiel

## La culture et le sport en pointe en Midi-Pyrénées

Répartition des inscriptions des associations créées au cours des années 2010, 2011 et 2012  
par domaine d'activité (en %)

Domaine d'activité	Midi-Pyrénées	France métropolitaine **
Culture	24,5	23,0
Sports, activités de plein air	17,8	16,0
Loisirs	12,4	13,2
Social	7,4	7,9
Santé	4,7	4,0
Éducation, formation	6,7	6,2
Économie	4,5	4,3
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,2	2,1
Environnement, cadre de vie	4,5	3,7
Autres (*)	15,4	19,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Information, communication, activités politiques, défense des droits fondamentaux, activités civiques, activités religieuses, spirituelles ou philosophiques, recherche, armée, anciens combattants, tourisme, justice, amicales, groupements affinitaires, d'entraide, clubs, cercles de réflexion, logement, sécurité protection civile, préservation du patrimoine, divers.

\*\* Hors Champagne-Ardenne, Alsace et département de la Moselle

Source : Traitement Recherches et Solidarités, Journal officiel

## Pour en savoir plus

- « Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées » - Cahiers de la DRJSCS Midi-Pyrénées - n° 7, juin 2013
- « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 » - Insee Première n° 1327, décembre 2010

## Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit «aléa», avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Suite à l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'état l'élaboration de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites classés « Seveso seuil haut », dits aussi AS (autorisation avec servitudes), au sens de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par l'industriel. Ces objectifs sont également retenus dans le Grenelle de l'environnement. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT définissent des servitudes et le financement de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés AS nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites proches.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de Plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés.

La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant

compte d'une part, des aléas miniers résiduels sur les territoires concernés (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain,...) et d'émanation de gaz de mine, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation.

Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi concernés par un PPRM en Midi-Pyrénées.

Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un simple Porté à Connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

## Analyse

**En Midi-Pyrénées, 22 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée. La moitié des sites concernés sont localisés en Haute-Garonne et cinq dans l'aire toulousaine, en lien avec la concentration de population (dépôts pétroliers ou gaziers notamment). Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur le bassin de Carmaux a été approuvé en 2012 et un sur celui de Decazeville devrait l'être avant fin 2015.**

La région Midi-Pyrénées comprend à ce jour 22 sites Seveso « seuil haut » pour lesquels des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être élaborés : à savoir 21 sites relevant du régime AS (autorisation de servitudes) au titre de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 1 site relevant directement de la loi risque de 2003 correspondant au stockage souterrain de gaz de Izaute dans le Gers.

L'exposition aux risques technologiques ou naturels est très inégalement répartie dans la région. La moitié de ces 22 sites sont concentrés sur la Haute-Garonne et 5 sites sont implantés sur l'aire toulousaine. Ces derniers correspondent principalement à des éta-

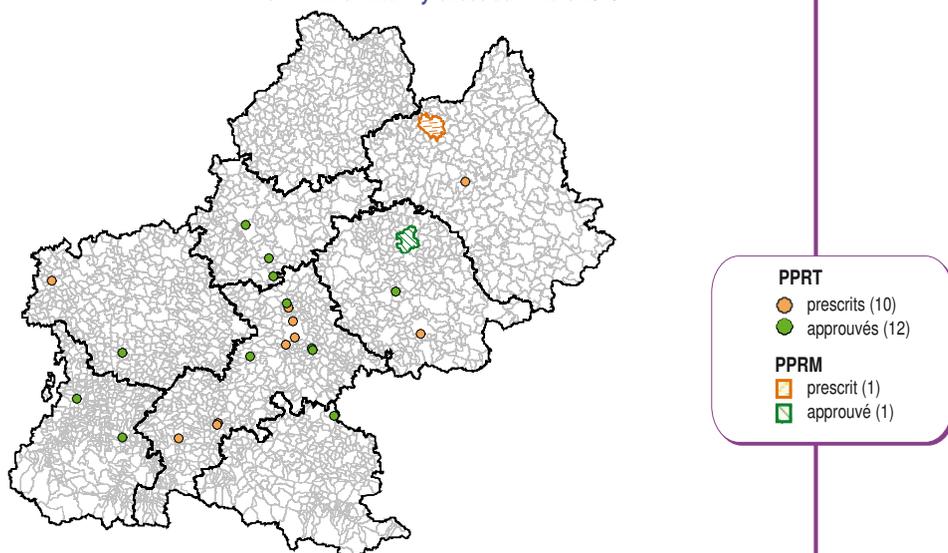
blissements dont l'activité est liée à la concentration de population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Ces disparités territoriales sont accrues par la couverture inégale des sites concernés par un PPRT. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée, le dépôt Esso de Toulouse ayant fait l'objet d'une annulation de l'arrêté d'approbation du PPRT par le tribunal administratif. La totalité des 10 autres PPRT restant à approuver a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de prescription nécessaire au dé-

marrage de l'instruction. L'achèvement des instructions est envisagé pour la fin de l'année 2014.

Parmi les 25 sites classés Seveso seuil haut en 2006, certains ont fermé depuis (par exemple, Aluminium Pechiney en Hautes-Pyrénées), d'autres sont passés sous le seuil en réduisant leur stockage ou en modifiant leur process (Talc dans l'Ariège), et enfin certains sont entrés dans le seuil haut suite à une modification de nomenclature ou à une évolution de leurs activités (SNAM en Aveyron).

### La moitié des sites concernés par un PPRT en Haute-Garonne

PPRT et PPRM en Midi-Pyrénées au 4 mars 2013



Source : Dreal Midi-Pyrénées

L'élaboration des 2 Plans de prévention des risques miniers (PPRM) liés aux anciennes exploitations minières a bien avancé au cours de l'année 2012 en Midi-Pyrénées. Le PPRM du bassin de Carmaux qui s'étend sur le territoire de 7 communes a en effet été approuvé par arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, tandis que le PPRM du bassin de Decazeville s'inscrivant

sur le territoire de 6 communes a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Il devrait être approuvé d'ici fin 2015 après un délai de trois ans. Les cartes d'aléas correspondantes sont en cours de mises à jour fin 2013 et seront prochainement mises en ligne pour l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

## 11 PPRT sur 22 sont approuvés en Midi-Pyrénées

### Répartition par activité des 2 PPRT ou prescrits au 1<sup>er</sup> juillet 2013 en Midi-Pyrénées

	Approuvés	Prescrits
Dépôt pétroliers ou gaziers	3	4
Stockage ou fabrication de produits phytosanitaires ou d'engrais	2	
Stockage ou fabrication de produits chimiques ou pharmaceutiques	2	4
Pyrotechnie	5	
Papeterie		1
Stockage de gaz souterrain		1

Source: Dreal Midi-Pyrénées

## Pour en savoir plus

- Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT-.html>
- Les Plans de prévention des risques miniers en Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/risques-miniers-r3658.html>